

GRAND-DUCHÉ de LUXEMBOURG

ADMINISTRATION COMMUNALE DE SCHUTTRANGE



BUDGET 2026

REMARQUES

- L'autorité communale ne pourra se prévaloir de l'admission d'un poste au budget, soit pour prétendre à une recette, soit pour se dispenser d'accomplir les autres formalités préalables à une dépense.
- Les crédits marqués par un astérisque sont non-limitatifs.

SITUATION DES EMPRUNTS

NEANT

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/036/ 791000 791000/99001	0 Codes Techniques						
	036 Reprises pour recettes non rentrées						
	Recettes restant à recouvrer des exercices antérieurs	48 678,73	0,00	37 767,06	0,00		
	*Recettes ordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs	48 678,73	0,00	37 767,06	0,00		
2024: Restant 2023 suivant décision du CC du 26.06.2024 2025: Restant 2024 suivant décision du CC du 04.06.2025 2026: après clôture de l'exercice 2025							
Total 036		48 678,73	0,00	37 767,06	0,00		
Total général 0		48 678,73	0,00	37 767,06	0,00		
2/112/ 748310 748310/99001	1 Services généraux des administrations publiques						
	112 Organisation des élections et référendums						
	Remboursement par le Fonds pour Dépenses Communales	10 046,76	0,00	0,00	0,00		
	*Elections - Remboursement par le fonds pour dépenses communales: élections et référendum	10 046,76	0,00	0,00	0,00		
2023: élections communales et élections législatives 2024: élections européennes							
Total 112		10 046,76	0,00	0,00	0,00		
2/113/ 744612 G 744612/99008 G	113 Commissions consultatives						
	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique	0,00	33 000,00	36 045,00	33 000,00		
	Participations aux frais d'exploitation dans le cadre du pacte du vivre ensemble interculturel	0,00	33 000,00	36 045,00	33 000,00		
	Par décision du 27 mars 2024, le conseil communal a approuvé la convention du Pacte communal du vivre-ensemble interculturel.						
Différentes aides financières peuvent être allouées aux communes: - une subvention annuelle plafonnée à 30.000€ par commune pour les frais d'un coordinateur pacte communal,							

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/113/	113 Commissions consultatives - une subvention annuelle de 3.000€, 5.000€ ou 8.000€ pour couvrir les frais de mise en œuvre du pacte communal (en fonction du nombre de conseillers communaux) et - une subvention annuelle de 5€ pour chaque résident de la commune et chaque travailleur transfrontalier dont le lieu de travail se trouve dans la commune						
	Total 113	0,00	33 000,00	36 045,00	33 000,00		
2/120/	120 Coordination administrative						
708212	Loyers et charges des bâtiments	210 762,80	190 000,00	205 000,00	205 000,00		
708212/99001	*Loyers et charges de bâtiments Logements à coût modéré: - Maison sise à Schuttrange, 98, rue Principale - 1 logement + 1 logement mis à disposition à l'Office social. - Maison sise à Schuttrange, 59, rue Principale - 1 maison - Maison sise à Schuttrange, 107, rue Principale - 3 logements - Maisons sises à Schuttrange, 7A et 7B, Légrond - 2 maisons - Maison sise à Schrassig 8, beim Fuissebur - 1 maison - Maisons sises à Schrassig, Schlassgewan - 3 maisons - Maisons sises à Uebersyren, rue de la Montagne - 2 maisons - Maison sise à Schraassig, 9, Äppelwee - Résidence "In der Acht" à Schuttrange - 4 logements 50+ - Maison sise à Munsbach, 162, rue Principale - mise à disposition gratuite à Schëtter Hëllef asbl - Maison sise à Munsbach, 2, rue des Champs - mise à disposition gratuite à Schëtter Hëllef asbl - Maison sise à Munsbach, 30, Schénnbierg - mise à disposition pour jeunes en difficultés à Wunnengshëllef asbl Loyer concernant la location de logements pour jeunes ménages et demandeurs de protection internationale - voir article 3/263/611120/99001 Charges préfinancées pour les logements 50+ "In der Acht" - voir article 3/263/611120/99001	210 762,80	190 000,00	205 000,00	205 000,00		
748391	TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
748391/99001	*TVA remboursée par l'administration de l'Enregistrement et des Domaines Remboursement de la TVA sur le produit de la vente d'eau et sur	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/120/	120 Coordination administrative les travaux réalisés sur le réseau d'eau potable, notamment remboursement des dépenses inscrites sous articles 3/630/...et 4/630/....						
748392	Remboursements mutualité et Caisse de Sécurité Sociale	42 324,08	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
748392/99001	*Remboursement des indemnités pécuniaires de maladie par la mutualité des employeurs remboursement par la mutualité des employeurs des indemnités pécuniaires de maladie 2024: recettes reçues 2025: estimation 2026: estimation	42 324,08	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Total 120	253 086,88	241 000,00	256 000,00	256 000,00		
2/130/	130 Coordination technique						
702800	Autres produits finis	2 738,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
702800/99001	Ventes diverses recette provenant de la vente de vieux matériaux et de machines désaffectées 2024: Vente camionnette Ford Transit Connect,... 2025: Vente Mercedes Sprinter,... 2026: estimation	2 738,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
707250	Taxes de chancellerie	112 050,00	4 000,00	4 000,00	5 000,00		
707250/99001	Taxe de chancellerie : frais d'étude et de publication (commodo / incommodo) Règlement-taxe sur les enquêtes de commodo et incommodo, délibération du conseil communal du 22.05.2013, approuvée par arrêté-grand ducal du 09.07.2013. taxes et remboursement des frais de publication pour les autorisations de classe I. Remboursement des frais de commodo-incommodo	0,00	3 000,00	1 000,00	3 000,00		
707250/99002	Taxes de chancellerie : autorisation à bâtir	7 050,00	1 000,00	3 000,00	2 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/130/	130 Coordination technique						
707250/99003	Règlement fixant les taxes de chancellerie, délibération du conseil communal du 22.05.2013. Arrêté grand-ducal du 09.07.2013 Règlement fixant l'abolition de certaines taxes de chancellerie, délibération du conseil communal du 24.09.2014						
744400 G	Autres taxes de chancellerie - cautions sur autorisation à bâtir Taxe-caution à rembourser - décision du conseil communal du 15.07.2020, approuvée par arrêté grand-ducal du 28.08.2020: Maison unifamiliale ou autre 5.000 € Construction agricole 5.000 € Immeuble résidentiel, commercial ou industriel 15.000 € voir article: 3/170/646800/99001	105 000,00	0,00	0,00	0,00		
744400/99001 G	Subventions destinées à promouvoir l'emploi <i>*Participation de l'Etat - personnel en formation</i> Participation de l'état aux stages de formation prévus par les programmes scolaires. Remboursement par l'ADEM du complément d'indemnités d'apprentissage.	256 079,68	200 000,00	225 500,00	205 000,00		
744400/99002 G	 <i>*Participation de l'Etat - destinée à promouvoir l'emploi</i> Contrat CAE: Le Fonds pour l'Emploi rembourse pendant les 12 premiers mois: 75% de l'indemnité touchée par le jeune demandeur d'emploi et 100% des charges patronales. Contrat CIE: Le Fonds pour l'Emploi rembourse pendant les 12 premiers mois: 50 % de l'indemnité de base et 100% des charges patronales. Contrat EMI: Le Fonds pour l'Emploi rembourse pour les chômeurs de longue durée, âgé de plus 50 ans: 100 % du salaire. Dépenses inscrites sous 3/130/621000/99001, 3/130/621000/99002 et 3/627/622000/99002	256 079,68	200 000,00	220 000,00	200 000,00		
748350	Remboursements des dégâts causés par les tiers	2 023,52	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
748350/99001	<i>Remboursement de frais pour dégâts causés</i> Dédommagement des assurances et remboursement des dégâts causés dans le cadre des accidents de la circulation	2 023,52	10 000,00	10 000,00	10 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/130/	130 Coordination technique						
748380	Autres remboursements	24,83	1 500,00	1 956,00	1 500,00		
748380/99001	Remboursements divers	24,83	1 500,00	1 956,00	1 500,00		
	Remboursement de travaux pour compte de tiers.						
	Règlement communal relatif à la fixation des tarifs pour prestations du service technique et du service de régie, décision du CC du 10.12.2025.						
	Total 130	372 916,03	220 500,00	246 456,00	226 500,00		
2/140/	140 Coordination des relations publiques						
744800 G	Autres subventions d'exploitation	669,84	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
744800/99001 G	Subside de l'Etat dans le cadre du jumelage	669,84	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	Subventions au secteur communal pour encourager les activités de jumelage des communes						
	2025: 35e anniversaire de la signature du partenariat de jumelage avec la Commune de Siegelsbach en date du 24 mai 1990.						
	Dépense voir article 3/140/615241/99001						
	Total 140	669,84	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
707110	Impôt foncier	285 723,80	300 000,00	301 068,75	305 000,00		
707110/99001	*Impôt foncier	285 723,80	300 000,00	301 068,75	305 000,00		
	Taux de perception de l'impôt foncier: Impôt foncier A 295%, B1 600%, B2 295%, B3 145%, B4 145%, B5 295%, B6 295%						
	2024: décision du conseil communal du 26.04.2023, approuvée par arrêté grand-ducal du 09.06.2023						
	2025: décision du conseil communal du 24.04.2024, approuvée par arrêté grand-ducal du 27.06.2024						
	2026: décision du conseil communal du 21.05.2025, approuvée par						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
	arrêté grand-ducal du 25.06.2025						
707120	Impôt commercial	3 589 024,74	3 468 267,21	3 969 461,36	4 034 063,81		
707120/99001	* <i>Impôt commercial</i>	3 589 024,74	3 468 267,21	3 969 461,36	4 034 063,81		
	Taux de perception de l'impôt commercial 225%;						
	2024: décision du conseil communal du 26.04.2023, approuvée par arrêté grand-ducal du 09.06.2023						
	2025: décision du conseil communal du 24.04.2024, approuvée par arrêté grand-ducal du 27.06.2024						
	2026: décision du conseil communal du 21.05.2025, approuvée par arrêté grand-ducal du 25.06.2025						
	Suivant circulaire budgétaire n° 2025-077 du 23.10.2025 concernant l'établissement du budget:						
	BR 2025: compte 2024 +10,6%						
	BI 2026: compte 2024 +12,4%						
707140	Taxe sur les chiens	9 180,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
707140/99001	<i>Taxe sur les chiens</i>	9 180,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	taxe de 27 € par chien et par an, suivant règlement taxe du 3.06.2009, approuvé par arrêté grand ducal du 21.07.2009						
	2024: suivant rôle des chiens						
	2025: estimation						
	2026: estimation						
744560 G	Fonds de dotation globale des communes	18 685 502,78	19 088 069,79	19 190 011,36	20 030 858,98		
744560/99001 G	<i>Fonds de dotation globale des communes</i>	18 685 502,78	19 088 069,79	19 190 011,36	20 030 858,98		
	Le FDGC est doté annuellement par les recettes suivantes:						
	- 18% du produit de l'impôt sur le revenu des personnes physiques fixé par voie d'assiette et de l'impôt retenu sur les traitements et salaires;						
	- 10% du produit de la taxe sur la valeur ajoutée, déduction faite des sommes dues aux communautés européennes;						
	- 20% du produit de la taxe sur les véhicules automoteurs;						
	- produit de l'ICC, montant majoré par des contributions supplémentaires des communes dont le revenu en ICC par habitant dépasse 35% du revenu ICC par habitant du pays;						
	- un montant forfaitaire fixe adapté annuellement dans la loi budgétaire.						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées) Le FDGC est ensuite redistribué aux communes comme suit: Une participation directe des communes au produit de l'ICC générée sur leur territoire. Chaque commune pourra retenir un maximum de 35% du produit généré sur son territoire. Cette retenue ne peut cependant pas dépasser 35% de la moyenne nationale en ICC par habitant, multipliée par la population de la commune. A chaque commune est attribuée une dotation forfaitaire variant entre 0 euros pour les communes de moins de 1.000 habitants et 300.000 euros pour les communes de plus de 3.000 habitants. Le solde des avoirs du FDGC est distribué ensuite suivant 5 critères : 1.La population ajustée (82%) 2.Les emplois salariés (3%) 3.L'indice socio-économique (9-10%) 4.Les logements sociaux (0-1%) 5.La superficie ajustée (5%) suivant circulaire budgétaire n° 2025-077 du 23.10.2025 concernant l'établissement du budget: BR 2025: compte 2024 +2,7% BI 2026: compte 2024 +7,2%						
748210	Fonds pour dépenses communales	0,00	0,00	84 054,87	0,00		
748210/99001	<i>Restitution fonds de péréquation conjoncturelle</i>	0,00	0,00	84 054,87	0,00		
	Total 170	22 569 431,32	22 866 337,00	23 554 596,34	24 379 922,79		
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
748380 G	Autres remboursements	0,00	0,00	538 678,12	0,00		
748380/99001 G	<i>Régularisation de la contribution au Fonds pour l'emploi</i>	0,00	0,00	538 678,12	0,00		
755210	Intérêts sur comptes courants	0,00	100,00	0,00	0,00		
755210/99001	<i>*Intérêts sur comptes courants</i>	0,00	100,00	0,00	0,00		
	intérêts suivant extraits bancaires						
755220	Intérêts sur comptes à terme	375 804,32	150 000,00	140 000,00	30 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
755220/99001	*Intérêts sur comptes à terme intérêts provenant du placement de capitaux.	375 804,32	150 000,00	140 000,00	30 000,00		
811100	Fonds de réserve relatif à l'impôt commercial communal	0,00	0,00	0,00	1 608 088,04		
811100/99001	<i>Reprises sur fonds de réserve budgétaire</i>	0,00	0,00	0,00	1 608 088,04		
	Total 180	375 804,32	150 100,00	678 678,12	1 638 088,04		
	Total général 1	23 581 955,15	23 513 437,00	24 774 275,46	26 536 010,83		
2/223/	2 Protection sociale 223 Repas sur roues						
706060	Services de restauration (sans encadrement)	63 018,00	60 000,00	70 000,00	70 000,00		
706060/99001	* <i>Repas sur roues</i> Règlement-taxe fixant le prix du menu livré par le service repas sur roues à 13 €, décision CC du 30.11.2022, à partir de 2025: Décision CC du 11.12.2024, d'annuler la taxe concernant le prix de vente des « Repas sur roues », votée lors de la séance du conseil communal du 30.11.2022 et de prendre en charge les frais de livraison individuelle liés au service « Repas sur roues », actuellement fixés à 5,82 €, à partir du 01.01.2025. La recette en question dépend du nombre de clients bénéficiant du service repas sur roues. 2021: 1.757 repas; +- 15 clients 2022: 2.865 repas; +- 17 clients 2023: 3.542 repas; +- 17 clients 2024: 4.095 repas; +- 18 clients 2025: 3.118 repas; +- 18 clients (situation 09.2025) 2026: estimation Dépense sous art. 3/220/648211/99002	57 993,00	60 000,00	70 000,00	70 000,00		
706060/99002	<i>Repas sur roues - Rachat des plaques d'induction</i> Rachat des 15 plaques d'induction par SERVIOR	5 025,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/223/	223 Repas sur roues						
	Total 223	63 018,00	60 000,00	70 000,00	70 000,00		
2/241/	241 Crèches et garderies						
	Autres remboursements *Refacturation des frais d'électricité, de chauffage et d'entretien L'Etat participe à 100% aux frais de fonctionnement pour enfants non-scolarisés (ENS). Les frais d'électricité, de chauffage et une partie des frais d'entretien, y compris partie des salaires des concierges et personnel adm., sont récupérés auprès de Caritas - Jeunes et famille asbl. voir articles 3/241/6... 2024: recette décompte 2023 2025: estimation 2026: estimation	247 048,66 247 048,66	250 000,00 250 000,00	250 000,00 250 000,00	250 000,00 250 000,00		
2/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
	Autres remboursements *Refacturation des frais d'électricité, de chauffage et d'entretien L'Etat participe à 75% aux frais de fonctionnement pour enfants scolarisés (ES). Les frais d'électricité, de chauffage et une partie des frais d'entretien, y compris partie des salaires des concierges et personnel adm., sont récupérés auprès de Caritas - Jeunes et famille asbl. voir articles 3/242/... 2024: recette décompte 2023 2025: estimation 2026: estimation	374 174,89 374 174,89	375 000,00 375 000,00	375 000,00 375 000,00	375 000,00 375 000,00		
2/260/	260 Précarité sociale						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/260/	260 Précarité sociale						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	1 419,25	7 500,00	1 423,09	2 500,00		
744611/99001 G	<i>Remboursement des participations au CIGR - Centre d'Initiative et de Gestion Régional Syrdall asbl</i>	1 419,25	7 500,00	1 423,09	2 500,00		
748380	Autres remboursements	0,00	15 000,00	8 150,24	10 000,00		
748380/99001	<i>*Office Social - autres remboursements d'exercices antérieurs</i>	0,00	15 000,00	8 150,24	10 000,00		
	Total 260	1 419,25	22 500,00	9 573,33	12 500,00		
	Total général 2	685 660,80	707 500,00	704 573,33	707 500,00		
2/320/	3 Ordre et sécurité publics						
	320 Services de secours						
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	32 312,28	33 000,00	33 000,00	33 000,00		
744611/99001 G	<i>CGDIS - Recette concernant les biens immeubles affectés au service d'incendie et de sauvetage</i>	32 312,28	33 000,00	33 000,00	33 000,00		
	Suite à la réforme de l'organisation de la sécurité civile et création d'un corps grand-ducal d'incendie et de secours, les biens immeubles affectés par les communes au fonctionnement des services d'incendie et de sauvetage communaux seront mis à disposition du CGDIS.						
	Convention de mise à disposition des biens immeubles au CGDIS:						
	- Indemnité fonctionnelle 15.812,28 €						
	- Indemnité d'entretien 16.500,00 €.						
	Total 320	32 312,28	33 000,00	33 000,00	33 000,00		
	Total général 3	32 312,28	33 000,00	33 000,00	33 000,00		
2/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
708211	Loyers et charges de terrains	3 403,73	5 000,00	5 000,00	5 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/411/	411 Agriculture						
708211/99001	*Loyers et charges de terrains: Fermage - Pâturage Recette provenant du fermage des terrains (superficie totale de 25 ha 80 ares) appartenant à la commune : ALTMEISCH Lucien 716,25 € COLBACH-WILLEMS Henri 150,00 € ZEIMES-SAUBER Claude 375,00 € THEISEN-KINNEN Véronique 112,50 € HOFFMANN Fränk 546,25 € BERTRAND-BAUER John 557,30 € THOMMES Norbert 337,50 € LEHNERTZ Paul 112,50 € VAN DER KLEY-PINGEON 35,50 € DRIESCH Alice 3,10 € Diverses petites parcelles de terrain Terrain "Auf dem Rohtert" à Uebersyren - 143 ares 2025: Nouveaux contrats de bail à fermage conclus dans le cadre du pacte nature, Délibération CC du 22.05.2024	3 403,73	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
744710 G	Subventions d'exploitation			98 845,81	66 300,00	66 300,00	44 400,00
744710/99001 G	*Subvention de l'Etat pour l'entretien des chemins ruraux Participation de l'Etat aux frais de goudronnage des chemins ruraux. Travaux sont susceptibles d'être subventionnés à raison de 30% respectivement de 40 % par le Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture. dépenses voir les articles 3/411/6122200/99001 et 4/411/221313/21002.			98 845,81	66 300,00	66 300,00	44 400,00
	Total 411	102 249,54	71 300,00	71 300,00	49 400,00		
2/412/	412 Sylviculture						
702200	Matières brutes non comestibles (hors carburant)			10 925,21	20 000,00	11 000,00	15 000,00
702200/99001	Ventes de produits forestiers (bois,...) suivant prévisions du plan de gestion des forêts.			10 925,21	20 000,00	11 000,00	15 000,00

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/412/	412 Sylviculture Prix des bois de chauffage, CC du 30.11.2022 : - 63,00 € ttc / stère d'une longueur de 100 cm ; - 71,00 € ttc / stère d'une longueur de 50 cm ; - 75,00 € ttc / stère d'une longueur de 33 cm ; - 78,00 € ttc / stère d'une longueur de 25 cm ; - 6,00 € ttc / sac de bois d'allumage ; - 20,00 € ttc / livraison à domicile; Maximum 2 stères par année de calendrier par ménage. 2026: Prix des bois de chauffage, CC du 26.11.2025 : - 79,00 € ttc / stère d'une longueur de 100 cm ; - 89,00 € ttc / stère d'une longueur de 50 cm ; - 94,00 € ttc / stère d'une longueur de 33 cm ; - 98,00 € ttc / stère d'une longueur de 25 cm ; - 7,50 € ttc / sac de bois d'allumage ; - 25,00 € ttc / livraison à domicile; Maximum 2 stères par année de calendrier par ménage.						
748380	Autres remboursements	0,00	250,00	250,00	250,00		
748380/99001	*Remboursement frais travaux exécutés pour des tiers Remboursement frais travaux exécutés pour des tiers. Règlement communal relatif à la fixation des tarifs pour prestations du service technique et du service de régie, décision du CC du 10.12.2025.	0,00	250,00	250,00	250,00		
	Total 412	10 925,21	20 250,00	11 250,00	15 250,00		
2/413/	413 Pêche et chasse						
707250	Taxes de chancellerie	0,00	50,00	50,00	50,00		
707250/99001	Taxe de chancellerie : Permis de pêche	0,00	50,00	50,00	50,00		
708211	Loyers et charges de terrains	8 179,51	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
708211/99001	*Location de la pêche, de la chasse suivant l'adjudication des droits de chasse pour une durée du 1.04.2021 au 31.03.2030 et suivant plan de gestion des forêts.	8 179,51	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
	Total 413	8 179,51	12 050,00	12 050,00	12 050,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/419/ 708211 P 708211/99001 P	419 Autres Agriculture, sylviculture et viticulture						
	Loyers et charges de terrains	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
	<i>Loyers et charges de terrains - Station d'élevage</i>	6 000,00	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
	Loyer annuel de 6.000.- EUR à payer par le "Cercle Avicole Schuttrange" - pour la première fois, au début de l'année qui suit l'emménagement des éleveurs. Contrat de bail emphytéotique du 06.07.2017 n° 542/2017 signé devant Maître Patrick Serres, approuvé par le conseil communal en date du 12.07.2017						
2/422/ 752000 752000/99001	422 Distribution de gaz naturel						
	Revenus des immobilisations financières	8 576,50	9 000,00	9 000,00	9 000,00		
	<i>*Dividendes sur participations dans une société de gaz</i>	8 576,50	9 000,00	9 000,00	9 000,00		
	dividendes des actions de la société CREOS						
2/441/ 706040 706040/99001	441 Transports routiers						
	Services de transport	0,00	500,00	500,00	1 000,00		
	<i>Participation au service de transport Night Card</i>	0,00	500,00	500,00	1 000,00		
	Autres subventions en relation avec le transport de personnes (hors recettes RGTR)	8 154,00	7 500,00	8 000,00	8 000,00		
744118 G 744118/99002 G	<i>*Subvention de l'Etat pour le Night-Life Bus</i>	8 154,00	7 500,00	8 000,00	8 000,00		
	subside de l'Etat pour le Night-Life Bus. Subside en fonction de la population. Dépense sous 3/441/612140/99002						
	Total 441	8 154,00	8 000,00	8 500,00	9 000,00		
	491 Distribution, entrepôts et magasins						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/491/	491 Distribution, entrepôts et magasins						
705100	Ventes de marchandises	45,00	50,00	50,00	50,00		
705100/99001	Livres, brochures et documentation destinés à la revente suivant livres vendus et estimation	45,00	50,00	50,00	50,00		
	Total 491	45,00	50,00	50,00	50,00		
2/492/	492 Hôtellerie, restauration, brasserie, café						
707250	Taxes de chancellerie	270,00	500,00	500,00	500,00		
707250/99001	Taxes de chancellerie : nuits blanches	270,00	500,00	500,00	500,00		
	décision du conseil communal du 24.06.2009, approuvée par arrêté grand-ducal du 21.07.2009 (règlement fixant les taxes à percevoir sur les nuits blanches: 15 € pour les autorisations de dérogations jusqu'à 3 heures du matin, 25 € pour les autorisatons jusqu'à 6 heures du matin)						
	Total 492	270,00	500,00	500,00	500,00		
	Total général 4	144 399,76	127 150,00	118 650,00	101 250,00		
2/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
705100	Ventes de marchandises	730,00	750,00	750,00	750,00		
705100/99001	Ventes de poubelles et sacs poubelles	730,00	750,00	750,00	750,00		
	Vente des sacs et banderoles pour objets encombrants 5 €.Règlement fixant les taxes à percevoir sur l'enlèvement des ordures, délibérations du conseil communal du 26.04.2006, 30.04.2008 et 30.04.2014, approuvées par arrêtés grand-ducaux du 29.05.2006, 27.06.2008 resp. 24.06.2014.						
	à partir de 2021: Règlement fixant les taxes sur l'évacuation des déchets, délibération du conseil communal du 28.10.2020, approuvée par arrêté grand-ducal du . Sac-poubelle pour déchets ménagers résiduels:10,00 €/sac Collecte à domicile :						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/510/	510 Gestion des déchets a) Déchets encombrants et ferraille - jusqu'à 1 m3: 10,00 €/enlèvement - pour chaque m3 en plus: 5,00 €/m3 c) Déchets d'équipements électriques et électroniques: 20,00 €/enlèvement						
706022	Enlèvement, destruction et recyclage des ordures	522 089,40	530 000,00	530 000,00	650 000,00		
706022/99002	<i>Services d'enlèvement, de destruction et de recyclage des ordures</i> Règlement fixant les taxes sur l'évacuation des déchets, délibération du conseil communal du 28.10.2020 resp. 8.12.2011, approuvée par arrêté grand-ducal du 9.12.2020 et par décision ministérielle du 15.12.2020. Cette taxe se compose d'une taxe de base, d'une taxe de récipient ainsi que d'une taxe de poids. 2026: Décision du CC du 26.11.2025 portant modification du règlement-taxe harmonisé sur l'évacuation des déchets	522 089,40	530 000,00	530 000,00	650 000,00		
748380	Autres remboursements	12 332,57	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
748380/99001	<i>*Remboursement Valorlux</i> Convention de soutien Valorlux Décision du conseil communal du 19.05.2021 concernant la convention de collaboration dans le cadre de la collecte sélective des PMC (bouteilles et flacons Plastiques, emballages Métalliques, Cartons à boisson) en vue de leur valorisation. 2024: Décision du conseil communal du 26.06.2024 concernant la nouvelle convention de collaboration avec "Valorlux asbl" dans le cadre de la collecte sélective des PMC (bouteilles et flacons Plastiques, emballages Métalliques, Cartons à boisson) en vue de leur valorisation	12 332,57	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
Total 510		535 151,97	540 750,00	540 750,00	660 750,00		
2/520/	520 Gestion des eaux usées						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	465 942,97	515 000,00	510 000,00	515 000,00		
702300/99001	<i>Redevance variable concernant l'utilisation de la canalisation</i>	465 942,97	515 000,00	510 000,00	515 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/520/	520 Gestion des eaux usées décision du conseil communal du 06.07.2011 par laquelle il a fixé les taxes et redevances sur l'épuration des eaux usées, approuvée par arrêté grand-ducal du 25.11.2011. à partir de 2023: nouveau règlement-taxe concernant la fixation de la redevance à percevoir sur l'épuration des eaux usées, décision du conseil communal du 16.11.2022, approuvée par arrêté grand-ducal du 03.02.2023. 2026: Décision du CC du 26.11.2025 portant règlement-taxe concernant la fixation de la redevance à percevoir sur l'épuration des eaux usées - concernant secteur HORECA/HORESCA						
706023	Canalisation, épuration des eaux usées	159 605,29	200 000,00	180 000,00	200 000,00		
706023/99001	<i>Redevance fixe concernant l'utilisation de la canalisation</i>	159 605,29	200 000,00	180 000,00	200 000,00		
	décision du conseil communal du 06.07.2011 par laquelle il a fixé les taxes et redevances sur l'épuration des eaux usées, approuvée par arrêté grand-ducal du 25.11.2011. à partir de 2023: nouveau règlement-taxe concernant la fixation de la redevance à percevoir sur l'épuration des eaux usées, décision du conseil communal du 16.11.2022, approuvée par arrêté grand-ducal du 03/02/2023.						
748380	Autres remboursements	4 290,86	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
748380/99001	<i>*Autres remboursements</i>	4 290,86	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Remboursement de la campagne d'analyse d'eau par le CPL						
	Total 520	629 839,12	720 000,00	695 000,00	720 000,00		
2/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
744710 G	Subventions d'exploitation	188 530,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00		
744710/13005 G	<i>Subventions de l'Etat dans le cadre du Pacte Climat</i>	188 530,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00		
	subside de l'Etat dans le cadre de la convention Pacte Climat						

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/532/	532 Mesure d'économie d'énergie signée le 5.12.2012. Décision du conseil communal du 30.01.2013. 2021: signature du Pacte Climat 2.0 en date du 20.05.2021. Décision du conseil communal du 14.07.2021. 2023: European Energy Award Gold						
	Total 532	188 530,00	200 000,00	200 000,00	200 000,00		
2/542/	542 Protection de la nature						
744710 G 744710/99002 G	Subventions d'exploitation <i>Subventions de l'Etat dans le cadre du Pacte Nature</i> Subside de l'Etat dans le cadre du Pacte Nature. Subside conformément à l'article 4 de la loi du 30 juillet 2021 portant création d'un pacte nature avec les communes. 2021: signature du Pacte Nature en date du 4.11.2021. Décision du conseil communal du 23.02.2022. 2024: Certification Catégorie 1 - certificat bronze (50%) 2025: Certification Catégorie 2 - certificat silver (60%)	93 082,33 93 082,33	95 000,00 95 000,00	118 418,05 118 418,05	120 000,00 120 000,00		
	Total 542	93 082,33	95 000,00	118 418,05	120 000,00		
	Total général 5	1 446 603,42	1 555 750,00	1 554 168,05	1 700 750,00		
2/612/	6 Logements et équipements collectifs 612 Logements à prix réduit (social)						
744710 G 744710/99001 G	Subventions d'exploitation <i>Pacte Logement 2.0 - Participations financières accordées sous forme de remboursements à la réalisation de projets</i> Dans le contexte du pacte logement 2.0 les communes participantes se voient attribuer des participations financières accordées sous forme de remboursements à la réalisation de projets.	16 796,80 16 796,80	20 000,00 20 000,00	30 166,04 30 166,04	20 000,00 20 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/612/	612 Logements à prix réduit (social) Participation financière aux projets: 2024: SCH00244 Architektonische Machbarkeitsstudie Residenzen Schennbierg. 2025: SCH00241 Machbarkeitsstudie "Standort Technischer Dienst Schuttrange - Uebersyren" 2026: estimation						
	Total 612	16 796,80	20 000,00	30 166,04	20 000,00		
2/623/	623 Parking						
	Loyers et charges d'emplacements de stationnement <i>Loyers et charges: Parking payant</i> Règlement-taxe relatif au stationnement et au parage payant au Parc d'activités Syrdall; décision du conseil communal du 29.09.2021.	103 588,94 103 588,94	100 000,00 100 000,00	90 000,00 90 000,00	100 000,00 100 000,00		
2/626/	626 Cimetières						
	Services funéraires <i>Services funéraires - confection de fosses</i> règlement fixant les taxes à percevoir pour l'utilisation du cimetière; décision du conseil communal du 20.12.2006, approuvée par arrêté grand-ducal du 16 mars 2007	2 595,00 2 375,00	3 500,00 3 000,00	3 500,00 3 000,00	3 500,00 3 000,00		
706200	Porteurs de cercueils règlement fixant les taxes à percevoir pour l'utilisation du cimetière; décision du conseil communal du 20.12.2006, approuvée par arrêté grand-ducal du 16.03.2007	220,00	500,00	500,00	500,00		
	Location en relation avec les services funéraires <i>Location de la morgue</i> règlement fixant les taxes à percevoir pour l'utilisation du	75,00 75,00	250,00 250,00	250,00 250,00	250,00 250,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/626/	626 Cimetières						
741000	cimetière; décision du conseil communal du 20.12.2006, approuvée par arrêté grand-ducal du 16.03.2007						
741000/99001	Redevances pour concessions, brevets, licences, marques, droits et valeurs similaires	2 750,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	* <i>Redevances pour concessions d'un emplacement (case - columbarium) au cimetière</i> règlement fixant les taxes à percevoir pour l'utilisation du cimetière; décision du conseil communal du 20.12.2006, approuvée par arrêté grand-ducal du 16.03.2007.	2 750,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Total 626	5 420,00	8 750,00	8 750,00	8 750,00		
2/630/	630 Alimentation en eau						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	707 387,69	720 000,00	760 000,00	750 000,00		
702300/99001	<i>Redevance variable concernant la vente d'eau - consommation</i> Règlement-taxe concernant la fixation de la redevance à percevoir sur l'eau potable, décision du conseil communal du 16.11.2022.	707 387,69	720 000,00	760 000,00	750 000,00		
706021	Abonnement à l'eau - frais fixes	295 138,20	235 000,00	300 000,00	300 000,00		
706021/99001	<i>Redevance fixe concernant la vente d'eau - Location compteur</i> Règlement-taxe concernant la fixation de la redevance à percevoir sur l'eau potable, décision du conseil communal du 16.11.2022.	295 138,20	235 000,00	300 000,00	300 000,00		
744611 S	Participations aux frais d'exploitation à caractère général	50 800,95	0,00	0,00	0,00		
744611/99001 S	<i>Remboursement des participations aux frais d'exploitation à caractère général</i>	50 800,95	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/630/	630 Alimentation en eau <i>SIDERE</i> Remboursement des participations aux frais d'exploitation à caractère général SIDERE - suite au décompte du syndicat						
	Total 630	1 053 326,84	955 000,00	1 060 000,00	1 050 000,00		
2/640/	640 Eclairage public						
	Participations aux frais d'exploitation à caractère général <i>*Participation par l'Etat aux frais d'éclairage sur la voirie nationale</i> participation de l'Etat aux frais de l'éclairage public suivant déclaration de remboursement et estimation.	21 295,41	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
744611 G 744611/99001 G	Total 640	21 295,41	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
708211 708211/99001	Loyers et charges de terrains <i>*Loyers et charges de terrains</i> PAP "Hinter Thommes": bail emphytéotique avec SNHBM, approuvé par conseil communal en date du 19.03.2009 (appr. minist. TI/44/08 du 29.04.2008. Redevance annuelle de 1.800 €, adaptée suivant les variations de l'indice des prix à la consommation. PAP "Leyenbierg-Centre": bail emphytéotique avec SNHBM approuvé par conseil communal en date du 26.11.2014 (appr. minist. TI/167/14 du 12.12.2014. Redevance annuelle de 100 € par logement (8 maisons jumelées et 2 immeubles avec 14 appartements), adaptée suivant les variations de l'indice des prix à la consommation. RUE DES JARDINS: baux emphytéotiques avec les locataires des maisons 14,16,18 et 20, Rue des Jardins, Uebersyren. Redevance annuelle 497 € par terrain, adaptée suivant la cote d'application de l'échelle mobile des salaires.	6 918,51	7 000,00	7 000,00	7 000,00		
	Total 650	6 918,51	7 000,00	7 000,00	7 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	3 599,04	10 000,00	5 000,00	5 000,00		
702300/99001	Ventes: <i>Electricité - Centrales photovoltaïques bâtiments communaux</i>	3 599,04	10 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Contrats de rachat d'électricité pour les bâtiments communaux: - Uebersyren, 22 et 24, Rue de la Montagne - Munsbach - Campus scolaire - Munsbach - Bâtiment Chorale - Munsbach - Terrain de football - Schuttrange - Bâtiment Harmonie						
	Les installations photovoltaïques sont exploitées dans le cadre de l'autoconsommation collective, et le surplus d'énergie non consommé localement est injecté sur le réseau électrique.						
	Total 690	3 599,04	10 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Total général 6	1 210 945,54	1 125 750,00	1 225 916,04	1 215 750,00		
2/821/	8 Loisirs, culture et culte						
	821 Terrains de sports						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	3 324,14	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
702300/99001	*Ventes: <i>Electricité - Centrale photovoltaïque vestiaire terrain de football</i>	3 324,14	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Contrat de rachat d'électricité n° 4008002 avec CREOS signé par le CBE en date du 10 février 2022.						
	Total 821	3 324,14	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
2/822/	822 Halls sportifs						
702300	Combustibles minéraux, lubrifiants et produits annexes	6 899,28	17 500,00	15 000,00	15 000,00		
702300/99001	*Ventes: <i>Electricité - Centrale Photovoltaïque au Hall des Sports</i>	6 899,28	17 500,00	15 000,00	15 000,00		
	Contrat de rachat d'électricité n° PHV 2012-488 avec CREOS signé par le CBE en date du 07 février 2014.						
708212	Loyers et charges des bâtiments	10 318,00	10 000,00	12 261,00	10 000,00		
708212/99001	*Loyers et charges locatives du hall de tennis	10 318,00	10 000,00	12 261,00	10 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/822/	822 Halls sportifs loyer pour la structure gonflable, suivant convention du 12.12.2012 avec le Tennis Club de Schuttrange, acceptée par le conseil communal le 19.12.2012 2024: décompte saison 2023/2024 2025: décompte saison 2024/2025 2026: estimation						
	Total 822	17 217,28	27 500,00	27 261,00	25 000,00		
2/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
708213	Loyers et charges des salles <i>Recettes provenant de la location des centres culturels, halls des sports et autres salles</i>	12 168,55	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
708213/99001	règlement-taxe pour l'utilisation des centres culturels, halls des sports et autres locaux, arrêté par le conseil communal le 27.02.2013, approuvé par décision ministérielle du 04.06.2013, réf. 4.0042 (6389)	0,00	500,00	500,00	500,00		
708213/99002	Recettes diverses Recettes diverses 2024: diverses petites recettes, e.a. Fête nationale, Marche gourmande,.. 2025:diverses petites recettes, e.a. Fête nationale, Fête de la musique, Marche gourmande,Remboursement CREOS Liquidation Réserve,... 2026: estimation	12 168,55	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Total 831	12 168,55	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
2/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
706160	Services éducatifs <i>Participation des particuliers aux frais des cours de musique</i>	3 175,00	1 000,00	2 000,00	2 000,00		
706160/99001	Minerval cours de l'enseignement musical.	3 175,00	1 000,00	2 000,00	2 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique Règlement taxe arrêté par le conseil communal en date du 27.01.2021 appr min du 19.04.2021 no 837xc989d/NH. à partir de la rentrée scolaire 2022: Loi du 27 mai 2022 portant organisation de l'enseignement musical dans le secteur communal et notamment la gratuité de différents cours. Règlement taxe arrêté par le conseil communal en date du 18.05.2022, appr min du 31.05.2022 no 83ex171df/NH.						
744710 C 744710/99001 C	Subventions d'exploitation <i>*Subvention de l'Etat pour l'enseignement musical</i> participation du Ministère de l'Intérieur et du Ministère de la Culture aux frais des cours de musique. Cette recette varie en fonction du crédit budgétaire mis à disposition par l'Etat. Ecole de musique régionale « Regional Museksschoul Syrdall » entre les communes de Contern, Niederanven, Sandweiler et Schuttrange, approbation de la convention de coopération régionale en date du 15.07.2015. 2018-19: 132.528,84 € 2019-20: 177.817,93 € 2020-21: 201.882,98 € 2021-22: 258.583,87 € 2022-23: 354.693,22 € 2023-24: 403.571,93 € 2024-25: 470.015,16 € 2025-26: estimation (projet de loi augmentant le taux annuel de base par minute +10,97%) Dépense sub. 3/836/612160/99001	403 571,93 403 571,93	410 000,00 410 000,00	470 015,16 470 015,16	520 000,00 520 000,00		
	Total 836	406 746,93	411 000,00	472 015,16	522 000,00		
2/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes						
706160 706160/99001	Services éducatifs <i>Participations des particuliers aux frais des cours pour adultes</i> droits d'inscriptions aux cours offerts par la commune; règlement-taxe concernant les droits d'inscription aux cours pour adultes, arrêté par le conseil communal en date du 29.04.2020, approuvé par Madame la Ministre de l'Intérieur, réf.	24 290,00 24 290,00	25 000,00 25 000,00	32 000,00 32 000,00	30 000,00 30 000,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes 832x40555/DZ, en date du 08/06/2020 N/B Cours de langue luxembourgeoise. 200 € / an. 150 € sont remboursés aux participants ayant suivi le cours et qui se sont vu délivrés le certificat afférent du Ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.						
744710 G	Subventions d'exploitation <i>*Participation de l'Etat aux frais des cours pour adultes</i>	6 210,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
744710/99001 G	part de l'Etat dans l'organisation des cours de langue luxembourgeoise pour adultes.	6 210,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Total 890	30 500,00	30 000,00	37 000,00	35 000,00		
	Total général 8	469 956,90	484 000,00	551 776,16	597 500,00		
2/910/	9 Enseignement 910 Enseignement fondamental						
706170	Services d'encadrement	7 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
706170/99002	<i>Participation des parents aux colonies de vacances</i> Participation des parents des élèves au séjour de ski, décision du conseil communal du 24.10.2018;	7 000,00	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
744611 G	Participations aux frais d'exploitation à caractère général <i>Participation de l'Etat dans le cadre d'un projet pédagogique</i>	617,70	21 000,00	21 000,00	21 000,00		
744611/99001 G	Participation de l'Etat aux financement de projets pédagogiques dans le cadre de l'enseignement musical organisé par UGDA, projets organisés pendant l'année scolaire 2022/2023, 2024/2025 et 2025/2026	0,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
744611/99002 G	<i>Participation de l'Etat aux frais de prise en charge d'enfants de bénéficiaires de protection internationale</i>	617,70	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
744611/99003 G	<i>*Participation de l'Etat dans les prestations des instructeurs de natation</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
2/910/ 744612 C 744612/99001 C	910 Enseignement fondamental Remboursement concernant les prestations des instructeurs de natation (assistance fournie aux titulaires de classe lors de l'instruction d'élèves non-nageurs)	0,00	1 000,00				
	Participations aux frais d'exploitation à caractère spécifique <i>*Frais de scolarité à payer par les autres communes</i> frais de scolarité à payer par les autres communes; décision du conseil communal du 25.05.2011 fixant la redevance annuelle pour frais de scolarité à 600 €, approuvée par arrêté grand-ducal du 24.07.2011, réf. ministérielle 4.0042(29560) Dépense voir 3/910/648212/99001 - Frais de scolarité à payer aux autres communes.			2 400,00	2 400,00		
	Total 910			7 617,70	32 000,00	33 400,00	33 400,00
	Total général 9			7 617,70	32 000,00	33 400,00	33 400,00
	TOTAL GENERAL			27 628 130,28	27 578 587,00	29 033 526,10	30 925 160,83

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/036/	0 Codes Techniques						
645000	036 Reprises pour recettes non rentrées						
645000/99002	Pertes sur créances irrécouvrables <i>Décharges accordées par le Conseil communal</i>	3 065,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024: Restant 2023 suivant décision du CC du 26.06.2024 2025: Restant 2024 suivant décision du CC du 04.06.2025 2026: après clôture de l'exercice 2025 2025: après clôture de l'exercice 2024	3 065,02	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
691000	Recettes ordinaires restant à recouvrer à la clôture de l'exercice <i>Recettes restant à recouvrer à la clôture de l'exercice</i>	37 767,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
691000/99001		37 767,06	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	2024: Restant 2023 suivant décision du CC du 26.06.2024 2025: Restant 2024 suivant décision du CC du 04.06.2025 2026: après clôture de l'exercice 2025						
	Total 036	40 832,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total général 0	40 832,08	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
3/111/	1 Services généraux des administrations publiques						
	111 Organes politiques						
615243	Menues dépenses imprévues du collège échevinal	4 351,87	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
615243/99001	<i>Menues dépenses imprévues du collège échevinal</i>	4 351,87	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00
642110	Indemnités au Collège des bourgmestres et échevins	41 031,66	44 000,00	42 500,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
642110/99002	<i>*College des bourgmestre et échevins - indemnités générales</i>	41 031,66	44 000,00	42 500,00	43 000,00	43 000,00	43 000,00
	Délibération du conseil communal du 30.07.2008 Indemnité du bourgmestre: 140 EUR N.I. 100/mois Indemnité des échevins: 85 EUR N.I. 100/mois Approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 26.08.2008, no 149/08/CAC.						
	Délibération du conseil communal du 27.03.2024 Indemnité du bourgmestre: 171,60 EUR N.I. 100/mois Indemnité des échevins: 103,90 EUR N.I. 100/mois						
643110	Jetons de présence au Conseil Communal	17 514,96	20 000,00	15 500,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/111/	111 Organes politiques						
643110/99001	*Conseil communal - jetons de présence délibération du conseil communal du 30.07.2008 Jetons de présence des conseillers: 15 Eur N.I.100/séance Approuvée par le Ministère de l'Intérieur en date du 26.08.2008, no 149/08/CAC. Délibération du conseil communal du 27.03.2024 Jetons de présence des conseillers: 18,50 Eur N.I.100/séance 2024: Jetons payés 09-12/2023 et 01-12/2024 2025: 2025 2026: estimation	17 514,96	20 000,00	15 500,00	20 000,00		
	Total 111	62 898,49	69 000,00	63 000,00	68 000,00		
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
603500	Fournitures de bureau	1 564,64	0,00	0,00	0,00		
603500/99001	<i>Elections - Fournitures de bureau</i> 2023: élections communales et élections législatives 2024: élections européennes	1 564,64	0,00	0,00	0,00		
608122	Petit équipement	280,45	0,00	0,00	0,00		
608122/99001	<i>Elections - Acquisition mobilier</i> 2023: élections communales et élections législatives 2024: élections européennes	280,45	0,00	0,00	0,00		
615241	Frais de réception	1 495,60	0,00	0,00	0,00		
615241/99001	<i>Elections - Frais de réception</i> 2023: élections communales et élections législatives 2024: élections européennes	1 495,60	0,00	0,00	0,00		
642800	Autres indemnités	3 399,92	0,00	0,00	0,00		
642800/99001	<i>*Elections - Indemnités pour les membres des bureaux de vote</i> Elections - Indemnités pour le président et secrétaire du bureau principal de vote	3 399,92	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/112/	112 Organisation des élections et référendums						
	2023: élections communales et élections législatives 2024: élections européennes						
643800	Autres jetons de présence	5 082,20	0,00	0,00	0,00		
643800/99001	*Elections - Jetons de présence des membres des bureaux de vote	5 082,20	0,00	0,00	0,00		
	Elections - Jetons de présence des membres des bureaux de vote						
	2023: élections communales et élections législatives 2024: élections européennes						
	Total 112	11 822,81	0,00	0,00	0,00		
3/113/	113 Commissions consultatives						
615241	Frais de réception	102 514,86	150 500,00	153 000,00	145 500,00		
615241/99001	<i>Commission de la Famille, du 3e Age et des Affaires Sociales: Frais d'activités</i>	21 013,64	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	P.ex.: Journée du 3e Age,...						
	2023-2029: Commission de la Famille, du 3e Age et des Affaires Sociales, décision CC du 27.09.2023						
615241/99002	<i>Commission de l'Enfance et de la Jeunesse: Frais d'activités</i>	9 402,53	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	2023-2029: Commission de l'Enfance et de la Jeunesse, décision CC du 27.09.2023						
615241/99004	<i>"Klimateam", "Naturteam" et Commission de l'Environnement et du Développement durable: Frais d'activités</i>	9 987,64	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	P.ex.: Grouss Botz, Faire Genoss um Kaffisdésch,...						
	2023-2029: "Klimateam", "Naturteam" et Commission de l'Environnement et du Développement durable, décision CC du 27.09.2023						
615241/99005	<i>Commission des Affaires Culturelles: Frais d'activités</i>	20 881,80	25 000,00	15 000,00	20 000,00		
	Organisation de différents concerts, expositions,...						
	2023-2029: Commission des Affaires culturelles, décision CC du 27.09.2023						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/113/	113 Commissions consultatives						
615241/99007	<i>Commission du Sport et des Loisirs: Frais d'activités</i> P.ex.: Sportleréierung, ... 2023-2029: Commission du Sport et des Loisirs, décision CC du 27.09.2023	12 133,92	15 000,00	22 500,00	15 000,00		
615241/99008	<i>Commission du vivre ensemble interculturel: Frais d'activités</i> 2023-2029: Commission du vivre ensemble interculturel, décision CC du 27.09.2023 Décision du CC 23.10.2024 concernant le devis (référence 2024/164) pour la licence annuelle pour l'application HOPLR dans sa formule SMART CITY au prix de 4.950,00 €. Décision du CC 26.03.2025 concernant la mise à disposition d'un coordinateur par ASTI dans le cadre du pacte communal du vivre-ensemble interculturel.	5 190,39	40 500,00	40 500,00	40 500,00		
615241/99009	<i>Commission du Transport et du Trafic: Frais d'activités</i> P.ex.: Semaine de la Mobilité, ... 2023-2029: Commission du Transport, et du Trafic, décision CC du 27.09.2023	1 887,94	5 000,00	2 500,00	2 500,00		
615241/99010	<i>Commission Scolaire: Frais d'activités</i> P.ex.: Schoulbuet, Fête St. Nicolas, Schoulfest, ... 2023-2029: Commission scolaire, décision CC du 27.09.2023	21 268,20	20 000,00	30 000,00	25 000,00		
615241/99011	<i>Commission de l'Agriculture, de la Sylviculture et du Développement rural</i> 2023-2029: Commission de l'agriculture, de la Sylviculture et du Développement rural, décision CC du 27.09.2023	748,80	5 000,00	2 500,00	2 500,00		
643400	Jetons de présence aux commissions consultatives	28 466,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
643400/99001	*Commissions consultatives - jetons de présence Jetons de présence alloués aux membres, aux présidents et aux secrétaires des commissions consultatives pour l'assistance aux réunions. Délibération du conseil communal du 30.07.2008, approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 26.08.2008, no	28 466,00	20 000,00	20 000,00	20 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/113/	113 Commissions consultatives 44/08/CAC Jetons de présence des membres: 30 EUR/séance, Jetons de présence des présidents et secrétaires: 40 EUR/séance Délibération du conseil communal du 27.03.2024: Jetons de présence des membres: 38,00 EUR/séance, Jetons de présence des présidents et secrétaires: 50,00 EUR/séance 2024: jetons 2023 + 2024 2025: estimation 2026: estimation						
	Total 113	130 980,86	170 500,00	173 000,00	165 500,00		
3/120/	120 Coordination administrative						
603500	Fournitures de bureau	22 421,62	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
603500/99001	<i>Fournitures de bureau</i>	22 421,62	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
	E.a.: fournitures pour l'état civil, matériel courant de bureau, papier et toner pour photocopieuse,...						
608122	Petit équipement	11 698,63	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608122/99001	<i>Autre petit équipement de bureau</i>	11 698,63	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	suivant factures payées et estimation						
611200	Loyers et charges mobilières	231 478,44	240 000,00	240 000,00	260 000,00		
611200/99001	<i>*Location de machines de bureau</i>	27 015,52	35 000,00	25 000,00	25 000,00		
	Contrats de location des copieurs Mairie, machine à affranchir						
611200/99002	<i>Cybersécurité et protection des systèmes informatiques</i>	0,00	0,00	0,00	25 000,00		
	Mesures de sécurité selon la directive NIS2: pare-feu, sauvegardes, audits, sensibilisation du personnel						
611200/99003	<i>*Locations - Matériel informatique</i>	204 462,92	205 000,00	215 000,00	210 000,00		
	Location de matériel informatique auprès de AC délibération du collège échevinal du 15.04.1992, approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 27.04.1992, no 162/92 suivant factures payées et estimation						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
612200	Entretien et réparations	382,48	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
612200/99002	<i>Entretien et réparation - machines de bureau</i>	382,48	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	Entretien et réparation - machines de bureau						
612300	Contrats de maintenance	73 415,23	95 000,00	86 250,00	80 000,00		
612300/99001	<i>*Contrats de maintenance sur matériel informatique</i>	73 415,23	70 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Contrats e.a.: Schroeder Associés programme règlement de circulation, Solinf gestion des autorisations à bâtir, Dsk systems logiciel temps de présence, SigCom, SkyCom, machines à affranchir, dsl documents solutions maintenance copieur, Tase research, contrat hosting cyclorama...						
612300/99002	<i>*Frais de maintenance pour le système d'information géographique</i>	0,00	25 000,00	36 250,00	30 000,00		
	Frais de maintenance pour le système d'information géographique. Configuration et mise en service du système d'information - SigCom.						
613410	Honoraires juridiques	143 851,85	145 000,00	160 000,00	120 000,00		
613410/99001	<i>*Honoraires d'avocats</i>	98 427,43	100 000,00	110 000,00	75 000,00		
	frais pour avis juridiques et autres affaires en justice						
613410/99002	<i>*Honoraires de notaires</i>	45 424,42	45 000,00	50 000,00	45 000,00		
613481	Honoraires de consultation externe et d'expertise	11 318,00	11 500,00	11 318,00	11 500,00		
613481/99001	<i>*Frais d'expert d'assurance</i>	5 000,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Frais en relation avec le courtier en assurance svt. convention du 01.03.2012						
613481/99002	<i>Mission de délégué à la protection des données</i>	6 318,00	6 500,00	6 318,00	6 500,00		
	Contrat avec Consultis signé le 03.10.23 pour la durée de 2 ans avec tacite reconduction						
613488	Autres honoraires divers	0,00	50 000,00	20 000,00	80 000,00		
613488/99001	<i>Budget participatif</i>	0,00	50 000,00	20 000,00	80 000,00		
	Délibération CC du 26.03.2025 fixant le règlement concernant						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	budget participatif permettant aux habitants de proposer des projets citoyens. 2025: 3 projets ont été déposés par des habitants, dont 1 non-éligible:						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	29 083,53	31 500,00	29 331,19	31 500,00		
614100/99001	*Assurances sur bâtiments - Multirisques bâtiments Assurance incendie des propriétés communales.	27 752,34	30 000,00	28 000,00	30 000,00		
614100/99002	*Assurances Casco voyages de service Assurance casco voyages de service	1 331,19	1 500,00	1 331,19	1 500,00		
614600	Assurance responsabilité civile	13 843,76	15 500,00	15 507,60	17 000,00		
614600/99001	*Assurance responsabilité civile de la Commune Assurance responsabilité civile de la Commune	5 132,42	5 500,00	5 132,42	6 500,00		
614600/99002	*Assurance responsabilité civile des Asbl Assurance responsabilité civile des Asbl	8 711,34	10 000,00	10 375,18	10 500,00		
614800	Autres assurances	2 803,87	3 000,00	2 835,10	3 000,00		
614800/99001	*Assurance accident Assurance accident des ouvriers communaux et des écoliers	2 803,87	3 000,00	2 835,10	3 000,00		
615100	Frais de marketing et de publicité	268 139,20	312 500,00	323 000,00	283 000,00		
615100/99001	Frais de communication - imprimés et publications Frais d'édition, de publication, de rédaction et de distribution concernant le bulletin communal "Gemengebuet" et les feuilles d'information à tous les ménages. Site internet, App, Programme de réservation, newsletter, streaming,...	149 453,90	175 000,00	175 000,00	150 000,00		
615100/99002	Publicité et avis de presse Publication avis au public	28 229,85	30 000,00	40 000,00	25 000,00		
615100/99003	Cadeaux pour festivités Cadeaux offerts lors des mariages, naissances,...	1 648,85	5 000,00	5 000,00	5 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	délibération CC du 25.01.2023.						
615100/99004	<i>Cadeaux d'anniversaire alloués au personnel communal</i>	3 750,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Montres en or et cadeaux de départ à la retraite alloués au personnel communal. délibération CC du 25.01.2023.						
615100/99006	<i>Frais site internet www.schuttrange.lu</i>	55 112,78	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
	Enregistrement du domaine, maintenance, hosting, loyer cityapp...						
615100/99007	<i>Abonnements divers</i>	10 043,82	12 500,00	13 000,00	13 000,00		
	Abonnements divers						
615100/99008	<i>Dons courants</i>	19 900,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
	Dons divers et dons extraordinaire, p.ex. Médecins sans frontières, Mouvement écologique... Don collecté lors de la fête nationale						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	0,00	1 500,00	1 000,00	1 500,00		
615212/99001	<i>*Frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés</i>	0,00	500,00	500,00	500,00		
	Frais de déplacement du service administratif						
615212/99002	<i>Car-Sharing</i>	0,00	1 000,00	500,00	1 000,00		
	Contrat de prestation de Car-Sharing FLEX signé entre le CBE et CFL Mobility en date du 18/08/2025 pour la souscription de d'abonnements FLEX Bizz pour des conducteurs désignés de la commune. Décision du conseil communal du 24 septembre 2025.						
615241	Frais de réception	20 396,97	25 000,00	19 583,00	25 000,00		
615241/99001	<i>Frais de réception</i>	20 396,97	25 000,00	19 583,00	25 000,00		
	Frais relatifs à la fête de clôture organisée pour le conseil communal et le personnel communal						
615300	Frais postaux et frais de télécommunications	85 066,84	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
615300/99001	<i>Frais postaux</i>	85 066,84	90 000,00	90 000,00	90 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	Frais d'affranchissement et frais de téléphone: location de la centrale téléphonique - secrétariat, campus "An der Dällt", atelier,...						
618820	Frais de formation	7 331,19	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
618820/99001	*Frais de formation	7 331,19	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Frais d'inscription aux cours de formation payant						
621000	Rémunérations des salariés	1 638 546,04	1 788 000,00	1 762 001,50	1 924 000,00		
621000/99001	*Rémunérations des fonctionnaires	1 317 340,32	1 350 000,00	1 264 000,00	1 399 000,00		
	Secrétaire communal Receveur communal 2 postes - groupe de traitement A2, dont 1 poste occupé à 90% 5 postes - groupe de traitement B1, dont 1 poste occupé à 50% 3 postes - groupe de traitement C1						
621000/99002	*Rémunérations des employés communaux	206 172,84	310 000,00	364 000,00	383 000,00		
	1 poste - groupe d'indemnité A1 1 poste - groupe d'indemnité B1 1 poste - groupe d'indemnité C1 1 poste - groupe d'indemnité D1						
621000/99003	*Rémunérations des salariés à tâche intellectuelle	108 062,17	120 000,00	128 000,00	134 000,00		
	2 postes de salarié à tâche intellectuelle dans le cadre de la mesure pour la création d'emplois d'insertion pour chômeurs de longue durée pour des chômeurs âgés de 50 ans accomplis. Décision du conseil communal du 27 juin 2018. Décision du conseil communal du 17 mars 2022.						
621000/99005	Participation étatique sous l'article 2/120/744400/99001	6 970,71	8 000,00	6 001,50	8 000,00		
	*Subvention d'intérêts liée à un prêt hypothécaire						
	délibération du conseil communal du 16.05.1986, approb. minist no 900/86 du 30.06.1986						
623000	Charges sociales (part patronale)	753 181,68	796 000,00	821 500,00	879 000,00		
623000/99001	*Charges sociales part patronale - Fonctionnaires	719 135,70	755 000,00	765 000,00	820 000,00		
	suivant salaires payés et estimation						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative						
	Contribution des fonctionnaires et employés communaux (sous le régime) à la CPFEC						
	à partir de 2024: Suivant arrêté grand-ducal du 18 octobre 2023, la contribution des communes, syndicats de communes et des établissements publics du secteur communal à la CPFEC a été augmentée à 28,01% (au lieu de 20,3%)						
623000/99002	*Charges sociales part patronale - Employés communaux	18 832,82	29 000,00	36 500,00	38 000,00		
623000/99003	*Charges sociales part patronale - Salariés à tâches intellectuelles	15 213,16	12 000,00	20 000,00	21 000,00		
642300	Indemnités aux membres du personnel	702,37	750,00	750,00	750,00		
642300/99002	*Indemnité pour perte de caisse	702,37	750,00	750,00	750,00		
	Indemnité perte de caisse du receveur communal: 74,37 € N.I. 100, délibération du conseil communal du 18.12.2002, approbation ministérielle en date du 26.03.2003, n° 732/03.						
648211 S	Participations à caractère général	231 643,59	208 039,00	208 039,00	208 465,00		
648211/99001 S	*Participations aux frais d'exploitation du Syvicol	9 651,40	13 308,00	13 308,00	14 738,00		
	Cotisation SYVICOL fixée: - à partir de 2023 à 2,20 €/habitant - à partir de 2025 à 3,00 €/habitant - à partir de 2026 à 3,30 €/habitant						
	2024: suivant information du syndicat du 13.11.2023 2025: suivant information du syndicat du 12.11.2024 2026: suivant information du syndicat du 11.11.2025						
648211/99002 S	*Location de logiciel auprès du Sigi	78 368,32	65 170,00	65 170,00	60 922,00		
	Frais de location de logiciel auprès du SIGI						
	2024: suivant information du S.I.G.I. du 25.10.2023 2025: suivant information du S.I.G.I. du 30.10.2024 2026: suivant information du S.I.G.I. du 22.10.2025						
648211/99003 S	*Participations aux frais d'exploitation du Sigi	100 472,23	83 551,00	83 551,00	78 105,00		
	Participations aux frais d'exploitation du SIGI						
	2024: suivant information du S.I.G.I. du 25.10.2023 2025: suivant information du S.I.G.I. du 30.10.2024 2026: suivant information du S.I.G.I. du 22.10.2025						
648211/99004 S	*SIGI - Frais de centralisation	43 151,64	46 010,00	46 010,00	54 700,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/120/	120 Coordination administrative Participations aux frais de centralisation du SIGI 2024: suivant information du S.I.G.I. du 25.10.2023 2025: suivant information du S.I.G.I. du 30.10.2024 2026: suivant information du S.I.G.I. du 22.10.2025						
688000	Autres impôts et taxes	7 525,07	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
688000/99001	*TVA payée à l'Administration de l'Enregistrement et des Domaines suivant déclarations TVA et estimation 2024: selon décompte TVA 2020-2023 2025 et 2026: estimation	7 525,07	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Total 120	3 552 830,36	3 865 789,00	3 843 615,39	4 067 215,00		
3/130/	130 Coordination technique						
603500	Fournitures de bureau	19 749,95	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
603500/99001	<i>Fournitures de bureau</i> acquisition de petit matériel pour les besoins du service technique	19 749,95	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
608112	Électricité	929,70	1 000,00	1 100,00	1 500,00		
608112/99001	<i>Frais d'électricité pour véhicules</i> Frais d'électricité pour véhicules du service technique.	929,70	1 000,00	1 100,00	1 500,00		
608121	Fournitures d'entretien	418,12	5 000,00	2 500,00	2 500,00		
608121/99001	<i>Fournitures d'entretien sur matériel roulant</i>	418,12	5 000,00	2 500,00	2 500,00		
608122	Petit équipement	765,28	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
608122/99001	<i>Autre petit équipement de bureau</i> acquisition de petit matériel pour les besoins du service technique.	765,28	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
612200	Entretien et réparations	3 571,10	5 000,00	2 500,00	2 500,00		
612200/99001	<i>Entretien et réparations - Véhicules</i>	3 571,10	5 000,00	2 500,00	2 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
	Entretien et réparations des véhicules - Service technique						
613481	Honoraires de consultance externe et d'expertise	27 038,06	57 000,00	54 000,00	54 000,00		
613481/99001	<i>Honoraires de consultance externe et d'expertise</i>	25 751,05	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
	Evaluations immobilières, avis divers,...						
613481/99002	<i>Service de Médiation de Voisinage</i>	1 287,01	7 000,00	4 000,00	4 000,00		
	Décision du conseil communal du 28.02.2018 concernant le contrat de prestation de services pour la mise en place, la coordination et la gestion du service de médiation de voisinage						
614100	Assurances sur biens de l'actif (biens propres)	25 025,80	25 000,00	26 354,47	27 000,00		
614100/99001	<i>*Assurances sur véhicules</i>	25 025,80	25 000,00	26 354,47	27 000,00		
	Assurances sur les véhicules de la flotte communale						
615212	Voyages et déplacements - Personnel	4,80	500,00	500,00	500,00		
615212/99001	<i>*Frais de route liés à l'utilisation de véhicules privés</i>	4,80	500,00	500,00	500,00		
	Frais de déplacement des techniciens						
621000	Rémunérations des salariés	1 115 451,58	1 217 000,00	1 210 000,00	1 199 000,00		
621000/99001	<i>*Rémunérations - Fonctionnaires</i>	1 046 072,26	1 145 000,00	1 154 000,00	1 137 000,00		
	4 postes - groupe de traitement A1, dont 1 poste occupé à 90% 2 postes - groupe de traitement A2 3 postes - groupe de traitement B1						
	1 poste A1 - actuellement occupé par un salarié						
621000/99003	<i>*Rémunérations - Salariés à tâche intellectuelle</i>	69 379,32	72 000,00	56 000,00	62 000,00		
	1 poste de salarié à tâche intellectuelle dans le cadre de la mesure pour la création d'emplois d'insertion pour chômeurs de longue durée pour des chômeurs âgés de 50 ans accomplis. Décision du CBE du 22 février 2023 - voir article 3/627/621000/99001.						
	Participation étatique sous l'article 2/120/744400/99001						
623000	Charges sociales (part patronale)	74 652,05	79 500,00	78 000,00	78 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/130/	130 Coordination technique						
623000/99001	*Charges sociales part patronale - Fonctionnaires part patronale de la caisse des pensions sous article 3/120/623000/99001	64 890,03	68 000,00	69 000,00	68 000,00		
623000/99003	*Charges sociales part patronale - Salariés à tâche intellectuelle	9 762,02	11 500,00	9 000,00	10 000,00		
	Total 130	1 267 606,44	1 401 000,00	1 385 954,47	1 376 000,00		
3/140/	140 Coordination des relations publiques						
615241	Frais de réception	1 200,00	15 000,00	27 500,00	5 000,00		
615241/99001	<i>Frais de jumelage</i> frais relatifs au jumelage avec la commune de Siegelsbach 2024: visite Siegelsbacher Dorffest... 2025: 35e anniversaire de la signature du partenariat de jumelage avec la Commune de Siegelsbach en date du 24 mai 1990. 2026: visite Siegelsbacher Dorffest...	1 200,00	15 000,00	27 500,00	5 000,00		
	Total 140	1 200,00	15 000,00	27 500,00	5 000,00		
3/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
646100	Impôt foncier	1 578,00	1 575,00	1 575,00	1 575,00		
646100/99001	* <i>Impôt foncier</i> suivant bulletins présentés et estimation	1 578,00	1 575,00	1 575,00	1 575,00		
646800	Autres droits et impôts	18 000,00	75 000,00	50 000,00	40 000,00		
646800/99001	<i>Taxes communales: remboursement de cautions sur autorisation à bâtir</i> taxe-caution à rembourser - décision du conseil communal du 20.12.2006, approuvée par décision ministérielle du 05.03.2007, réf. 4.0042. Désormais, les taxes-cautions sont enregistrées dans le journal auxiliaire et ne sont plus comptabilisées comme recettes, à	18 000,00	75 000,00	50 000,00	40 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
648510 G	Fonds pour dépenses communales	177 000,00	266 000,00	266 000,00	287 000,00		
648510/99001 G	* <i>Fonds pour Dépenses Communales</i>	177 000,00	266 000,00	266 000,00	287 000,00		
	Alimentation du Fonds de dépenses communales suivant circulaire ministérielle.						
	2024: suivant lettre ministérielle du 27.09.2023						
	2025: suivant lettre ministérielle du 13.11.2024						
	2026: suivant lettre ministérielle du 29.09.2025						
	Total 170	196 578,00	342 575,00	317 575,00	328 575,00		
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
613300	Services bancaires et assimilés	1 732,50	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
613300/99001	<i>Frais de comptes bancaires</i>	1 732,50	3 500,00	3 500,00	3 500,00		
	frais de comptes bancaires						
648231 G	Fonds pour l'emploi	1 018 720,91	440 881,43	506 608,30	513 145,28		
648231/99001 G	* <i>Fonds pour l'emploi</i>	1 018 720,91	440 881,43	506 608,30	513 145,28		
	Contribution au Fonds pour l'Emploi.						
	suivant circulaires budgétaires n° 2025-077 du 23.10.2025						
	concernant l'établissement du budget. Nouveau mode de calcul						
	suite à l'entrée en vigueur de la nouvelle loi.						
655210	Intérêts bancaires sur comptes courants	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
655210/99001	* <i>Intérêts débiteurs sur compte courant</i>	0,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
	intérêts sur compte courant						
655220	Intérêts bancaires sur opérations de financement	0,00	0,00	0,00	45 000,00		
655220/99001	* <i>Annuités des emprunts - part formée par les intérêts</i>	0,00	0,00	0,00	45 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
	Suivant tableau de la situation des emprunts						
658200	Dettes envers des établissements de crédit / annuité des emprunts - part formée par l'amortissement	0,00	0,00	0,00	55 000,00		
658200/99001	<i>Annuité des emprunts - part formée par l'amortissement</i>	0,00	0,00	0,00	55 000,00		
	Suivant tableau de la situation des emprunts						
668000	Autres charges exceptionnelles	0,00	100,00	100,00	100,00		
668000/99001	<i>*Autres charges diverses, amendes et pénalités fiscales, sociales et pénales</i>	0,00	100,00	100,00	100,00		
	Total 180	1 020 453,41	445 481,43	511 208,30	617 745,28		
	Total général 1	6 244 370,37	6 309 345,43	6 321 853,16	6 628 035,28		
3/220/	2 Protection sociale						
	220 Troisième âge						
612150	Sous-traitance générale - Services de restauration et d'hébergement	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
612150/99001	<i>*Repas sur roues</i>	0,00	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
	Décision du CC du 11.12.2024 relatif à la convention d'adhésion « Service Repas sur Roues » et les dispositions générales du contrat de prestations de service « Repas sur Roues » avec SERVIOR.						
612160	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	18 680,40	35 603,64	34 303,88	29 607,47		
612160/99001	<i>Services téléassistance destinés à la revente</i>	749,00	1 500,00	1 000,00	1 000,00		
	Délibération du c.c. du 24.04.2013 par laquelle il a approuvé la convention avec le réseau Help asbl relative à l'organisation d'un service d'appel d'assistance "Help 24". La commune prend en charge les frais d'installation du système de base d'appel-assistance fixe respectivement mobile et portable.						
612160/99002	<i>*Participation aux frais d'exploitation du Club Senior</i>	17 931,40	19 103,64	22 709,76	24 607,47		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/220/	220 Troisième âge						
	Délibération du c.c. du 30.11.2011 par laquelle il a approuvé la convention avec le Club Senior Syrdall relatif au centre régional d'animation et de guidance pour personnes âgées (Club Senior), appr. minist. 57/11/CAC du 27.12.2011. Participation aux frais de fonctionnement du Club Senior. 2024: suivant information du 17/10/2023 2025: suivant information du 17/10/2024 2026: suivant information du 19/10/2025						
612160/99003	<i>Participation Super Senior</i>	0,00	15 000,00	10 594,12	4 000,00		
	convention relative à l'installation et au financement d'un service d'accompagnement scolaire dénommé « Super Senior » avec le Mouvement pour l'Egalité des Chances pour tous (MEC a.s.b.l), délibération du conseil communal du 25.09.2024. Frais d'installation du projet 6.932 € Frais annuel: 0,80 € par habitants						
648211 C	Participations à caractère général	80 499,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
648211/99002 C	<i>*Repas sur Roues</i>	80 499,00	0,00	0,00	0,00	0,00	
	participation aux frais relatifs à l'organisation d'un service repas sur roues, suivant décomptes de la commune de Niederanven qui assume l'organisation de ce service. Service directement offerte par Servior - voir article 3/220/612150/99001						
	Total 220	99 179,40	125 603,64	124 303,88	119 607,47		
3/241/	241 Crèches et garderies						
608112	Electricité	28 281,66	24 500,00	24 500,00	24 500,00	24 500,00	24 500,00
608112/99001	<i>*Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune</i>	28 281,66	24 500,00	24 500,00	24 500,00	24 500,00	
	article de ventilation						
	Fourniture d'énergie électrique renouvelable - 100% Nova Naturstrom, contrat signé le 17.03.2009 par le collège échevinal						
608114	Chaleur	4 463,15	5 250,00	5 250,00	5 250,00	5 250,00	5 250,00
608114/99001	<i>*Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune</i>	4 463,15	5 250,00	5 250,00	5 250,00	5 250,00	

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/241/	241 Crèches et garderies						
	article de ventilation						
608121	Fournitures d'entretien	4 766,47	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608121/99001	<i>Autres fournitures d'entretien</i>	4 766,47	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
612160	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
612160/99001	<i>*Sous-traitance services éducatifs</i>	0,00	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
	Frais de fonctionnement de la Crèche à payer à la Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l.						
	Les participations de l'Etat sont directement versées à l'exploitant de la Maison Relais - à savoir à Caritas - Jeunes et Familles asbl.						
	L'Etat participe à 100% aux frais de fonctionnement pour enfants non-scolarisés (ENS), sauf pour le personnel engagé en surnombre.						
612200	Entretien et réparations	20 713,33	25 000,00	15 000,00	20 000,00		
612200/99002	<i>Services d'entretien et réparations des bâtiments</i>	20 713,33	25 000,00	15 000,00	20 000,00		
612300	Contrats de maintenance	62 846,18	62 860,00	66 500,00	66 500,00		
612300/99001	<i>*Contrats de maintenance Facility Management</i>	62 846,18	62 860,00	66 500,00	66 500,00		
	Total 241	121 070,79	152 610,00	146 250,00	151 250,00		
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
608112	Electricité	43 432,54	37 625,00	37 625,00	37 625,00		
608112/99001	<i>*Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune</i>	43 432,54	37 625,00	37 625,00	37 625,00		
	article de ventilation						
	Fourniture d'énergie électrique renouvelable - 100% Nova Naturstrom, contrat signé le 17.03.2009 par le collège échevinal						
608114	Chaleur	4 463,15	5 250,00	5 250,00	5 250,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
608114/99001	*Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune article de ventilation	4 463,15	5 250,00	5 250,00	5 250,00		
608121	Fournitures d'entretien	12 886,36	22 000,00	20 000,00	15 000,00		
608121/99001	Autres fournitures d'entretien	12 886,36	22 000,00	20 000,00	15 000,00		
612160	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	1 010 139,34	600 000,00	600 000,00	825 000,00		
612160/99001	*Sous-traitance services éducatifs Frais de fonctionnement de la Maison Relais à payer à la Caritas Jeunes et Familles a.s.b.l. Les participations de l'Etat sont directement versées à l'exploitant de la Maison Relais - à savoir à Caritas - Jeunes et Familles asbl. L'Etat participe à 75% aux frais de fonctionnement pour enfants scolarisé (ES). 2024: Avances 2024 et Decompte 2023 payés Décompte 2018: 300.705,72 € Décompte 2019: 351.889,23 € Décompte 2020: 321.698,29 € Décompte 2021: 408.277,09 € Décompte 2022: 510.239,87 € Décompte 2023: 734.645,49 € Décompte 2024: 801.841,19 €	1 010 139,34	600 000,00	600 000,00	825 000,00		
612200	Entretien et réparations	113 530,38	99 000,00	80 000,00	80 000,00		
612200/99002	Services d'entretien et réparations des bâtiments	113 530,38	99 000,00	80 000,00	80 000,00		
612300	Contrats de maintenance	58 631,61	58 670,00	62 250,00	62 250,00		
612300/99001	*Contrats de maintenance Facility Management	58 357,17	58 370,00	61 750,00	61 750,00		
612300/99002	Contrat de maintenance: Services de nettoyage	274,44	300,00	500,00	500,00		
	Contrat de nettoyage avec la société ONET selon soumission du 04.05.23						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
616000	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	30 960,22	28 000,00	28 000,00	28 000,00		
616000/99001	*Transports scolaire maison relais vers bâtiment cadolto	30 960,22	28 000,00	28 000,00	28 000,00		
	Total 242	1 274 043,60	850 545,00	833 125,00	1 053 125,00		
3/250/	250 Jeunesse						
612160	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	161 892,00	175 000,00	176 735,00	180 000,00		
612160/99001	*Participation aux frais d'exploitation de la Maison des Jeunes	161 892,00	175 000,00	176 735,00	180 000,00		
	2019: Participation suivant convention: 107.315,00 € 2020: Participation suivant convention: 110.744,00 € 2021: Participation suivant convention: 112.516,00 € 2022: Participation suivant convention: 116.005,00 € 2023: Participation suivant convention: 157.293,78 € 2024: Participation suivant convention: 161.892,00 € 2025: Participation suivant convention: 176.735,00 € 2026: estimation						
612300	Contrats de maintenance	13 467,04	13 470,00	14 250,00	14 250,00		
612300/99001	*Contrats de maintenance Facility Management	13 467,04	13 470,00	14 250,00	14 250,00		
648330 P	Aides aux enfants	29 750,00	35 000,00	33 400,00	35 000,00		
648330/99001 P	Subside aux élèves et étudiants	29 750,00	35 000,00	33 400,00	35 000,00		
	Règlement communal relatif aux primes d'encouragement aux écoliers, élèves et étudiants, approuvé par le conseil communal en date du 24.09.2014.						
	Total 250	205 109,04	223 470,00	224 385,00	229 250,00		
3/263/	263 Aides aux nécessiteux						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	42 401,40	50 000,00	45 000,00	45 000,00		
611120/99001	*Location de logements pour jeunes ménages, ménages 50+ et demandeurs de protection internationale	42 401,40	50 000,00	45 000,00	45 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/263/	263 Aides aux nécessiteux Location de logements pour jeunes ménages, ménages 50+ et demandeurs de protection internationale. Recette inscrite sous article 2/120/708212/99001 Contrat de bail concernant la location d'une maison unifamiliale à Schrassig, 8, beim Fuussebur. Charges à préfinancer pour le logements 50+ "In der Acht"						
612300	Contrats de maintenance	9 648,19	10 000,00	9 000,00	9 000,00		
612300/99001	<i>Gestion locatives sociales</i>	9 648,19	10 000,00	9 000,00	9 000,00		
648211 O	Participations à caractère général	106 256,85	105 000,00	116 346,47	117 565,00		
648211/99001 O	<i>*Participation aux frais d'exploitation de l'Office Social</i> Participation aux frais d'exploitation de l'Office Social 2020: Participation suivant budget OS: 73.828,60 € 2021: Participation suivant budget OS: 74.641,98 € 2022: Participation suivant budget OS: 77.365,18 € 2023: Participation suivant budget OS: 80.756,94 € 2024: Participation suivant budget OS: 106.256,85 € 2025: Participation suivant budget OS: 116.316,47 € 2026: Participation suivant budget OS: 117.564,05 €	106 256,85	105 000,00	116 346,47	117 565,00		
648310 P	Aides aux personnes dans le besoin	158 675,80	170 000,00	170 000,00	100 000,00		
648310/99001 P	<i>*Aides aux personnes dans le besoin: Allocations de vie chère</i> Délibération du c.c. du 27.10.2010 portant introduction d'une allocation de vie chère. Délibération du c.c. du 28.09.2022 portant introduction d'une allocation d'une prime énergie à partir du 01.01.2022. à partir de 2026: Délibération du CC du 29.01.2025 portant approbation du règlement sur l'allocation de la subvention vie-chère et de la prime énergie.	158 675,80	170 000,00	170 000,00	100 000,00		
Total 263		316 982,24	335 000,00	340 346,47	271 565,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/264/	264 Aides au réemploi						
612200	Entretien et réparations	27 656,75	30 000,00	30 000,00	40 000,00		
612200/99001	*Entretien et réparations: terrains et constructions - redevances prestataire service de proximité	27 656,75	30 000,00	30 000,00	40 000,00		
	organisation du service de proximité suivant conventions avec "l'Aarbechtshëllef asbl", acceptées par le conseil communal le 26.03.2014 resp. 16.04.2020.						
617200	Personnel prêté à l'entreprise (l'entité / le groupement)	0,00	0,00	0,00	290 000,00		
617200/99001	Mise à disposition d'équipes par "SOLINA Aarbechtshëllef asbl"	0,00	0,00	0,00	290 000,00		
	Mise à disposition d'équipes par "SOLINA Aarbechtshëllef asbl"						
	Décision du CC du 26.11.2025 relatif à la convention de mise à disposition de 2 équipes pour les travaux de d'entretien et d'aménagement des espaces verts.						
648211 G	Participations à caractère général	212 900,00	212 900,00	212 900,00	0,00		
648211/99001 G	*Participation au CIGR - Centre d'initiative et de Gestion Régional Syrdall asbl	212 900,00	212 900,00	212 900,00	0,00		
	Participation "CIGR-Syrdall asbl"						
	2021: suivant convention approuvée par cc 27.02.2021						
	2022: suivant convention approuvée par cc 8.12.2021						
	2023: suivant convention approuvée par cc 14.12.2022						
	2024: suivant convention approuvée par cc 27.03.2024 (approbation conditionnelle)						
	2025: estimation						
	Total 264	240 556,75	242 900,00	242 900,00	330 000,00		
	Total général 2	2 256 941,82	1 930 128,64	1 911 310,35	2 154 797,47		
3/310/	3 Ordre et sécurité publics						
	310 Services d'ordre						
621000	Rémunérations des salariés	105 105,95	109 000,00	116 000,00	122 000,00		
621000/99001	*Rémunérations des fonctionnaires	105 105,95	109 000,00	116 000,00	122 000,00		
	1 poste - groupe de traitement D2, suite à la réforme /						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/310/	310 Services d'ordre						
	nouvelles compétences D1						
623000	Charges sociales (part patronale)	4 973,34	5 500,00	6 000,00	6 000,00		
623000/99001	*Charges sociales part patronale - Fonctionnaires	4 973,34	5 500,00	6 000,00	6 000,00		
642800	Autres indemnités	0,00	500,00	0,00	0,00		
642800/99001	*Indemnités pour prestations du personnel communal	0,00	500,00	0,00	0,00		
	Participation aux frais de fonctionnement du Comité de Prévention						
648110 P	Subventions non affectées	0,00	750,00	750,00	750,00		
648110/99001 P	*Fourrière pour chiens - participation conventionnelle	0,00	750,00	750,00	750,00		
	convention "Lëtzebuerger Déiereschutzliga" en date du 14.01.2009						
	Total 310	110 079,29	115 750,00	122 750,00	128 750,00		
3/320/	320 Services de secours						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	599,91	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
611120/99001	*Charges pour les bâtiments communaux (facturation interne)	599,91	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
612300	Contrats de maintenance	13 467,04	13 470,00	14 250,00	14 250,00		
612300/99001	*Contrats de maintenance Facility Management	13 467,04	13 470,00	14 250,00	14 250,00		
648110 P	Subventions non affectées	2 074,00	2 500,00	2 250,00	2 500,00		
648110/99001 P	Subventions aux associations actives dans le service incendie	2 074,00	2 500,00	2 250,00	2 500,00		
	Subvention à l'amicale des sapeurs pompiers Schuttrange/Munsbach.						
	Délibération du conseil communal du 26.02.2025 concernant le règlement communal fixant les critères à appliquer pour la répartition des subsides aux associations locales.						
648211 G	Participations à caractère général	255 383,26	72 232,53	71 762,70	87 341,07		
648211/99001 G	Participations au financement du Corps grand-ducal d'incendie et de secours - CGDIS	255 383,26	72 232,53	71 762,70	87 341,07		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/320/	320 Services de secours Contribution au financement de l'établissement public "Corps grand-ducal d'incendie et de secours (CGDIS)" 2024: suivant courrier du 02.05.2024 2025: suivant circulaire 2024-071 du 17.10.2024. 2026: suivant circulaire 2025-077 du 23.10.2025						
	Total 320	271 524,21	89 202,53	89 262,70	105 091,07		
	Total général 3	381 603,50	204 952,53	212 012,70	233 841,07		
3/411/	4 Affaires économiques 411 Agriculture						
612200	Entretien et réparations <i>Entretien et réparations: Installations de voirie (chemins ruraux)</i> Entretien et réparations des chemins ruraux. Dépenses suivant programme annuel des travaux d'amélioration et de mise en état de la voirie rurale. 2022: Asta "Chemin op der Alheck"-voir article 4/411/221313/21002 2023: pas de travaux effectués 2024: « Kutschewee », « Um Kiem » et « op dem Alebierg », décision CC du 13.07.2022-voir article 4/411/221313/21002 2025: « a Wälzempt », « um Wäissebierg » et « am Katebësch », décision CC du 28.02.2024 2026: « auf dem Lausert », « op dem Fréijoersbierg » et « op dem Alebierg », décision CC du 29.01.2025 pas de travaux prévu au programme 2026 Article 4/411/221313/21002 - les frais en relation avec le programme annuel sont imputées sous 3/411/612200/99001 Subside de 30% sous article 2/411/744710/99001	687,27	221 000,00	221 000,00	148 000,00		
612200/99001		687,27	221 000,00	221 000,00	148 000,00		
648110 P	Subventions non affectées <i>Subventions aux associations agricoles</i> subventions aux associations agricoles et horticoles Délibération du conseil communal du 26.02.2025 concernant le	1 605,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
648110/99001 P		1 605,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/411/	411 Agriculture règlement communal fixant les critères à appliquer pour la répartition des subsides aux associations locales						
	Total 411	2 292,27	223 500,00	223 500,00	150 500,00		
3/412/	412 Sylviculture						
603600	Carburants	8 965,84	22 000,00	22 000,00	25 000,00		
603600/99001	Service forestier: Fournitures consommables - Carburants	8 965,84	22 000,00	22 000,00	25 000,00		
	suivant plans de gestion des forêt						
608121	Fournitures d'entretien	51 463,50	60 000,00	60 000,00	60 000,00		
608121/99001	Service forestier: Fournitures d'entretien sur matériel roulant	29 858,80	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
	suivant plans de gestion des forêts						
608121/99002	Service forestier: Coupes de bois - Fourniture d'entretien	16 308,90	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	suivant plans de gestion des forêts						
608121/99003	Service forestier: Fournitures pour travaux de culture	1 201,04	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
	suivant plans de gestion des forêts						
608121/99004	Fournitures pour l'entretien du domaine forestier	4 094,76	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
	suivant plans de gestion des forêts						
608122	Petit équipement	19 258,58	9 000,00	9 000,00	9 000,00		
608122/99001	Service forestier: Petit équipement - Achats d'outils	19 258,58	9 000,00	9 000,00	9 000,00		
	suivant plans de gestion des forêts						
608160	Vêtements professionnels	3 290,74	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
608160/99001	Vêtements professionnels	3 290,74	4 000,00	4 000,00	4 000,00		
	suivant plans de gestion des forêts						
612200	Entretien et réparations	254 539,76	235 000,00	245 000,00	245 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/412/	412 Sylviculture						
612200/99001	Service forestier: Entretien et réparations - Véhicules suivant plans de gestion des forêts	18 531,53	15 000,00	25 000,00	25 000,00		
612200/99002	Service forestier: Entretien du domaine forestier - Chemins forestiers suivant plans de gestion des forêts	67 583,52	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
612200/99003	Travaux de coupe et de débardage suivant plans de gestion des forêts	89 570,95	130 000,00	130 000,00	130 000,00		
612200/99004	Constructions et installations didactiques et récréatives suivant plans de gestion des forêts	78 853,76	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
	e.a. Mise en conformité et rénovation Chalet "Stippi"						
648258 C	Autres participations à des traitements	72 838,64	80 000,00	79 012,97	120 148,50		
648258/99002 C	*Service forestier: Salaires des ouvriers forestiers de la Commune de Niederanven - remboursements à la Commune de Niederanven	72 838,64	80 000,00	79 012,97	120 148,50		
	Remboursement suivant convention relative à la création d'un service forestier du triage de Niederanven signée avec la commune de Niederanven en date du 5.05.2021, décision du conseil communal du 28.04.2021						
648258 G	Autres participations à des traitements	43 325,10	70 000,00	70 000,00	70 000,00		
648258/99001 G	*Service forestier: Salaires des chefs de cantonnement, des préposés forestiers et des ouvriers forestiers - remboursements à l'Etat	43 325,10	70 000,00	70 000,00	70 000,00		
	suivant plans de gestion des forêts						
648330 P	Aides aux enfants	399,99	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
648330/99001 P	Fournitures pour des activités pédagogiques et manifestations	399,99	8 000,00	8 000,00	8 000,00		
	suivant plans de gestion des forêts						
	Total 412	454 082,15	488 000,00	497 012,97	541 148,50		
3/413/	413 Pêche et chasse						
646500	Droits d'enregistrement et de timbre, droits d'hypothèques	0,00	50,00	50,00	50,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/413/	413 Pêche et chasse						
646500/99001	Permis de Pêche destinés à la revente Acquisition de permis de pêche auprès de l'Administration de l'Enregistrement. Contrepartie de la recette sub 2/413/707250/99001	0,00	50,00	50,00	50,00		
	Total 413	0,00	50,00	50,00	50,00		
3/424/	424 Combustibles organiques						
648211 C	Participations à caractère général	24 032,14	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
648211/99001 C	Service forestier - participation énergétique: Remboursement à la commune de Niederanven - Frais de production des copeaux de bois suivant plans de gestion des forêts Remboursement suivant convention relative à la fourniture de copeaux de bois signée avec la commune de Niederanven en date du 22.06.2009, décision du conseil communal du 30.09.2009	24 032,14	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
648258 G	Autres participations à des traitements	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
648258/99001 G	*Service forestier - production énergétique : Salaires des ouvriers - remboursement à l'Etat suivant plans de gestion des forêts	0,00	4 500,00	4 500,00	4 500,00		
	Total 424	24 032,14	29 500,00	29 500,00	29 500,00		
3/430/	430 Tourisme						
608121	Fournitures d'entretien	849,17	5 000,00	2 500,00	2 500,00		
608121/99001	Fournitures d'entretien des infrastructures Entretien des sentiers touristiques	849,17	5 000,00	2 500,00	2 500,00		
612200	Entretien et réparations	0,00	7 500,00	2 500,00	2 500,00		
612200/99001	Services d'entretien et réparations des infrastructures	0,00	7 500,00	2 500,00	2 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/430/	430 Tourisme nettoyage et entretien des chemins piétons						
615100	Frais de marketing et de publicité	1 174,68	1 500,00	1 000,00	1 000,00		
615100/99001	<i>Frais de communication - imprimés et publications</i>	1 174,68	1 500,00	1 000,00	1 000,00		
648110 P	Subventions non affectées	440,00	550,00	500,00	500,00		
648110/99001 P	<i>Subventions aux associations actives dans le tourisme</i>	440,00	550,00	500,00	500,00		
	Subsides aux syndicats d'intérêts locaux de Schrassig et Neuhaeusgen.						
	Délibération du conseil communal du 26.02.2025 concernant le règlement communal fixant les critères à appliquer pour la répartition des subsides aux associations locales						
648211 G	Participations à caractère général	18 002,24	18 500,00	17 744,00	18 500,00		
648211/99001 G	<i>*Office régional du tourisme de la région "Centre-Ouest" - Participations aux frais</i>	18 002,24	18 500,00	17 744,00	18 500,00		
	Participation aux frais de fonctionnement de 4 € par habitant (source STATEC) au nouvel ORT - Office régional du tourisme de la région "Centre-Ouest".						
	Total 430	20 466,09	33 050,00	24 244,00	25 000,00		
3/441/	441 Transports routiers						
612140	Sous-traitance générale - Services de transport	251 887,62	245 000,00	260 000,00	260 000,00		
612140/99001	<i>*Flexi-Bus destinés à la revente</i>	226 371,90	220 000,00	230 000,00	230 000,00		
	Décision du conseil communal des 30.04 et 29.10.2008 d'introduire un service navette "Syri" circulant sur le territoire de la commune, appr. minist. du 30.07.2008, réf 22/08/CAC.						
	depuis 2018: Syri 100% électrique,...						
612140/99002	<i>*Nightlife Bus destinés à la revente</i>	25 515,72	25 000,00	30 000,00	30 000,00		
	Night-Life Bus, Fouerbus etc.						
	Décision du CC du 29.10.2008 concernant l'introduction d'un						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/441/	441 Transports routiers Night-Life Bus avec horaire fixe (2 courses) et d'un Night-Life Bus "Emile". Décision du CC 29.01.2025 portant approbation d'un contrat de prestation de service de transport de nuit « Night Card ». Subside de l'Etat pour le Night-Life Bus sous 2/441/744118/99002						
	Total 441	251 887,62	245 000,00	260 000,00	260 000,00		
3/450/	450 Réseaux de communication						
615100 615100/99001	Frais de marketing et de publicité <i>Fournitures d'entretien - SMS2Citizen</i> Système d'avertissement pour les habitants de la commune par sms, email	2 196,35 2 196,35	2 500,00 2 500,00	2 500,00 2 500,00	2 500,00 2 500,00		
	Total 450	2 196,35	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	Total général 4	754 956,62	1 021 600,00	1 036 806,97	1 008 698,50		
3/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
606352 606352/99001	Poubelles et sacs poubelles destinés à la revente <i>Poubelles et sacs poubelles destinés à la revente</i> Poubelles et sacs poubelles destinés à la revente	15 719,40 15 719,40	15 000,00 15 000,00	17 000,00 17 000,00	15 000,00 15 000,00		
618400 618400/99001	Elimination des déchets non industriels <i>Elimination des déchets non industriels - enlèvement, recyclage et destruction par une entreprise</i> Vidange bulles de collecte commun	531,02 531,02	3 500,00 3 500,00	6 000,00 6 000,00	6 000,00 6 000,00		
648211 S	Participations à caractère général	648 407,39	723 104,00	717 443,64	729 232,96		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
648211/99002 S	<i>*Participation aux frais d'exploitation du syndicat SIAS - gestion des déchets</i> Participation aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal SIAS - Parc de recyclage de Munsbach. Statuts approuvés par le conseil communal en date du 29.10.2008; suivant information du syndicat SIAS du 05.11.2018: 2024: Expl. RCM et Enlèvement déchets: 535.000,00 € 2025: Expl. RCM et Enlèvement déchets: 569.000,00 € 2026: Expl. RCM et Enlèvement déchets: 580.000,00 €	535 000,00	569 000,00	569 000,00	580 000,00		
648211/99003 S	<i>*Frais d'incinération - SIDOR - MINETT KOMPOST</i> SIDOR - frais de destruction: déchets ménagers - 96,00 €/to déchets encombrants - 96,00 €/to ... Minett-Kompost: déchets organiques - 25,75 €/to.	51 989,39	65 000,00	60 000,00	60 000,00		
648211/99004 S	<i>*Participation aux frais d'exploitation - MINETT KOMPOST</i> participation des communes: 14,00 €/habitant	61 418,00	62 104,00	62 104,00	62 524,00		
648211/99005 S	<i>Participation aux frais d'épuration des eaux usées - MINETT KOMPOST</i> 2025: Nouvelle participation introduite pour assurer le financement des frais d'épuration des eaux usées du syndicat facturés par le SIVEC. Montant ventilé au prorata du tonnage de biodéchets provenant de la poubelle verte livré par les communes membres du syndicat.	0,00	27 000,00	26 339,64	26 708,96		
648212 C	Participations à caractère spécifique						
648212/99001 C	<i>Participation aux frais de fonctionnement du centre de collecte intercommunal pour déchets de jardin</i> Participation aux frais de fonctionnement du centre de collecte de déchets verts des communes de Niederanven et de Schuttrange, suivant convention modifiée du 06.06.2003. Ces frais sont avancés par la commune de Niederanven. 2020: 93.141,98 € 2021: 88.527,69 € 2022: 76.654,48 € 2023: 75.865,73 € 2024: 100.235,50 € 2025: 102.790,75 €	85 205,41	110 000,00	102 790,75	108 252,03		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/510/	510 Gestion des déchets						
	2026: suivant information de AC Niederanven du 19.11.2025						
	Total 510	749 863,22	851 604,00	843 234,39	858 484,99		
3/520/	520 Gestion des eaux usées						
608121	Fournitures d'entretien	644,16	1 000,00	3 000,00	1 000,00		
608121/99001	<i>Fournitures d'entretien du réseau</i>	644,16	1 000,00	3 000,00	1 000,00		
	Fourniture pour l'entretien et le nettoyage						
611200	Loyers et charges mobilières	192,72	250,00	250,00	250,00		
611200/99001	<i>*Loyers et charges locatives</i>	192,72	250,00	250,00	250,00		
612200	Entretien et réparations	21 164,41	25 000,00	33 000,00	25 000,00		
612200/99002	<i>Services d'entretien et de réparation du réseau de canalisation</i>	21 164,41	25 000,00	33 000,00	25 000,00		
	travaux d'entretien, de réparation et de modification de la canalisation						
646410	Taxe de rejet	12 019,42	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
646410/99001	<i>*Taxe de rejet des eaux usées</i>	12 019,42	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
	D'après la loi du 19.12.2008 relative à l'eau, les communes sont tenues à payer une taxe de rejet des eaux usées au profit de l'Etat.						
648120 P	Subventions affectées	3 600,00	7 000,00	5 000,00	5 000,00		
648120/99001 P	<i>Allocations diverses à caractère social</i>	3 600,00	7 000,00	5 000,00	5 000,00		
	'Windelsubsid'						
	Subside de 120 €, décision du CC du 14.04.2021.						
	Subside de 220 €, décision du CC du 10.12.2025.						
648211 S	Participations à caractère général	1 241 483,22	817 189,60	823 803,00	839 759,00		
648211/99002 S	<i>*Participation aux frais d'exploitation du syndicat de traitement des eaux usées</i>	1 241 483,22	817 189,60	823 803,00	839 759,00		
	Indication suivant budget du SIDEST de la participation aux						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/520/	520 Gestion des eaux usées frais du syndicat. La participation de la taxe de rejet est imputé sous l'article 3/520/646410/99001. Statuts approuvés par le conseil communal en date du 19.03.2007.						
	Total 520	1 279 103,93	862 439,60	877 053,00	883 009,00		
3/542/	542 Protection de la nature						
648110 P 648110/99001 P	Subventions non affectées *Participation aux frais d'exploitation "Klimabündnis Lëtzebuerg" Participation aux frais de fonctionnement du "Klimabündnis Lëtzebuerg". Cotisation annuelle pour la participation au programme Fairtrade Gemeng.	5 000,00 5 000,00	6 000,00 6 000,00	6 000,00 6 000,00	6 000,00 6 000,00		
648120 P 648120/99001 P	Subventions affectées *Participation aux frais du "Partenariat de cours d'eau Syre" Participation de la commune aux frais résultant du contrat de Partenariat de cours d'eau Syre Délibération du conseil communal du 11.07.2012 approuvant la convention entre le Ministère de l'Intérieur et à la Grande Région, l'association Natur&Ëmwelt - Fondation Hëllef fir d'Natur et les communes de Bech, Betzdorf, Biwer, Contern, Grevenmacher, Junglinster, Manternach, Mertert, Niederanven, Sandweiler, Schuttrange, Weiler-la-Tour. 2024: suivant lettre du 20.11.2023. 2025: suivant lettre du 28.10.2024. 2026: suivant lettre du 31.10.2025.	3 806,55 3 806,55	8 862,00 3 862,00	5 862,00 3 862,00	6 106,35 4 106,35		
648120/99002 P	Subvention aux ménages pour l'installation d'un système de protection contre eaux Règlement communal ayant comme objet le subventionnement des installations de protection contre l'eau en cas d'inondations. Délibération CC du 22/02/2023.	0,00	5 000,00	2 000,00	2 000,00		
648212 S 648212/99001 S	Participations à caractère spécifique *Participations aux frais d'exploitation du SIAS	166 000,00 140 000,00	212 000,00 159 000,00	212 000,00 159 000,00	245 000,00 211 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/542/	542 Protection de la nature Participation aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal SIAS. Statuts approuvés par le conseil communal en date du 29.10.2008; 2024: Adm. générale: 87.000,00 €; Énergie: 22.000,00 €; "Naturzenter" et station biologique: 31.000,00 €; Fonds de l'Environnement: 8.0000 €; 2025: Adm. générale: 93.000,00 €; Énergie: 22.000,00 €; "Naturzenter" et station biologique: 26.000,00 €; Fonds de l'Environnement: 18.0000 €; 2026: Adm. générale: 108.000,00 €; Énergie: 22.000,00 €; "Naturzenter" et station biologique: 58.000,00 €; Fonds de l'Environnement: 23.0000 €; <i>Participation aux frais d'exploitation du SIAS - Pacte Nature</i> Participation aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal SIAS dans le cadre du Pacte Nature. 2023: 15.000 € 2024: 26.000 € 2025: 26.000 € Subisde de l'Etat sous l'article 2/542/744710/99002 <i>*Participation aux frais d'exploitation du SIAS - Protection de l'eau</i> Participation aux frais de fonctionnement du syndicat intercommunal SIAS dans le cadre de la Protection de l'eau. Fixation des modalités d'engagement et de financement d'un « animateur ressources eau potable » à engager par le SIAS; décision Conseil Communal du 23.02.2022. 2023: 7.000 € 2024: 25.000 € 2025: 27.000 €						
648212/99002 S	Total 542	26 000,00	26 000,00	26 000,00	26 000,00		
648212/99003 S	Total général 5	0,00	27 000,00	27 000,00	8 000,00		
3/621/	6 Logements et équipements collectifs 621 Places publiques						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/621/	621 Places publiques						
608121	Fournitures d'entretien	58 690,23	65 000,00	65 000,00	65 000,00		
608121/99001	<i>Fournitures d'entretien</i>	41 964,40	40 000,00	45 000,00	40 000,00		
	Entretien des places publiques et espaces verts - suivant factures payées et estimation						
608121/99002	<i>Plantes pour l'espace public</i>	16 725,83	25 000,00	20 000,00	25 000,00		
612200	Entretien et réparations	71 019,47	85 000,00	92 500,00	32 500,00		
612200/99001	<i>Entretien et réparations des infrastructures</i>	71 019,47	80 000,00	90 000,00	30 000,00		
	Dépense relative à l'entretien des espaces verts et places publiques.						
	Modernisation et remise en état des aires de jeux.						
	exécution de travaux de jardinage pour le compte de la commune suivant conventions avec "l'Aarbechtshëllef asbl", acceptées par le conseil communal le 26.03.2014 resp. 16.04.2020.						
612200/99002	<i>Entretien et renouvellement des plantes pour l'espace public</i>	0,00	5 000,00	2 500,00	2 500,00		
	Total 621	129 709,70	150 000,00	157 500,00	97 500,00		
3/622/	622 Circulation						
608121	Fournitures d'entretien	23 740,17	45 000,00	35 000,00	35 000,00		
608121/99001	<i>Signalisation routière - Fournitures de matériel et d'énergie électrique</i>	23 740,17	45 000,00	35 000,00	35 000,00		
	Fourniture de matériel et d'énergie électrique						
	2025: Fourniture de panneaux indicateurs de vitesse pour les entrées de commune						
611110	Loyers et charges locatives - Terrains	2,50	6 000,00	6 039,00	23 000,00		
611110/99001	<i>*Loyers et charges locatives</i>	2,50	500,00	539,00	500,00		
	E.a location de diverses petites parcelles (p. ex. : Chemin mixte « Am Waasserfeld », « Grousbuer »,...).						
611110/99002	<i>Participation aux frais du service Flex Carsharing</i>	0,00	5 500,00	5 500,00	22 500,00		
	Décision du CC du 24.09.2025 approuvant un contrat avec CFL						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/622/	622 Circulation						
612200	Mobility pour la mise à disposition de véhicules FLEX et de stations FLEX, accessibles à tout client CFL Mobility sur le territoire de la commune de Schuttrange.	21 763,57	25 000,00	20 000,00	20 000,00		
612200/99001	Entretien et réparations	21 763,57	25 000,00	20 000,00	20 000,00		
	<i>Entretien et réparation des signalisations routières</i>						
	entretien et remplacement des panneaux et feux de signalisation						
	Total 622	45 506,24	76 000,00	61 039,00	78 000,00		
3/623/	623 Parking						
612200	Entretien et réparations	18 162,06	19 000,00	19 000,00	19 000,00		
612200/99001	<i>Entretien et réparations des parcomètres</i>	18 162,06	19 000,00	19 000,00	19 000,00		
	Contrat signé avec INDIGO pour assurer assurer l'entretien, le remplacement des tickets, le dépannage, la collecte d'argent, la collecte des cartes bancaires et le comptage d'argent, des distributeurs automatiques de tickets de stationnement. Décision du CBE du 8.09.2022						
	Total 623	18 162,06	19 000,00	19 000,00	19 000,00		
3/624/	624 Voirie vicinale						
608121	Fournitures d'entretien	7 797,61	10 000,00	12 000,00	10 000,00		
608121/99001	<i>Fournitures d'entretien sur biens immobiliers</i>	7 797,61	10 000,00	12 000,00	10 000,00		
	Fourniture de matériaux pour la réparation de la voirie						
612200	Entretien et réparations	120 702,69	125 000,00	125 000,00	125 000,00		
612200/99001	<i>Entretien des avaloirs de la voirie</i>	16 530,30	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
612200/99002	<i>Entretien et réparations de la voirie vicinale</i>	104 172,39	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
	frais de goudronnage, de marquage et de nettoyage (balayeuse) de la voirie vicinale.						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/624/	624 Voirie vicinale						
	Total 624	128 500,30	135 000,00	137 000,00	135 000,00		
3/626/	626 Cimetières						
608121	Fournitures d'entretien	1 226,99	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
608121/99001	<i>Fournitures d'entretien</i>	1 226,99	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
	Entretien du cimetière						
612200	Entretien et réparations	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
612200/99001	<i>Entretien et réparations des cimetières</i>	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Travaux de nettoyage et d'entretien du cimetière de Schuttrange						
648211 C	Participations à caractère général	500,00	500,00	500,00	500,00		
648211/99002 C	<i>Participation au cimetière forestier à Roodt/Syre</i>	500,00	500,00	500,00	500,00		
	Approbation du Conseil Communal du 22.05.2019 de la convention de coopération concernant le cimetière forestier à Roodt/Syre signée avec la Commune de Betzdorf.						
648211 S	Participations à caractère général	516,72	500,00	516,72	550,00		
648211/99001 S	<i>*Participation aux frais d'exploitation d'un syndicat d'exploitation d'un crématoire</i>	516,72	500,00	516,72	550,00		
	suivant information du syndicat SICEC: 0,12€ par tête d'habitant						
	Total 626	2 243,71	8 500,00	8 516,72	8 550,00		
3/627/	627 Ateliers						
603600	Carburants	31 046,54	30 000,00	32 000,00	32 000,00		
603600/99001	<i>Carburants pour véhicules</i>	31 046,54	30 000,00	32 000,00	32 000,00		
	Véhicules Atelier - suivant factures payées et estimation						
608112	Électricité	0,00	0,00	0,00	0,00		
608112/99001	<i>Frais d'électricité pour véhicules</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Véhicules Atelier - estimation						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/627/	627 Ateliers						
608121	Fournitures d'entretien	65 998,55	90 000,00	85 000,00	80 000,00		
608121/99001	<i>Petit équipement</i>	37 126,62	55 000,00	55 000,00	50 000,00		
608121/99002	suivant factures payées et estimation						
608121/99002	<i>Fournitures d'entretien sur matériel roulant</i>	28 871,93	35 000,00	30 000,00	30 000,00		
608121/99002	suivant factures payées et estimation						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	47 149,88	47 000,00	47 000,00	47 000,00		
611120/99001	<i>*Charges pour les bâtiments communaux</i>	34 950,00	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
611120/99001	location temporaire d'un dépôt chez M. Altmeisch - décision du conseil communal du 9.05.2007;						
611120/99001	location temporaire d'un dépôt de stockage chez Marbrerie Bertrand à Munsbach, 1, rue Henri Tudor, PA Syrdall - décision du conseil communal du 6.12.2017, respectivement 18.05.2022.						
611120/99002	<i>*Facturation interne des taxes communales</i>	12 199,88	12 000,00	12 000,00	12 000,00		
611120/99002	facturation interne des taxes communales						
612200	Entretien et réparations	54 674,86	60 000,00	38 000,00	43 000,00		
612200/99001	<i>Entretien et réparations de l'Atelier</i>	17 566,65	20 000,00	18 000,00	18 000,00		
612200/99001	suivant factures payées et estimation						
612200/99002	<i>Entretien et réparations des véhicules</i>	37 108,21	40 000,00	20 000,00	25 000,00		
612200/99002	Entretien et réparations des véhicules - Atelier						
612200/99002	suivant factures payées et estimation						
612300	Contrats de maintenance	8 978,03	8 980,00	9 500,00	9 500,00		
612300/99001	<i>*Contrats de maintenance Facility Management</i>	8 978,03	8 980,00	9 500,00	9 500,00		
618820	Frais de formation	11 078,87	25 000,00	15 000,00	15 000,00		
618820/99001	<i>Frais de formation</i>	11 078,87	25 000,00	15 000,00	15 000,00		
618820/99001	formations des salariés du service technique						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/627/	627 Ateliers Participation aux frais de permis de conduire catégorie C pour les salariés du service technique décidée par le conseil communal en date du 25.09.2019.						
621000	Rémunérations des salariés			1 848 520,33	1 955 000,00	2 034 000,00	2 137 000,00
621000/99001	*Rémunérations - Salariés à tâche manuelle 1 poste de chef ouvrier 8 postes d'ouvriers avec CATP 8 postes d'ouvriers dont 2 postes occupés par des chômeurs de longue durée et 1 poste occupé à 50% 5 postes de concierges 1 poste de salarié 1 poste de salarié à tâche manuelle dans le cadre de la mesure pour la création d'emplois d'insertion pour chômeurs de longue durée pour des chômeurs âgés de 50 ans accomplis. Décision du conseil communal du 15 juillet 2020. Participation étatique sous l'article 2/120/744400/99001. Approbation du conseil communal du 24.11.2021 du contrat collectif des ouvriers communaux.			1 736 483,17	1 830 000,00	1 905 000,00	1 985 000,00
621000/99002	*Rémunérations - Personnel temporaire Apprenti DAP "Pépiniériste-paysagiste" Poste occupé à partir de 09/2025 Remboursement d'une part de la rémunération par l'ADEM voir art. 2/130/744400/99002			0,00	10 000,00	10 000,00	25 000,00
621000/99004	*Rémunérations - Employés communaux Responsable du service des concierges, délibération du conseil communal du 15.07.2020.			112 037,16	115 000,00	119 000,00	127 000,00
622000	Autre personnel			77 679,81	70 000,00	45 850,00	60 000,00
622000/99001	*Rémunérations: Étudiants Occupation d'étudiants pendant les vacances scolaires			42 583,90	45 000,00	45 850,00	45 000,00
622000/99002	*Emploi des jeunes chômeurs Occupation de jeunes chômeurs sous des contrat CAE ou CIE dans			35 095,91	25 000,00	0,00	15 000,00

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/627/	627 Ateliers l'attente qu'ils trouvent un nouvel emploi. Contrat CAE: Le Fonds pour l'Emploi rembourse pendant les 12 premiers mois: 75% de l'indemnité touchée par le jeune demandeur d'emploi et 100% des charges patronales. Contrat CIE: Le Fonds pour l'Emploi rembourse pendant les 12 premiers mois: 50 % de l'indemnité de base et 100% des charges patronales. Recette sous l'article 2/130/744000/99002						
623000	Charges sociales (part patronale)	264 085,85	282 500,00	310 500,00	327 250,00		
623000/99001	*Charges sociales part patronale - Salariés à tâche manuelle	244 467,54	260 000,00	293 000,00	308 000,00		
623000/99002	suivant salaires payés et estimation						
623000/99003	*Charges sociales part patronale - Personnel temporaire	5 246,94	6 000,00	1 500,00	3 000,00		
623000/99004	*Charges sociales part patronale - Jeunes chômeurs	0,00	500,00	0,00	250,00		
	*Charges sociales part patronale - Employé communal	14 371,37	16 000,00	16 000,00	16 000,00		
	Total 627	2 409 212,72	2 568 480,00	2 616 850,00	2 750 750,00		
3/630/	630 Alimentation en eau						
608112	Electricité	28 991,61	28 000,00	30 000,00	28 000,00		
608112/99001	*Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	28 991,61	28 000,00	30 000,00	28 000,00		
	Frais d'électricité et d'entretien des stations de pompage à Neuhaeusgen, Uebersyren et Schrassig.						
	Fourniture d'énergie électrique renouvelable - 100% Nova Naturstrom, contrat signé le 17.03.2009 par le collège échevinal						
608121	Fournitures d'entretien	36 122,51	55 000,00	55 000,00	55 000,00		
608121/99001	<i>Fournitures d'entretien sur biens immobiliers</i>	1 505,81	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	Fournitures pour l'entretien des stations de pompage et bassins d'eau.						
608121/99002	<i>Autres fournitures d'entretien pour le réseau de l'eau potable</i>	34 616,70	50 000,00	50 000,00	50 000,00		
612200	Entretien et réparations	54 331,80	60 000,00	70 000,00	60 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau						
612200/99001	<i>Entretien et réparations des infrastructures publiques</i> Travaux d'entretien des stations de pompage et des bassins d'eau Dépense en plus due à la désinfection annuelle des pompages et bassins d'eau	25 800,30	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
612200/99003	<i>Entretien et réparation du réseau d'eau potable</i> travaux d'entretien et de réparation des conduites d'eau et des compteurs d'eau.	28 531,50	40 000,00	50 000,00	40 000,00		
648211 S	Participations à caractère général	429 659,36	464 980,00	464 980,00	512 685,00		
648211/99001 S	<i>*Participation aux frais d'exploitation du SIDERE</i> Participation aux charges ordinaires fixes du SIDERE. Participation calculée sur base de: 2024: Prix par m ³ de capacité réservée : 368,00 €/m ³ . Prix par mm de raccordement : 42,50 €/mm/. à partir de 2025: Prix par m ³ de capacité réservée : 409,10 €/m ³ . Prix par mm de raccordement : 47,30 €/mm/. Capacité réservée: 1.110 m ³ /jour 2024: suivant information du syndicat du 17.11.2023 2025: suivant information du syndicat du 06.11.2024 2026: suivant information du syndicat du 19.11.2025	429 659,36	464 980,00	464 980,00	512 685,00		
648212 S	Participations à caractère spécifique	163 658,59	148 000,00	152 000,00	181 000,00		
648212/99001 S	<i>*Achat d'eau auprès du SIDERE pour la revente</i> Achat d'eau destiné à la revente auprès du SIDERE. 2024: Consommation effective : 0,67/m ³ à partir de 2025: Consommation effective : 0,76/m ³ 2024: suivant information du syndicat du 17.11.2023 2025: suivant information du syndicat du 06.11.2024 2026: suivant information du syndicat du 19.11.2025	163 658,59	148 000,00	152 000,00	181 000,00		
649000	Dotations aux provisions d'exploitation	21 257,50	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
649000/99001	<i>*Taxe de prélèvement d'eau</i>	21 257,50	25 000,00	25 000,00	25 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/630/	630 Alimentation en eau D'après la loi du 19.12.2008 relative à l'eau, les communes sont tenues à payer une taxe de prélèvement au profit de l'Etat fixée à 0,125 € par m ³ d'eau prélevé						
	Total 630	734 021,37	780 980,00	796 980,00	861 685,00		
3/640/	640 Eclairage public						
608112	Electricité *Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	82 624,38	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
608112/99001	fourniture d'électricité pour l'éclairage public	82 624,38	90 000,00	90 000,00	90 000,00		
608121	Fournitures d'entretien Fournitures d'entretien	1 755,62	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
608121/99001	Fourniture de matériel pour l'entretien de l'éclairage public	1 755,62	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
612200	Entretien et réparations *Entretien et réparations des installations de voirie : éclairage	38 544,20	48 000,00	55 000,00	35 000,00		
612200/99001	entretien et amélioration de l'éclairage public	38 544,20	48 000,00	55 000,00	35 000,00		
	Total 640	122 924,20	143 000,00	150 000,00	130 000,00		
3/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
608112	Electricité *Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	31 307,29	27 000,00	32 000,00	30 000,00		
608112/99001	frais d'électricité pour les différents immeubles appartenant à la commune	31 307,29	27 000,00	32 000,00	30 000,00		
	Fourniture d'énergie électrique renouvelable - 100% Nova Naturstrom, contrat signé le 17.03.2009 par le collège échevinal						
608113	Gaz de canalisation	21 355,16	25 000,00	27 000,00	27 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
608113/99001	* <i>Chauffage de bâtiments</i> Chauffage des bâtiments communaux, Place de l'église,.... Fourniture de gaz naturel - 100% Nova Naturgas, contrat signé le 02.12.2015 par le collège échevinal	21 355,16	25 000,00	27 000,00	27 000,00		
608121	Fournitures d'entretien	36 680,78	40 000,00	40 000,00	40 000,00		
608121/99001	<i>Fourniture d'entretien et de petit équipement</i>	29 763,66	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
608121/99002	fourniture pour nettoyage et petites réparations <i>Fournitures d'entretien sur immeubles d'habitations</i>	6 917,12	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	19 928,51	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
611120/99001	* <i>Facturation interne de la consommation d'eau, électricité, de gaz</i>	19 928,51	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
612200	Propriétés communales Entretien et réparations						
612200/99001	<i>Entretien et réparation des bâtiments</i>	159 851,13	160 000,00	166 000,00	156 000,00		
612200/99002	Entretien des différents immeubles appartenant à la commune: bâtiments communaux - Place de l'église, anciennes écoles à Schuttrange et à Munsbach, maison des Jeunes,...	61 830,39	65 000,00	66 000,00	66 000,00		
612200/99003	Travaux de nettoyage par une entreprise privée. <i>Entretien et réparations: immeubles d'habitation</i>	9 244,52	10 000,00	15 000,00	10 000,00		
612300	Contrats de maintenance	31 423,09	31 430,00	33 250,00	33 250,00		
612300/99001	* <i>Contrats de maintenance Facility Management</i>	31 423,09	31 430,00	33 250,00	33 250,00		
	Total 690	300 545,96	303 430,00	318 250,00	306 250,00		
	Total général 6	3 890 826,26	4 184 390,00	4 265 135,72	4 386 735,00		
3/821/	8 Loisirs, culture et culte						
	821 Terrains de sports						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/821/	821 Terrains de sports						
608113	Gaz de canalisation	11 437,46	10 000,00	13 000,00	13 000,00		
608113/99001	*Gaz destiné à la consommation propre des services de la commune	11 437,46	10 000,00	13 000,00	13 000,00		
	Chauffage des infrastructures sportives						
	Fourniture de gaz naturel - 100% Nova Naturgas, contrat signé le 02.12.2015 par le collège échevinal						
	article de ventilation + imputation directe						
608121	Fournitures d'entretien	5 615,76	3 500,00	5 000,00	3 000,00		
608121/99001	<i>Fournitures d'entretien sur biens immobiliers</i>	5 615,76	3 500,00	5 000,00	3 000,00		
	entretien des terrains de football et de tennis						
608122	Petit équipement	1 524,32	3 000,00	3 000,00	2 500,00		
608122/99001	<i>Petit équipement</i>	1 524,32	3 000,00	3 000,00	2 500,00		
	Matériel sportif suivant factures payées et estimation						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	7 500,62	5 750,00	10 000,00	10 000,00		
611120/99001	*Charges pour les bâtiments communaux (facturation interne)	7 500,62	5 750,00	10 000,00	10 000,00		
612200	Entretien et réparations	37 422,71	30 000,00	35 000,00	30 000,00		
612200/99001	<i>Entretien et réparations des infrastructures publiques</i>	37 422,71	30 000,00	35 000,00	30 000,00		
	tennis, beach-volley, ministades... suivant factures payées et estimation						
612300	Contrats de maintenance	39 053,48	41 470,00	43 250,00	43 250,00		
612300/99001	<i>Contrat de maintenance pour le nettoyage des bâtiments</i>	25 586,44	28 000,00	29 000,00	29 000,00		
	Contrat de maintenance pour le nettoyage des bâtiments						
	Contrat de nettoyage avec la société ONET selon soumission du 04.05.23						
612300/99002	* <i>Contrats de maintenance Facility Management</i>	13 467,04	13 470,00	14 250,00	14 250,00		
	Total	821	102 554,35	93 720,00	109 250,00	101 750,00	

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
608112	Electricité	43 432,54	37 625,00	37 625,00	37 625,00		
608112/99001	*Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune	43 432,54	37 625,00	37 625,00	37 625,00		
	article de ventilation						
	Fourniture d'énergie électrique renouvelable - 100% Nova Naturstrom, contrat signé le 17.03.2009 par le collège échevinal						
608114	Chaleur	39 536,39	40 500,00	51 000,00	51 000,00		
608114/99001	*Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune	39 536,39	40 500,00	51 000,00	51 000,00		
	Frais de chauffage et entretien des halls sportifs et de la structure gonflable (imputation directe bulle de tennis + article de ventilation)						
608121	Fournitures d'entretien	6 597,00	7 000,00	10 000,00	7 000,00		
608121/99001	<i>Fournitures d'entretien sur biens immobiliers</i>	6 597,00	7 000,00	10 000,00	7 000,00		
	matériel de nettoyage, matériel pour petites réparations						
608122	Petit équipement	3 654,16	7 500,00	3 500,00	6 500,00		
608122/99001	<i>Matériel sportif</i>	2 865,78	5 000,00	2 500,00	4 000,00		
	Achat de matériel pour les besoins des sociétés utilisant les halls des sports						
608122/99002	<i>Matériel petit équipement</i>	788,38	2 500,00	1 000,00	2 500,00		
	Acquisition de petit matériel nécessaire au bon fonctionnement						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	14 772,39	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
611120/99001	*Charges pour les bâtiments communaux (facturation interne)	14 772,39	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
	2024: consommation eau et canal à partir de 2022 du compteur installé au nouveau hall des sports						
612200	Entretien et réparations	36 633,62	42 395,00	35 000,00	35 000,00		
612200/99001	<i>Entretien et réparations des bâtiments</i>	36 633,62	42 395,00	35 000,00	35 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/822/	822 Halls sportifs						
	Travaux d'entretien et de réparation						
612300	Contrats de maintenance	270 858,53	270 224,75	283 150,70	283 817,30		
612300/99001	<i>Contrats de maintenance pour le nettoyage des halls sportifs</i>	154 144,19	153 484,75	159 650,70	160 317,30		
	nettoyage halls sportifs et vestiaires						
	Contrat de nettoyage avec la société ONET selon soumission du 04.05.23						
612300/99002	<i>*Contrats de maintenance Facility Management</i>	116 714,34	116 740,00	123 500,00	123 500,00		
618600	Frais de surveillance	94 546,91	95 000,00	100 000,00	100 000,00		
618600/99001	<i>*Frais de surveillance</i>	94 546,91	95 000,00	100 000,00	100 000,00		
	Total 822	510 031,54	505 244,75	525 275,70	525 942,30		
3/825/	825 Associations sportives						
648110 P	Subventions non affectées	33 460,00	47 605,00	47 605,00	50 000,00		
648110/99001 P	<i>Subventions aux associations sportives</i>	33 460,00	47 605,00	47 605,00	50 000,00		
	Subventions aux associations sportives.						
	Délibération du conseil communal du 26.02.2025 concernant le règlement communal fixant les critères à appliquer pour la répartition des subsides aux associations locales						
	Total 825	33 460,00	47 605,00	47 605,00	50 000,00		
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
608112	Electricité	43 432,54	37 625,00	37 625,00	37 625,00		
608112/99001	<i>*Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune</i>	43 432,54	37 625,00	37 625,00	37 625,00		
	article de ventilation						
	Fourniture d'énergie électrique renouvelable - 100% Nova Naturstrom, contrat signé le 17.03.2009 par le collège échevinal						

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
608114	Chaleur	25 752,75	28 000,00	10 500,00	10 500,00		
608114/99001	*Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune article de ventilation + imputation directe	25 752,75	28 000,00	10 500,00	10 500,00		
608121	Fournitures d'entretien	36 039,68	55 000,00	55 000,00	55 000,00		
608121/99001	<i>Fournitures d'entretien sur biens immobiliers</i> Frais relatifs au fonctionnement des centres culturels	26 923,56	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
608121/99002	<i>Acquisition de mobilier</i> Matériel pour le centre culturel	9 116,12	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
608122	Petit équipement	1 472,56	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
608122/99001	<i>Autre petit équipement de bureau</i>	1 472,56	1 500,00	1 500,00	1 500,00		
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	20 400,00	20 500,00	20 400,00	20 500,00		
611120/99002	<i>*Loyers et charges locatives</i> Location d'un local pour les besoins de l'Harmonie et d'autres activités culturelles, sis à Schuttrange, 6, rue de Canach. Délibération du conseil communal du 25.10.2006, approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 28.11.2006, réf. 57/06/CAC Nouveau contrat de bail, délibération du conseil communal du 26.09.2018	20 400,00	20 500,00	20 400,00	20 500,00		
612200	Entretien et réparations	25 544,05	60 000,00	40 000,00	40 000,00		
612200/99001	<i>Entretien et réparations bâtiments</i> suivant factures payées et estimation	25 544,05	60 000,00	40 000,00	40 000,00		
612300	Contrats de maintenance	204 653,19	204 874,75	211 900,70	212 567,30		
612300/99001	<i>Contrat de maintenance pour le nettoyage des bâtiments</i> suivant factures payées et estimation Contrat de nettoyage avec la société ONET selon soumission du 04.05.23 article de ventilation + imputation directe	155 274,05	155 484,75	159 650,70	160 317,30		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
612300/99002	*Contrats de maintenance Facility Management article de ventilation	49 379,14	49 390,00	52 250,00	52 250,00		
	Total 831	357 294,77	407 499,75	376 925,70	377 692,30		
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
608122	Petit équipement	826,65	1 000,00	500,00	1 000,00		
608122/99001	Matériel pédagogique : école de musique Acquisition de petit matériel pour les besoins de l'école de musique	826,65	1 000,00	500,00	1 000,00		
612160	Sous-traitance générale - Services éducatifs, services d'encadrement, services d'information, d'orientation, de soutien psycho-social et services de santé, d'aides et de soins	706 397,01	725 000,00	821 754,90	825 000,00		
612160/99001	*Participation aux frais d'enseignement musical Décision du conseil communal du 24.11.1998 de confier l'organisation des cours de musique à l'UGDA. Décision du conseil communal du 15.07.2015 de créer une école de musique régionale "Regional Museksschoul Syrdall". Dépenses conformément à l'organisation scolaire approuvée par le conseil communal resp. organisation scolaire définitive. Frais 2019/2020: 299.418,93 € Frais 2020/2021: 333.976,79 € Frais 2021/2022: 436.996,68 € Frais 2022/2023: 519.877,18 € Frais 2023/2024: 669.401,40 € Frais 2024/2025: 814.147,34 € Subside de l'Etat voir sub 2/836/744710/99001.	706 397,01	725 000,00	821 754,90	825 000,00		
612300	Contrats de maintenance	9 162,35	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
612300/99001	Contrat de maintenance: Services de nettoyage Nettoyage supplémentaire dû au cours de musique Contrat de nettoyage avec la société ONET selon soumission du 04.05.23	9 162,35	10 000,00	10 000,00	10 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/836/	836 Conservatoires, cours de musique et écoles de musique						
642800	Autres indemnités	3 412,00	3 500,00	3 412,00	3 500,00		
642800/99001	<i>*Indemnité du responsable local de l'école de musique</i> Indemnité annuelle du responsable local de l'école de musique de la commune de Schuttrange, décision du conseil communal du 09.12.2020.	3 412,00	3 500,00	3 412,00	3 500,00		
	Total 836	719 798,01	739 500,00	835 666,90	839 500,00		
3/860/	860 Fêtes publiques						
615241	Frais de réception	239 812,64	240 000,00	240 000,00	240 000,00		
615241/99001	<i>Frais divers de réception - tente</i> frais de location, de réparation et de remplacement des tentes pour les différentes festivités	16 631,83	30 000,00	30 000,00	30 000,00		
615241/99002	<i>Frais divers de réception - Schëtter Maart</i> Frais pour l'organisation du Schëtter Maart (tentes, cablage électrique,...)	28 470,10	30 000,00	25 000,00	25 000,00		
615241/99003	<i>Frais divers de réception - Schëtter Chrëschtmaart</i> Frais pour l'organisation du Schëtter Chrëschtmaart (chalets, cablage électrique,...)	37 598,90	30 000,00	35 000,00	35 000,00		
615241/99004	<i>Frais des fêtes publiques</i> frais relatifs à l'organisation de diverses festivités, entre autre des concerts, un bal populaire à l'occasion de la fête nationale, fête de la musique,...	157 111,81	150 000,00	150 000,00	150 000,00		
	Total 860	239 812,64	240 000,00	240 000,00	240 000,00		
3/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes						
603500	Fournitures de bureau	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		
603500/99001	<i>Fournitures de bureau</i>	0,00	2 500,00	2 500,00	2 500,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes						
	Diverses fournitures pour les cours						
608122	Petit équipement	5 224,21	15 000,00	6 000,00	6 000,00		
608122/99001	<i>Acquisition d'objets d'art</i>	0,00	10 000,00	5 000,00	5 000,00		
	suivant factures payées et estimation						
608122/99002	<i>Constitution d'un archive</i>	5 224,21	5 000,00	1 000,00	1 000,00		
	Acquisition de mobilier et de matériel divers pour la constitution d'un archive de la commune						
622000	Autre personnel	9 131,48	14 000,00	10 000,00	10 000,00		
622000/99001	<i>*Indemnités pour le personnel assurant le service à l'occasion des réceptions organisées par la commune</i>	9 131,48	14 000,00	10 000,00	10 000,00		
	Indemnité pour le personnel assurant le service à l'occasion de réceptions organisées par la commune.						
	Indemnité brute à raison de 2,50 € par heure au nombre indice 100 de l'échelle mobile des salaires. Délibération du conseil communal du 22.02.2023.						
623000	Charges sociales (part patronale)	76,72	250,00	250,00	250,00		
623000/99001	<i>*Charges sociales : Indemnités pour le personnel assurant le service à l'occasion de réceptions organisées par la commune</i>	76,72	250,00	250,00	250,00		
	Charges sociales en rapport avec les indemnités pour le personnel assurant le service à l'occasion de réceptions organisées par la commune.						
642800	Autres indemnités	46 193,87	45 000,00	45 000,00	45 000,00		
642800/99001	<i>*Indemnités des chargés de cours</i>	46 193,87	45 000,00	45 000,00	45 000,00		
	Organisation des différents cours pour adultes, Cours de langue, Sport an Enstpannung,...						
	Indemnités des chargés de cours						
	Recettes:						
	2/890/706160/99001 - Participations des particuliers aux frais des cours pour adultes						
	2/890/44710/99001 - Participation de l'Etat aux frais des cours pour adultes						
	Subventions affectées	14 802,20	30 000,00	23 816,90	25 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/890/ 648120 P 648120/99001 P	890 Autres loisirs, culture et cultes						
	<i>Subventions aux associations</i> subsidies aux sociétés à but culturel (Harmonie, Chorale, ...) Délibération du conseil communal du 26.02.2025 concernant le règlement communal fixant les critères à appliquer pour la répartition des subventions aux associations locales.	14 802,20	30 000,00	23 816,90	25 000,00		
	Total 890	75 428,48	106 750,00	87 566,90	88 750,00		
	Total général 8	2 038 379,79	2 140 319,50	2 222 290,20	2 223 634,60		
3/910/ 606310 606310/99002 608112 608112/99001 608114 608114/99001 608121 608121/99001	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
	Produits alimentaires et boissons destinées à la revente	4 789,79	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
	<i>Lait et fruits</i> lait scolaire et distribution de fruits (2x/semaine)aux élèves Lundi: gratuit par MENJE Mercredi: payé par Commune	4 789,79	6 000,00	6 000,00	6 000,00		
	Electricité	43 432,55	37 625,00	37 625,00	37 625,00		
	<i>*Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune</i> article de ventilation Fourniture d'énergie électrique renouvelable - 100% Nova Naturstrom, contrat signé le 17.03.2009 par le collège échevinal	43 432,55	37 625,00	37 625,00	37 625,00		
	Chaleur	8 926,30	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
	<i>*Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune</i> article de ventilation	8 926,30	10 500,00	10 500,00	10 500,00		
	Fournitures d'entretien	49 885,33	45 000,00	46 000,00	45 000,00		
	<i>Fournitures d'entretien sur biens immobiliers</i>	49 885,33	45 000,00	46 000,00	45 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
	Matériel de nettoyage et matériel pour petites réparations						
608122	Petit équipement	181 585,13	207 000,00	192 100,00	152 000,00		
608122/99001	<i>Autre petit équipement de bureau</i>	107 574,71	110 000,00	100 000,00	100 000,00		
	Matériel didactique: 55.000 € Budget par classe (1.700 € par classe) 27 classes = 45.900 € Matériel de bureau: 9.100 €						
608122/99002	<i>Matériel pédagogique : bibliothèque</i>	17 628,79	10 000,00	8 000,00	8 000,00		
	renovation bibliothèque (siège Fatboy remplacé par Canapé et armoire)						
608122/99003	<i>Matériel sportif</i>	3 775,75	10 000,00	10 000,00	8 000,00		
	Matériel pour l'éducation sportive et pour l'organisation du "Schoulsportdag"						
608122/99004	<i>Acquisition mobilier</i>	5 916,84	15 000,00	15 000,00	10 000,00		
	suivant factures payées et estimation						
608122/99005	<i>Distribution de prix</i>	165,99	12 000,00	12 000,00	2 000,00		
	Yearbook tous les deux ans: année scolaire 24/25; 26/27,...						
608122/99006	<i>Acquisition de matériel scolaire durable</i>	13 089,94	15 000,00	12 100,00	14 000,00		
	Achat de matériels d'école durables pour les enfants scolarisés / starter kits						
608122/99007	<i>Acquisition matériel informatique pour l'école</i>	33 433,11	35 000,00	35 000,00	10 000,00		
	2024: achat supplémentaire de 40 ipads avec housses et licences JAMF suivant offre Linheart, achat caméra digital et remplacement ipads de 2ième génération						
611120	Loyers et charges locatives - Bâtiments	49 955,29	55 000,00	55 000,00	55 000,00		
611120/99001	<i>*Location et charges d'une piscine d'une commune étrangère</i>	31 961,12	35 000,00	35 000,00	35 000,00		
	frais de location de la piscine						
611120/99002	<i>*Charges pour les bâtiments communaux (facturation interne)</i>	17 994,17	20 000,00	20 000,00	20 000,00		
611200	Loyers et charges mobilières	198 440,03	191 000,00	197 000,00	198 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental						
611200/99001	*Location de machines de bureau Contrats de location de 3 copieurs pour les besoins de l'école fondamentale	52 717,98	53 000,00	55 000,00	55 000,00		
611200/99002	*Locations - Matériel informatique Location de matériel informatique auprès de AC délibération du collège échevinal du 15.04.1992, approuvée par Monsieur le Ministre de l'Intérieur en date du 27.04.1992, no 162/92 suivant factures payées et estimation	57 945,07	58 000,00	59 000,00	59 000,00		
611200/99003	"Digital Léieren" Contrat de prestations de services "School Tools"	87 776,98	80 000,00	83 000,00	84 000,00		
612200	Entretien et réparations	128 525,25	140 000,00	100 000,00	90 000,00		
612200/99001	Entretien et réparations des bâtiments de l'école suivant factures payées, contrats de maintenance signés et estimation	127 789,90	130 000,00	90 000,00	80 000,00		
612200/99002	Entretien et réparations - Matériel informatique	735,35	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
612300	Contrats de maintenance	233 196,90	233 350,50	245 198,60	245 865,40		
612300/99001	Bâtiments scolaires - travaux de nettoyage Contrat de nettoyage avec la société ONET selon soumission du 04.05.23	152 394,66	152 530,50	159 698,60	160 365,40		
612300/99002	*Contrats de maintenance Facility Management	80 802,24	80 820,00	85 500,00	85 500,00		
615212	Voyages et déplacements - Personnel	63 250,51	70 000,00	67 000,00	77 000,00		
615212/99001	Excursions scolaires	9 968,84	15 000,00	12 000,00	12 000,00		
615212/99002	Colonies scolaires - Cycle 2: 2 nuits - Cycle 3: 3-4 nuits - Cycle 4: Colonies sport d'hiver (1 semaine)	53 281,67	55 000,00	55 000,00	65 000,00		
615241	Frais de réception	7 326,85	10 000,00	10 000,00	10 000,00		
615241/99002	Manifestations culturelles pour les élèves	7 326,85	10 000,00	10 000,00	10 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/910/	910 Enseignement fondamental Manifestations culturelles Représentations de théâtre, lectures etc. Activités "Art à l'école"						
621000	Rémunérations des salariés	106 279,63	115 000,00	117 000,00	124 000,00		
621000/99001	*Rémunérations des employés - Natation	11 700,00	15 000,00	15 000,00	15 000,00		
621000/99002	Convention conclue annuellement avec Madame Annick ZIMMER de Dondelange au sujet de la prestation de cours de natation et d'activités sportives, 1er convention 25.09.2019	0,00	2 000,00	0,00	0,00		
621000/99003	*Rémunérations des employés - accompagnement et surveillance	94 579,63	98 000,00	102 000,00	109 000,00		
623000	Accompagnement excursions et colonies						
623000/99003	*Rémunérations des fonctionnaires	94 579,63	98 000,00	102 000,00	109 000,00		
648212 C	1 poste - groupe de traitement B1 (employé communal)						
648212/99001 C	Charges sociales (part patronale)	12 140,05	13 500,00	13 000,00	14 000,00		
648330 P	*Charges sociales part patronale - Fonctionnaires	12 140,05	13 500,00	13 000,00	14 000,00		
648330/99001 P	Participations à caractère spécifique	2 400,00	2 500,00	2 657,00	2 500,00		
648330/99001 P	Participation aux frais des enfants scolarisés hors commune	2 400,00	2 500,00	2 657,00	2 500,00		
648330 P	Frais de scolarité à payer aux autres communes.						
648330/99001 P	Aides aux enfants	700,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648330/99001 P	Epargne scolaire	700,00	1 000,00	1 000,00	1 000,00		
648330/99001 P	participation de la commune à l'épargne scolaire 50 EUR/élève						
	Total 910	1 090 833,61	1 137 475,50	1 100 080,60	1 068 490,40		
3/930/	930 Services annexes à l'enseignement						
602000	Matières consommables	1 695,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
602000/99001	Médecine scolaire	1 695,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
613484	Honoraires médicaux et de soins	5 320,00	6 000,00	5 428,00	6 000,00		
613484/99001	*Honoraires médicaux	5 320,00	6 000,00	5 428,00	6 000,00		

Article	DEPENSES ORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/930/ 616000 616000/99002	930 Services annexes à l'enseignement						
	Transports de biens et transports collectifs du personnel (et des usagers)	532 552,98	550 000,00	550 000,00	550 000,00		
	*Transport scolaire par entreprise privée	532 552,98	550 000,00	550 000,00	550 000,00		
	Transport des élèves vers le Campus Scolaire "An der Dällt" à Munsbach. A partir de la rentrée scolaire 2025/2027: soumission pour transport scolaire électrifié						
	Total 930	539 567,98	558 000,00	557 428,00	558 000,00		
	Total général 9	1 630 401,59	1 695 475,50	1 657 508,60	1 626 490,40		
	TOTAL GENERAL	19 442 085,73	19 427 117,20	19 571 067,09	20 260 832,66		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/036/ 292100 292100/99001	0 Codes Techniques						
	036 Reprises pour recettes non rentrées						
	Reprises sur recettes extraordinaires restant à recouvrer	77 041,35	0,00	112 672,50	0,00		
	<i>*Recettes extraordinaires restant à recouvrer des exercices antérieurs</i>	77 041,35	0,00	112 672,50	0,00		
2024: Restant 2023 suivant décision du CC du 26.06.2024 2025: Restant 2024 suivant décision du CC du 04.06.2025 2026: après clôture de l'exercice 2025							
Total 036		77 041,35	0,00	112 672,50	0,00		
Total général 0		77 041,35	0,00	112 672,50	0,00		
1/120/ 168000 G 168000/24011 G	1 Services généraux des administrations publiques						
	120 Coordination administrative						
	Autres subventions d'investissement en capital	63 992,23	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
	<i>Participation dans le cadre du projet de coopération transnationale "Twin4Resilience"</i>	63 992,23	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
Subside de l'ETAT/EU dans le cadre de la participation de la Commune de Schuttrange au programme de coopération transnationale Interreg North-West Europe (NWE). Ce programme vise à « Promouvoir une transition verte, intelligente et juste pour tous les territoires NWE dans le but de soutenir un développement équilibré et de rendre toutes les régions plus résilientes ». Programme 2024 - 2027.							
Décision du collège des bourgmestre et échevins du 20.11.2023							
Total 120		63 992,23	100 000,00	100 000,00	100 000,00		
1/130/ 169100 169100/99001	130 Coordination technique						
	Participations aux frais de raccordement	15 000,00	30 000,00	16 000,00	20 000,00		
	<i>Taxes de raccordement au réseau de distribution d'eau et à la canalisation des eaux usées</i>	15 000,00	30 000,00	16 000,00	20 000,00		
Taxes de raccordement au réseau collectif de distribution d'eau ainsi qu'au réseau collectif d'assainissement des eaux usées,							

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/130/	130 Coordination technique décision du conseil communal du 16.11.2022. Pour chaque raccordement au réseau collectif d'assainissement et à l'évacuation et l'épuration des eaux usées, une taxe de 1.000 € hors TVA est due. Pour chaque raccordement au réseau collectif de distribution d'eau destinée à la consommation humaine, une taxe de 1.000 € hors TVA est due. Effet 01/01/2023, approuvé par arrêté grand-ducal du 03/02/2023.						
169210	Participations aux frais de raccordement - Par le lotisseur	99 485,16	100 000,00	0,00	50 000,00		
169210/99100	<i>Contribution des lotisseurs</i> Participation des lotisseurs aux équipements et aux infrastructures d'intérêt général: 2021: PAP Rue de Luxembourg,... 2022: FMC Promotion,... 2023: PAP Schénnbierg,... 2024: PAP Rue Henri Tudor, PAP Um Klapp,... 2025: estimation 2026: estimation	99 485,16	100 000,00	0,00	50 000,00		
169221	Taxe de viabilisation	8 395,39	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
169221/99101	<i>Remboursement de frais d'infrastructures - Participation des riverains aux frais d'aménagement de la voirie</i> Règlement-taxe sur les trottoirs - modification décision du conseil communal du 02.09.1998, approuvée par arrêté grand-ducal du 31 octobre 1998 et par décision ministérielle du 06.11.1998, réf. 4.0042/NH. Remboursement par les riverains des frais d'infrastructures avancés par la commune tels que raccordements aux réseaux d'eau, de gaz, de canalisation e.a. Règlement communal relatif à la fixation des tarifs pour prestations du service technique et du service de régie, décision du conseil communal du 10.12.2025.	8 395,39	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
169222	Taxe d'équipements collectifs	80 181,65	250 000,00	15 000,00	30 000,00		
169222/99102	<i>Taxe d'infrastructure</i> Taxe de participation au financement des équipements collectifs: - 15 € par m ² de surface habitable nette pour unités	80 181,65	250 000,00	15 000,00	30 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/130/	130 Coordination technique destinées à l'habitation. - 10 € par m ² de surface construite brute pour unités destinées à une autre affectation que l'habitation décision du conseil communal du 15.07.2020, approuvée par arrêté grand-ducal du 28.08.2020 et par décision ministérielle du 18.09.2020, réf. 833xfecf3/DZ.						
	Total 130	203 062,20	405 000,00	56 000,00	125 000,00		
1/170/	170 Ressources non affectées (taxes, impôts et dotations non affectées)						
138370 138370/24001	Dons et legs <i>Dons et legs - Déclaration de succession au profit de la commune</i> Monsieur Scheuer, décédé le 27 octobre 2022, sans héritier réservataire, a désigné la Commune de Schuttrange comme héritier universel. Déclaration de succession acceptée par le Conseil communal en date du 24 mai 2023.	108 791,63 108 791,63	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	
	Total 170	108 791,63	0,00	0,00	0,00		
1/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
194000 194000/99001	Dettes envers des établissements de crédit <i>Emprunts auprès des établissements de crédit</i> Emprunt pour assurer le financement des travaux de grande envergure prévus au service extraordinaire et pour la présentation du budget en équilibre. 3/180/655220/99001 Annuités des emprunts - part formée par les intérêts 3/180/658200/99001 Annuités des emprunts - part formée par l'amortissement	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	3 000 000,00 3 000 000,00		
	Total 180	0,00	0,00	0,00	3 000 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
	Total général 1	375 846,06	505 000,00	156 000,00	3 225 000,00		
1/242/	2 Protection sociale						
161000 G	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
161000/23006 G	Terrains et constructions <i>Subside de l'Etat - Phase 1.1- Extension école Cycle 1 et Maison Relais - partie MR</i> Suivant convention du 16.10.2025 entre la commune et le Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse, un subside d'un montant de 1.750.000,- € a été accordé. (Première tranche 50% en 2026) Dépenses inscrites sous l'article 4/242/221311/23006	0,00	10 000,00	0,00	875 000,00		
	Total 242	0,00	10 000,00	0,00	875 000,00		
1/250/	250 Jeunesse						
161000 G	Terrains et constructions <i>Subventions de l'Etat - Réaménagement du centre de Schuttrange - Neien Duerfkär Schëtter - Club des jeunes</i> Aides financières étatiques pour des centres de rencontre communaux pour jeunes - Demandes à introduire auprès du MENJE et du Service de développement rural Demande de subside en cours Dépenses inscrites sous l'article 4/250/221312/22008	0,00	0,00	0,00	0,00		150 000,00
161000/22008 G		0,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
161000/24002 G	<i>Subventions de l'Etat - Assainissement énergétique et renovation de la Maison des Jeunes</i> Aides financières étatiques pour des centres de rencontre communaux pour jeunes - Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse Dépenses voir sous l'article 4/250/221312/24002	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital <i>Subventions de l'Etat - Réaménagement du centre de Schuttrange - Neien Duerfkär Schëtter - Club des jeunes</i>	0,00	20 000,00	0,00	150 000,00		0,00
168000/22008 G		0,00	10 000,00	0,00	100 000,00		0,00

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/250/ 168000/24002 G	250 Jeunesse Les subventions d'investissement en capital en lien avec des terrains et/ou constructions sont à inscrire à l'article 1/250/161000/22008. <i>Subventions de l'Etat - Assainissement énergétique et renovation de la Maison des Jeunes</i>	0,00	10 000,00	0,00	50 000,00		0,00
	Les subventions d'investissement en capital en lien avec des terrains et/ou constructions sont à inscrire à l'article 1/250/161000/24002.						
	Total 250	0,00	20 000,00	0,00	150 000,00		150 000,00
1/270/ 168000 G 168000/19001 G	270 Intégration des étrangers Autres subventions d'investissement en capital <i>Subside de l'Etat - Plan Communal d'Intégration</i> 2019: Subside de l'Etat de 25.000 € pour la réalisation du Plan communal d'intégration. Devis de 40.950,00 € ttc, approuvé par CC 24 octobre 2018. 2022: Subside de l'Etat de 3.000 € pour le projet "Pakt vum Zesummeliewen", convention signé avec le Ministère de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région et le SYVICOL, approuvée par CC 27 avril 2022. 2023-2029: Subside de l'Etat de 3.000 € (par année) pour le projet "Pakt vum Zesummeliewen", convention signé avec le Ministère de la Famille, des Solidarités, du Vivre ensemble et de l'Accueil, approuvée par CC 27 mars 2024. recette repris sous: voir article 2/113/744612/99005 - Participations aux frais d'exploitation dans le cadre du vivre ensemble interculturel voir article 4/270/211000/19001 libellé « Plan Communal Intégration »	3 000,00	0,00	0,00	0,00		
	Total 270	3 000,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 2	3 000,00	30 000,00	0,00	1 025 000,00		1 025 000,00
	3 Ordre et sécurité publics						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/320/	320 Services de secours						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
161000/23013 G	<i>Subventions de l'Etat dans le cadre de l'assainissement et mise en état du bâtiment (ancienne coopérative) de l'Amicale des pompiers dans la rue du Château</i> Demandes d'aides financières à prévoir auprès du : Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture - Service du développement rural (max. 40% du montant éligible) Dépenses inscrites sous 4/320/221312/23013.	0,00	0,00	0,00	0,00		100 000,00
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	0,00	0,00	100 000,00		0,00
168000/20010 G	<i>Subventions de l'Etat - Construction d'un centre d'incendie et de secours (CIS)</i> Aides financières étatiques pour CIS Demande à introduire auprès du Ministère des Affaires intérieures (Circulaire 2025-054: Taux 45% fixe; 10% majoration pour projet régional) Demande à introduire auprès du Ministère de l'Environnement Dépenses inscrites sous 4/320/221311/20010	0,00	0,00	0,00	0,00		0,00
168000/23013 G	<i>Subventions de l'Etat dans le cadre de l'assainissement et mise en état du bâtiment (ancienne coopérative) de l'Amicale des pompiers dans la rue du Château</i> Les subventions d'investissement en capital en lien avec des terrains et/ou constructions sont à inscrire à l'article 1/320/161000/23013.	0,00	0,00	0,00	100 000,00		0,00
Total 320		0,00	0,00	0,00	100 000,00		100 000,00
Total général 3		0,00	0,00	0,00	100 000,00		100 000,00
1/412/	4 Affaires économiques						
	412 Sylviculture						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	29 728,06	0,00	0,00	0,00		0,00
168000/13003 G	<i>*Subvention de l'Etat pour la construction de chemins forestiers</i>	29 728,06	0,00	0,00	0,00		0,00
Total 412		29 728,06	0,00	0,00	0,00		0,00

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/430/	430 Tourisme						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
161000/25012 G	<i>Subside de l'Etat dans le cadre de l'extension de la roseraie au parc du château de Munsbach</i> Demandes d'aides financières introduites auprès du : Ministère de l'Economie - Direction générale du tourisme (Date Demande subside: 02.07.2025) Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et de la Viticulture - Service du développement rural (max. 40% du montant éligible) : Date demande subside: 02.07.2025) Dépenses inscrites sous 4/430/221200/25012	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	0,00	0,00	50 000,00		0,00
168000/25012 G	<i>Subside de l'Etat dans le cadre de l'extension de la roseraie au parc du château de Munsbach</i> Les subventions d'investissement en capital en lien avec des terrains et/ou constructions sont à inscrire à l'article 1/430/161000/25012.	0,00	0,00	0,00	50 000,00		0,00
Total 430		0,00	0,00	0,00	50 000,00		50 000,00
Total général 4		29 728,06	0,00	0,00	50 000,00		50 000,00
1/510/	5 Protection de l'environnement						
	510 Gestion des déchets						
161000 S	Terrains et constructions	337 986,36	0,00	0,00	200 000,00		
161000/20010 S	<i>Remboursement des frais de construction du complexe multifonctionnel public - part SIAS</i> Remboursement des honoraires avancés par la Commune de Schuttrange pour la construction d'un Centre de ressources par le SIAS Dépenses inscrites à l'article 4/690/221311/20010. 2024: remboursement des frais avancés APS 2023 2026: estimation Remboursement part commune Niederanven sur 1/690/161000/20010	337 986,36	0,00	0,00	200 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/510/	510 Gestion des déchets						
	Total 510	337 986,36	0,00	0,00	200 000,00		
1/520/	520 Gestion des eaux usées						
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	0,00	93 732,00	174 888,00
162000/12014 G	<i>Subsides de l'Etat - Pose de canalisation des eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement d'une zone 30 à Munsbach</i> Engagement de subside du Fonds de la Gestion de l'Eau, Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable du 18.10.2023. réf F074/23 - Pose de canalisation des eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement d'une zone 30 à Munsbach. Subside 127.514,00 € TTC. Engagement de subside du Fonds de la Gestion de l'Eau, Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable du 27.04.2024. réf E013/24 - Evacuation des eaux superficielles issues de surfaces extérieures de la Rue du Verger à Schuttrange. Subside 47.374,00 € TTC. Dépenses sous article 4/624/221313/12014	0,00	0,00	0,00	0,00	93 732,00	174 888,00
162000/17005 G	<i>Subside de l'Etat - Pose d'une canalisation d'eaux pluviales le long du PAP "Schénnbierg" à Munsbach</i> Engagement de subside du Fonds de la Gestion de l'Eau, Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable du 25.10.2023. réf E076/23. Subside 93.732,00 € TTC. Dépenses sous article 4/520/221313/17005	0,00	0,00	0,00	0,00	93 732,00	
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	268 620,00	93 732,00	174 888,00	0,00	0,00
168000/12014 G	<i>Subsides de l'Etat - Pose de canalisation des eaux pluviales dans le cadre de l'aménagement d'une zone 30 à Munsbach</i> Les subventions d'investissement en capital en lien avec des installations techniques sont à inscrire à l'article 1/520/162000/12014.	0,00	174 888,00	0,00	174 888,00		
168000/17005 G	<i>Subside de l'Etat - Pose d'une canalisation d'eaux pluviales le long du PAP "Schénnbierg" à Munsbach</i> Les subventions d'investissement en capital en lien avec des installations techniques sont à inscrire à l'article 1/520/162000/17005.	0,00	93 732,00	93 732,00	0,00	0,00	

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/520/	520 Gestion des eaux usées						
	Total 520	0,00	268 620,00	93 732,00	174 888,00	93 732,00	174 888,00
1/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
169100	Participations aux frais de raccordement	9 286,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
169100/12007	<i>Subvention de l'Etat pour la mise en place d'un éclairage à faible consommation</i> Participation de l'Etat au remplacement de l'éclairage public dans le cadre de la mise en oeuvre du concept d'éclairage public en vue de la réduction de la consommation énergétique et de la pollution lumineuse. Projets 2025: Rénovation éclairage public - chemin Waasserfeld - subside reçu: 1.300€ Rénovation éclairage public - Schlassgewan - subside reçu: 2.700€ Rénovation éclairage public - parking FCM - subside reçu: 1.000€ Rénovation éclairage public - rue Kierchepad - subside reçu: 1.400€ Projets 2026: Rénovation éclairage public - chemin Campus vers rue des Champs courrier accord subside 13.06.2024 - montant aide financière: 500 € Rénovation éclairage public - rue de Beyren - entrée parking FCM courrier accord subside 12.06.2024 - montant aide financière: 600 € Rénovation éclairage public - PA Syrdall Dépenses inscrites sous article 4/532/221313/12007 et 4/532/221313/26010 *Subvention de l'Etat dans le cadre du Pacte Climat Subside de l'Etat dans le cadre des mesures prises concernant le Pacte Climat. 2021: signature du Pacte Climat 2.0 en date du 20.05.2021. Décision du conseil communal du 14.07.2021. Subside Système de gestion énergétique, Charte développement durable, Photovoltaïques, ... dépense inscrite à l'article 4/532/240000/13005	0,00	25 000,00	25 000,00	25 000,00		
169100/13005		9 286,00	50 000,00	50 000,00	50 000,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
	Total 532	9 286,00	75 000,00	75 000,00	75 000,00		
1/542/	542 Protection de la nature						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	0,00	107 357,00	110 000,00
161000/17011 G	<i>Subvention de l'Etat pour les mesures de prévention contre les inondations</i> Subside de l'Etat pour la réalisation d'un "Starkregenkonzept" par le bureau INCA. Dépenses sous article 4/520/221313/17011 Approbation ministère de l'environnement K151/23 du 28 avril 2023, subside à hauteur de 68.507,- € concernant l'élaboration d'un concept contre crues et inondations Munsbach. 2025: Développement de concepts pour Munsbach 2026: Développement de concepts pour les autres villages de la commune	0,00	0,00	0,00	0,00	68 507,00	100 000,00
161000/99014 G	<i>Subventions de l'Etat de terrains dans le but de la protection et respectivement de la restauration de la nature</i> Subventions de l'Etat de terrains dans le but de la protection et respectivement de la restauration de la nature. 2025: acte de vente - terrain Munsbach - 1392/1557 - Gast Antony - 10.400€ / Subside 50%) voir 4/650/221100/99014	0,00	0,00	0,00	0,00	38 850,00	10 000,00
169100	Participations aux frais de raccordement	0,00	0,00	0,00	0,00		
169100/16006	<i>Subventions de l'Etat pour les mesures de l'amélioration des cours d'eau</i> Remboursement des frais sous 4/542/221200/16006	0,00	0,00	0,00	0,00		
169100 G	Participations aux frais de raccordement	0,00	138 850,00	107 357,00	110 000,00	0,00	0,00
169100/17011 G	<i>Subvention de l'Etat pour les mesures de prévention contre les inondations</i> Les subventions d'investissement en capital en lien avec des terrains et/ou constructions sont à inscrire à l'article 1/542/161000/17011.	0,00	100 000,00	68 507,00	100 000,00	0,00	0,00
169100/99014 G	<i>Subventions de l'Etat de terrains dans le but de la protection et respectivement de la restauration de la nature</i>	0,00	38 850,00	38 850,00	10 000,00	0,00	0,00

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/542/	542 Protection de la nature Les subventions d'investissement en capital en lien avec des terrains et/ou constructions sont à inscrire à l'article 1/542/161000/99014.						
	Total 542	0,00	138 850,00	107 357,00	110 000,00	107 357,00	110 000,00
	Total général 5	347 272,36	482 470,00	276 089,00	559 888,00	276 089,00	559 888,00
1/611/ 283100 P 283100/99004 P	6 Logements et équipements collectifs 611 Logements au prix du marché Remboursement d'aides d'investissement versées <i>Remboursement par les ménages des primes de logement, construction et acquisition</i> Ancien article: 1/0710/2430/001. restitution de primes de construction suite à la vente prématuée des logements pour lesquels ces primes avaient été accordées; dépense inscrite à l'article 4/611/240000/99004.	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00	
	Total 611	0,00	2 000,00	2 000,00	2 000,00		
	612 Logements à prix réduit (social) Terrains et constructions <i>Subvention de l'Etat pour la réalisation de logements à coût modéré - Rue des Jardins à Uebersyren</i> Engagement d'une participation financière du Ministère du Logement du 08/07/2024 pour un montant de 360.512,00 € TTC. Dépenses inscrites sous l'article 4/612/221312/17007. <i>Subventions de l'Etat pour la réalisation de logements pour jeunes - Schënnbierg à Munsbach</i> 75% des frais d'acquisition de terrain et de construction pour logements locatifs. Convention avec le Mintère du Logement relative à l'aménagement	154 650,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	0,00 0,00 0,00 0,00	1 130 880,00 360 512,00 0,00 1 130 880,00	1 157 632,00 377 120,00

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/612/	612 Logements à prix réduit (social) de sept chambres destinées aux jeunes adultes à Munsbach, Um Schënnbierg du 27.10.2021, approuvée par le conseil communal le 24.11.2021. Part étatique max. 1.408.000,00 €. Demande d'avenant à la convention en cours auprès du Ministère du Logement. Montant estimé: 100.000€ dépenses inscrites sous l'article 4/612/221312/21001 <i>Subvention de l'Etat pour la réalisation de logements à coût modéré - 162, rue Principale à Munsbach</i>						
161000/21003 G	Subvention de l'Etat conformément à la modification de la loi modifiée du 25.02.1979. Investissement à ce jour: prix d'acquisition 870.000 €. dépenses inscrites sous l'article 4/612/221312/21003 <i>Subvention de l'Etat pour la réalisation de logements à coût modéré - Crédit d'un logement supplémentaire - 107, rue Principale à Schuttrange</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
161000/21006 G	A partir du 1.07.2021: subvention de l'Etat conformément à la modification de la loi modifiée du 25.02.1979. Demande de subside en cours auprès du Ministère du Logement. Montant estimé: 400.000€	0,00	0,00	0,00	0,00	400 000,00	
161000/23005 G	Dépenses inscrites sous l'article 4/612/221312/21006 <i>Subvention de l'Etat pour la réalisation de logements à coût modéré - 162, rue Principale à Munsbach</i>	0,00	0,00	0,00	0,00	10 000,00	
161000/99001 G	Dépense voir 4/612/221313/23005 <i>Pacte Logement 2.0 - SCH096_01497 - Acquisition de terrains PAP Schënnbierg</i>	154 650,00	0,00	0,00	0,00		
168000 G	Dans le contexte du pacte logement 2.0 les communes participantes se voient attribuer des participations financières accordées sous forme de remboursements à la réalisation de projets. Participation financière au Projet: SCH096_01497 Grundstückskauf Parzellen Schennbierg.	1 896 020,00	1 998 512,00	1 130 880,00	1 157 632,00	0,00	0,00
168000/16004 G	Autres subventions d'investissement en capital <i>Subvention de l'Etat pour la réalisation de logements à coût modéré - Rue de la Montagne à Uebersyren</i>	1 302 392,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/612/	612 Logements à prix réduit (social) Projet inscrit au programme de construction d'ensembles de logements subventionnés. Convention avec le Mintère du Logement relative à l'aménagement de deux maisons unifamiliales à Uebersyren, rue de la Montagne du 18.09.2017, approuvée par le conseil communal le 13.09.2017 Part étatique max. 900.000,00 € TTC Dépenses inscrites sous l'article 4/612/221312/16004. <i>Subvention de l'Etat pour la réalisation de logements à coût modéré - Am Leyenbierg-Centre à Schuttrange</i> Projet inscrit au programme de construction d'ensembles de logements subventionnés. Convention avec le Mintère du Logement relative à l'aménagement de deux maisons unifamiliales à Schuttrange, Léegronnd du 30.03.2017, approuvée par le conseil communal le 26.04.2017 Part étatique max. 915.000,00 € TTC Subside Ministère de l'environnement 2 x 14.500 € engagé en date du 09.03.2021. Compte Admin 2019: 585.627,00 € Compte Admin 2020: 29.000,00 € Dépenses inscrites sous l'article 4/612/221312/16005. <i>Subvention de l'Etat pour la réalisation de logements à coût modéré - Rue des Jardins à Uebersyren</i> Les subventions d'investissement en capital en lien avec des terrains et/ou constructions sont à inscrire à l'article 1/612/161000/17007.						
168000/16005 G		593 628,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168000/17007 G		0,00	360 512,00	0,00	360 512,00	0,00	0,00
168000/20001 G		0,00	10 000,00	0,00	0,00	0,00	0,00
168000/21001 G		0,00	1 408 000,00	1 130 880,00	377 120,00	0,00	0,00
		0,00	10 000,00	0,00	10 000,00	0,00	0,00

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
168000/21003 G	<i>Principale à Munsbach</i> Les subventions d'investissement en capital en lien avec des terrains et/ou constructions sont à inscrire à l'article 1/612/161000/21003.						
168000/21006 G	<i>Subvention de l'Etat pour la réalisation de logements à coût modéré - Création d'un logement supplémentaire - 107, rue Princpale à Schuttrange</i> Les subventions d'investissement en capital en lien avec des terrains et/ou constructions sont à inscrire à l'article 1/612/161000/21006.	0,00	200 000,00	0,00	400 000,00		0,00
168000/23005 G	<i>Subvention de l'Etat pour la réalisation de logements à coût modéré - Réalisation de logements subventionnés - PAP Beim Schénnbierg à Munsbach</i> Les subventions d'investissement en capital en lien avec des terrains et/ou constructions sont à inscrire à l'article 1/612/161000/23005.	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00		0,00
169228	Autres participations aux frais d'infrastructure par le propriétaire	0,00	2 400 000,00	1 000 000,00	1 600 000,00		
169228/17007	<i>Participation des acquéreurs des logements à coût modéré - Rue des Jardins à Uebersyren</i>	0,00	2 400 000,00	1 000 000,00	1 600 000,00		
	Total 612	2 050 670,00	4 398 512,00	2 130 880,00	2 757 632,00	2 130 880,00	2 757 632,00
1/621/	621 Places publiques						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	180 127,00	0,00	180 127,00		
161000/22001 G	<i>Subvention de l'Etat pour l'aménagement de l'aire de jeux "An der Uecht"</i> Subside du Ministère de l'Agriculture, de la Viticulture et du Développement rural de 180.126,44 € engagé en date du 05.09.2022, référence dossier. M6-46. dépenses sous l'article 4/621/221313/22001	0,00	180 127,00	0,00	180 127,00		
	Total 621	0,00	180 127,00	0,00	180 127,00		
1/622/	622 Circulation						
168000 G	<i>Autres subventions d'investissement en capital</i>	0,00	0,00	88 111,69	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/622/ 168000/10002 G	622 Circulation <i>Remboursement par l'Etat des frais de raclage et d'asphaltage</i> Suite aux courriers du 12 août 2024 et du 13 juin 2025 du Collège des Bourgmestre et Échevins concernant la couche de roulement sur l'échangeur CR132 à Munsbach, Mme la Ministre de la Mobilité et des Travaux publics a décidé de prendre en charge la facture liée à ces travaux.		0,00	0,00	88 111,69	0,00	
	Total 622		0,00	0,00	88 111,69	0,00	
1/624/ 168000 G 168000/12014 G	624 Voirie vicinale Autres subventions d'investissement en capital <i>Subside de l'Etat - Pose d'une canalisation d'eaux pluviales aux alentours de l'école de Munsbach dans le cadre de l'aménagement d'une zone 30 à hauteur du campus "An der Dällt"</i> voir article 1/520/168000/12014		0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	
	Total 624		0,00	0,00	0,00	0,00	
1/626/ 161000 G 161000/25009 G	626 Cimetières Terrains et constructions <i>Subvention de l'Etat pour la construction d'un nouveau columbarium et extension du cimetière</i> Aide financière accordée aux communes lors de la nouvelle construction ou de l'extension d'un cimetière existant - Ministère des Affaires intérieures Demande de subside du le 03.03.2025. Montant estimé: 200.250 €. 45% du devis voté de 445.000 €, suivant circulaire 2025-054. Dépenses inscrites sous l'article 4/626/221313/25009		0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	0,00 0,00	200 250,00 200 250,00
	Autres subventions d'investissement en capital <i>Subvention de l'Etat pour la construction d'un nouveau columbarium et extension du cimetière</i> Les subventions d'investissement en capital en lien avec des		0,00	10 000,00	0,00	200 250,00	0,00
168000 G 168000/25009 G			0,00	10 000,00	0,00	200 250,00	0,00

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/626/	626 Cimetières terrains et/ou constructions sont à inscrire à l'article 1/626/161000/25009.						
	Total 626	0,00	10 000,00	0,00	200 250,00		200 250,00
1/630/	630 Alimentation en eau						
162000 C	Installations techniques et machines	17 249,97	0,00	0,00	0,00		
162000/12018 C	<i>Remboursement des frais avancés dans le cadre des zones de protection des eaux potables - Communes</i>	17 249,97	0,00	0,00	0,00		
162000 G	Installations techniques et machines	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
162000/25007 G	<i>Subvention de l'Etat pour les travaux de modernisation du réservoir d'eau à Boumillen</i> Demande de subside auprès du Fonds de la Gestion de l'Eau, Ministère de l'Environnement, du Climat et du Développement durable. Dépenses inscrites sous 4/630/221313/25007	0,00	0,00	0,00	0,00		50 000,00
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	0,00	0,00	50 000,00		0,00
168000/25007 G	<i>Subvention de l'Etat pour les travaux de modernisation du réservoir d'eau à Boumillen</i> Les subventions d'investissement en capital en lien avec des terrains et/ou constructions sont à inscrire à l'article 1/630/162000/25007.	0,00	0,00	0,00	50 000,00		0,00
168000 S	Autres subventions d'investissement en capital	9 250,70	0,00	0,00	0,00		
168000/12018 S	<i>Remboursement des frais avancés dans le cadre des zones de protection des eaux potables - SEBES</i> Remboursement par les communes/SIAS du préfinancement des frais de conseil agricole dans le cadre de la finalisation de la mise en œuvre du programme de mesure régional dans les zones de protection des eaux potables exploitées par les exploitants Contern, Hesperange, Schuttrange, SEBES, Ville de Luxembourg, Weiler-la-Tour. Dépense sous 4/630/221200/12018	9 250,70	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/630/	630 Alimentation en eau						
	Total 630	26 500,67	0,00	0,00	50 000,00		50 000,00
1/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
261100	Terrains	0,00	0,00	500,00	710 000,00		
261100/99001	<i>Cession d'immob. corporelles: Terrains nus</i>	0,00	0,00	500,00	210 000,00		
	2025 : Vente d'une parcelle sise à Schrassig, numéro cadastral 395/1842, dans le cadre de la convention transactionnelle signée avec Mme Spinelli						
261100/99002	2026: projet: - échange terrains Munsbach/Schuttrange - Willems - 210.000€	0,00	0,00	0,00	500 000,00		
	<i>Vente d'immeubles / terrains bâtis</i>						
	Total 650	0,00	0,00	500,00	710 000,00		
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
161000 C	Terrains et constructions	37 489,15	500 000,00	70 000,00	200 000,00		
161000/20010 C	<i>Remboursement des frais de construction du complexe multifonctionnel public</i>	37 489,15	500 000,00	70 000,00	200 000,00		
	Remboursement des honoraires par la Commune de Schuttrange pour la construction d'un Centre d'invention et de secours CIS						
	Participation de la Commune de Niederanwe suivant convention de financement à conclure						
	Dépenses inscrites à l'article 4/690/221311/20010. 2024: remboursement des frais avancés APS 2023 2026: estimation						
	Voir également article 1/510/161000/20010 - Remboursement de la partie SIAS						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
161000/22008 G	<i>Subventions de l'Etat - Réaménagement du centre de Schuttrange - Neien Duerfkär Schëtter - Extension de la mairie</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		1 000 000,00
	Aides financières étatiques pour l'extension de la mairie - Ministère des Affaires intérieures						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/690/	690 Autres logements et équipements collectifs Demande de subside en cours. Circulaire 2025-054: 45 % fixe avec plafond de 40.000.000€. Montant estimé: Dépenses inscrites sous l'article 4/690/221311/22008						
168000 C	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	0,00	0,00	0,00		
168000/20010 C	<i>Remboursement des frais d'acquisition des terrains pour la construction du complexe multifonctionnel public</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		
	Remboursement des frais d'acquisition des terrains pour la construction du Centre d'intervention du CGDIS par la Commune de Niederanven et du Centre des ressources par le syndicat SIAS, conformément à l'accord de principe entre la Commune de Niederanven, la Commune de Schuttrange et le Syndicat SIAS, approuvé par le conseil communal en date du 15.07.2020.						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	10 000,00	0,00	1 000 000,00		0,00
168000/22008 G	<i>Subventions de l'Etat - Réaménagement du centre de Schuttrange - Neien Duerfkär Schëtter - Extension de la mairie</i>	0,00	10 000,00	0,00	1 000 000,00		0,00
	Les subventions d'investissement en capital en lien avec des terrains et/ou constructions sont à inscrire à l'article 1/690/161000/22008.						
	Total 690	37 489,15	510 000,00	70 000,00	1 200 000,00		1 200 000,00
	Total général 6	2 114 659,82	5 100 639,00	2 291 491,69	5 100 009,00	2 291 491,69	5 100 009,00
1/821/	8 Loisirs, culture et culte 821 Terrains de sports						
161000 G	Terrains et constructions	10 400,00	520 000,00	0,00	721 500,00		868 500,00
161000/14009 G	<i>Subvention de l'Etat pour l'aménagement de locaux avec salle de formation polyvalente</i>	0,00	500 000,00	0,00	414 000,00		
	Engagement du Ministère des Sports (Réf.: 1662/2025) du 24.04.2025 allouant une subvention au titre sportif de 414.400€ pour la construction d'un bâtiment multifonctionnel sur le terrain de football à Munsbach.						
	Dépenses inscrites sous l'article 4/821/221312/14009						

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/821/	821 Terrains de sports						
161000/20005 G	<i>Subvention de l'Etat pour le réaménagement de deux terrains de tennis à Munsbach</i>	10 400,00	0,00	0,00	0,00		
161000/23008 G	Subvention du Ministère des Sports pour le réaménagement de deux terrains de tennis à Munsbach, réf 648/2020 du 07.04.2020 dépenses sous l'article 4/821/221200/20005 <i>Subvention de l'Etat pour l'aménagement d'un nouveau terrain pour jeunes et réaménagement du terrain actuel du FC Munsbach</i>	0,00	10 000,00	0,00	297 500,00		
161000/24008 G	Subvention du Ministère des Sports pour l'aménagement d'un nouveau terrain pour jeunes et réaménagement du terrain actuel du FC Munsbach. (selon la loi du 21 juillet 2023 autorisant le Gouvernement à subventionner un douzième programme quinquennal d'infrastructures sportives: 35% du coût total) Dépenses inscrites sous l'article 4/821/221312/23008 <i>Subvention de l'Etat pour l'aménagement de terrains de tennis indoor et outdoor</i>	0,00	10 000,00	0,00	10 000,00		
161000/26007 G	p.m. Subvention du Ministère des Sports pour l'aménagement de terrains de tennis indoor et outdoor. voir article 4/821/221312/24008 <i>Subside de l'Etat pour le réaménagement des terrains de tennis</i>	0,00	0,00	0,00	0,00		147 000,00
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	0,00	0,00	147 000,00		0,00
168000/26007 G	<i>Subside de l'Etat pour le réaménagement des terrains de tennis</i>	0,00	0,00	0,00	147 000,00		0,00
	Les subventions d'investissement en capital en lien avec des terrains et/ou constructions sont à inscrire à l'article 1/821/161000/26007.						
	Total 821	10 400,00	520 000,00	0,00	868 500,00		868 500,00
1/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	10 000,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
168000/22008 G	Subventions de l'Etat - Réaménagement du centre de Schuttrange - Neien Duerfkär Schëtter - Centre Culturel	0,00	10 000,00	0,00	0,00		
	p.m. Aides financières étatiques pour infrastructures culturelles au sein des communes - Ministère de la Culture						
	Total 831	0,00	10 000,00	0,00	0,00		
1/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00
161000/22008 G	Subventions de l'Etat - Réaménagement du centre de Schuttrange - Neien Duerfkär Schëtter - Chalet scouts	0,00	0,00	0,00	0,00		200 000,00
	Subvention du MENJE pour la construction d'un chalet de scouts.						
	Demande de subside en cours.						
	Dépenses inscrites sous l'article 4/821/221200/26007						
168000 G	Autres subventions d'investissement en capital	0,00	10 000,00	0,00	200 000,00		0,00
168000/22008 G	Subventions de l'Etat - Réaménagement du centre de Schuttrange - Neien Duerfkär Schëtter - Chalet scouts	0,00	10 000,00	0,00	200 000,00		0,00
	Les subventions d'investissement en capital en lien avec des terrains et/ou constructions sont à inscrire à l'article 1/890/161000/22008.						
	Total 890	0,00	10 000,00	0,00	200 000,00		200 000,00
	Total général 8	10 400,00	540 000,00	0,00	1 068 500,00		1 068 500,00
1/910/	9 Enseignement						
	910 Enseignement fondamental						
161000 G	Terrains et constructions	0,00	10 000,00	0,00	1 875 000,00		
161000/08004 G	Subventions pour l'aménagement des alentours du centre scolaire "An der Dällt"	0,00	0,00	0,00	0,00		

Article	RECETTES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
1/910/ 161000/23006 G	910 Enseignement fondamental <i>Subside de l'Etat - Phase 1.1- Extension école Cycle 1 et Maison Relais - partie école</i> Aides financières étatiques pour l'extension de l'école fondamentale - Ministère des Affaires intérieures Demande de subside introduite en date du 16.07.2025. Circulaire 2025-054: 70% fixe avec plafond de 8.000€ par m ² de salle servant à l'enseignement fondamental. Montant estimé: 7.500.000€ Dépenses inscrites sous l'article 4/910/221311/23006	0,00	10 000,00	0,00	1 875 000,00		
	Total 910	0,00	10 000,00	0,00	1 875 000,00		
	Total général 9	0,00	10 000,00	0,00	1 875 000,00		
	TOTAL GENERAL	2 957 947,65	6 668 109,00	2 836 253,19	13 003 397,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/036/ 291100 291100/99001	0 Codes Techniques						
	036 Reprises pour recettes non rentrées						
	Recettes extraordinaires restant à recouvrer	112 672,50	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	<i>Recettes extraordinaires restant à poursuivre à la clôture de l'exercice</i>	112 672,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
2024: Restant 2023 suivant décision du CC du 26.06.2024 2025: Restant 2024 suivant décision du CC du 04.06.2025 2026: après clôture de l'exercice 2025							
Total 036		112 672,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
Total général 0		112 672,50	0,00	0,00	0,00	0,00	
4/130/ 211000 211000/08001	1 Services généraux des administrations publiques						
	130 Coordination technique						
	Frais d'études et frais de recherche et de développement	474 725,52	2 293 347,70	150 000,00	235 000,00	15 000,00	
	<i>Développement intercommunal coordonné et intégratif des communes limitrophes de l'aéroport de Luxembourg</i>	4 509,53	25 490,47	10 000,00			
211000/12002	2022: Lettre d'intention concernant la pérennisation du « Forum Régional Centre ». Pour les communes signataires de cette lettre d'intention: prévoir une enveloppe budgétaire annuelle de 25.000 euros par commune pour initier et concrétiser des stratégies et projets communs. Cet engagement vaut du 29 septembre 2022 jusqu'au 31 décembre 2026.						
	Frais de développement pour la mise en place d'un système d'information géographique	18 073,22	0,00	0,00	0,00	0,00	
	Configuration et mise en service du système d'information géographique pour une exploitation via accès internet. Intégration des données de base, cartes, adresses, population, canalisation, conduites eau, gaz,.. Article repris sous 3/120/612300/99002						
211000/21005	Décompte approuvé par le CBE en date du 17 mars 2025.						
	PAG - Adaptations et modifications	147 134,82	172 865,18	40 000,00	40 000,00	40 000,00	
Adaptations et modifications du PAG/PAP QE arrêté par le conseil communal en date du 19.06.2019, approuvé par Madame la Ministre							

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/130/	130 Coordination technique						
211000/22008	<p>de l'Intérieur en date du 6 février 2020, référence 29C/012/2018.</p> <p>Adaptations et modifications du règlement sur les bâties, approuvé par le conseil communal en date du 11.03.2020.</p> <p><i>Réaménagement du centre de Schuttrange - Neien Duerfkär Schëtter - planification</i></p> <p>Etudes et planification dans le cadre du réaménagement du centre de Schuttrange - Een neien Duerfkär fir Schëtter.</p> <p>Décision du conseil communal du 27.04.2022 par laquelle il a pris acte du lauréat du concours d'urbanisme, le bureau Metaform architects, proclamé lauréat du concours le 1er avril 2022 suite au colloque final par le jury.</p> <p>Décision du conseil communal du 09.07.2025 par laquelle il a approuvé les plans et le devis estimatif établis par le bureau d'architectes « Metaform Architects » dans le cadre de sa mission de pilotage du projet relatif à l'extension de la maison communale ainsi qu'à la construction du nouveau Chalet des Scouts et du Club des Jeunes, évaluant le coût total des travaux pour la réalisation de la phase 1 à 29.786.142,00 € TTC,</p> <p>Les coûts de construction de 26.899.769,00 se répartie:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Maison communale : 16.469.826,00 € - 61% - Chalet des Scouts : 9.113.402,00 € - 34% - Club des Jeunes : 1.316.540,00 € - 5% <p>Phase 1 - 4/250/221312/22008 - Club des jeunes</p> <p>Phase 1 - 4/690/221311/22008 - Extension de la mairie</p> <p>Phase 1 - 4/890/221312/22008 - Chalet scouts</p> <p>2025: Début de la planification de la deuxième phase du projet</p> <p>Phase 2 - 4/621/221313/22008 - Réaménagement de la place de l'église</p> <p>Phase 2 - 4/831/221311/22008 - Centre Culturel</p>	271 349,22	2 028 650,78	50 000,00	150 000,00		
211000/99001	<i>Frais d'études d'infrastructure et d'aménagement urbanistique</i>	33 658,73	66 341,27	50 000,00	30 000,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	8 143,73	0,00	0,00	0,00		
221311/16011	<i>Aménagement de bureaux supplémentaires au grenier du service technique</i>	8 143,73	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/130/	130 Coordination technique solation thermique et acoustique du grenier en vue de l'aménagement de bureaux supplémentaires avec salle de réunion. Projet confié à: bureau d'architecture elementar S.à.r.l. Simone Poeckes de Weiler-la-tour. Devis estimatif: 557.120,00 € ttc, approuvé par le conseil communal en date du 14.07.21. Devis estimatif supplémentaire élaboré par le service technique: 246.000,00 € ttc approuvé par le conseil communal en date du 25.10.23. Décompte approuvé par le conseil communal en date du 26.11.2025.						
	Total 130	482 869,25		2 293 347,70	150 000,00	235 000,00	
4/180/	180 Opérations concernant des flux financiers						
238180 O 238180/99025 O	Autres apports en capital, Fonds et Fonds associatifs <i>*Dotation au Fonds de Roulement de l'Office Social</i> Suivant la loi du 18.12.2009 concernant l'aide sociale, une dotation de 5 € min. par habitant est à verser à l'Office Social communal. Le fonds de roulement de l'Office Social est adapté en fonction de l'évolution de la population à raison de 5 € par habitant; 2019: 640,00 € (croissance population 2017) 2020: 50,00 € (croissance population 2018) 2021: 540,00 € (croissance population 2019) 2022: 0,00 € (décroissance de la population 2020) 2023: 230,00 € (croissance population 2021) 2024: 345,00 € (croissance population 2022) 2025: 240,00 € (croissance population 2023)	345,00 345,00	500,00 500,00	245,00 245,00	500,00 500,00		
	Total 180	345,00		500,00	245,00	500,00	
	Total général 1	483 214,25		2 293 847,70	150 245,00	235 500,00	
	12 Protection sociale						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/220/	220 Troisième âge						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	0,00	50 000,00	10 000,00	30 000,00		
211000/13001	<i>Frais d'étude pour la réalisation de logements pour personnes âgées</i>	0,00	50 000,00	10 000,00	30 000,00		
	Frais d'étude pour la réalisation de logements pour personnes âgées dans le cadre du plan 55+.						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	150 000,00	150 000,00	178 000,00		
221311/15002	<i>CIPA Niederanven - travaux de réaménagement et acquisition d'unités supplémentaires</i>	0,00	150 000,00	150 000,00	178 000,00		
	Participation de la Commune conformément à l'avenant à la convention du CIPA, décision CC du 27.10.2021.						
	Participation après achèvement du projet d'extension du CIPA						
	2025: acompte						
	2026: acompte						
	2027: paiement après décompte AC Niederanven						
221321	Constructions à usage propre - sur sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
221321/26002	<i>Acquisition d'unités à la Seniorerie Ste Zithe à Contern</i>	0,00	0,00	0,00	50 000,00		
	Droit d'utilisation de chambres dans le cadre du projet d'extension de la Seniorerie Ste Zithe Contern.						
	Total 220	0,00	200 000,00	160 000,00	258 000,00		
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	236 870,91	604 181,53	200 000,00	2 230 000,00		
221311/23006	<i>Phase 1.1- Extension école Cycle 1 et Maison Relais - partie MR</i>	149 637,47	590 056,53	200 000,00	2 200 000,00		
	Phase 1.1- Extension école Cycle 1 et Maison Relais - partie MR - 40%						
	Devis n° 22/477 du 30.06.25, pour C1 et maison relais, établi par le bureau Schroeder & Associés de 27.440.271,00€ ttc (honoraires inclus) voté par le Conseil Communal dans sa séance du 09.07.25						
	subside volet MR voir article 1/242/161000/23006						
221311/24006	<i>Revalorisation SEA Phase 1.2. - Extension cuisine de production, parking et accès école7)</i>	87 233,44	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/242/	242 Maisons-relais / Foyers scolaires Revalorisation SEA Phase 1.2. - Extension cuisine de production, parking et accès école 2023-2024: étude Projet revisé et intégré e.a. dans la phase 1.3. 2024: Devis pour le remplacement d'une sauteuse pour la cuisine de production de la maison relais au montant de 45.000,00 € ttc, approuvé par le conseil communal le 31.01.2024. Devis pour l'acquisition de deux fours professionnels électriques dans la maison relais au montant de 41.000,00 € ttc, approuvé par le conseil communal le 10.07.2024. Décompte approuvé par le conseil communal en date du 26.11.2025. <i>Phase 1.3 - Travaux de transformation de la Maison Relais (bâtiments 1 et 3)</i> Phase 1.3 - Travaux de transformation de la Maison Relais (bâtiments 1 et 3) Phase de planification en cours / début des travaux estimé à partir de 2028 Subside à prévoir dès finalisation APD						
221311/25006	Total 242	0,00	14 125,00	0,00	30 000,00		
4/250/	250 Jeunesse						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	10 578,56	0,00	0,00	0,00		
211000/18001	<i>Réévaluation du Plan Communal Jeunesse</i> Réévaluation du Plan Communal Jeunesse élaboré par l'Université de Luxembourg en 2013/2014 subside sous 1/250/168000/18001 Politesch Sensibiliseierung Devis établi par la société coopérative « de Reso » au montant de 52.892,78 € TTC dans le cadre de l'élaboration d'un Plan Communal Jeunesse, approuvé par le conseil communal en date du 02.06.21. Décompte approuvé par le CBE en date du 17 mars 2025.□	10 578,56	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/250/	250 Jeunesse						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	675,06	674 324,94	190 000,00	875 000,00		
221312/22008	<i>Réaménagement du centre de Schuttrange - Neien Duerfkär Schëtter - Club des jeunes</i> Décision du conseil communal du 9.07.2025 par laquelle il a approuvé les plans et le devis estimatif établis par le bureau d'architectes « Metaform Architects » dans le cadre de sa mission de pilotage du projet relatif à l'extension de la maison communale ainsi qu'à la construction du nouveau Chalet des Scouts et du Club des Jeunes, évaluant le coût total des travaux pour la réalisation de la phase 1 à 29.786.142,00 € TTC, Les coûts de construction de 26.899.769,00 se répartie: - Maison communale : 16.469.826,00 € - 61% - Chalet des Scouts : 9.113.402,00 € - 34% - Club des Jeunes : 1.316.540,00 € - 5% Subside de l'Etat pour le club des jeunes sous l'article 1/250/161000/22008	0,00	0,00	90 000,00	175 000,00		
221312/24002	Assainissement énergétique et renovation de la Maison des Jeunes Assainissement énergétique et renovation de la Maison des Jeunes Projet confié à: Romain Hoffmann Architectes et Urbanistes Subside de l'Etat sous l'article 1/250/161000/24002	675,06	674 324,94	100 000,00	700 000,00		
Total 250		11 253,62	674 324,94	190 000,00	875 000,00		
4/270/	270 Intégration des étrangers						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	2 808,00	0,00	0,00	0,00		
211000/19001	<i>Plan Communal d'Intégration</i> Décision du conseil communal du 24.10.2018 pour l'établissement d'un Plan communal intégration conformément au guide pratique élaboré par l'OLAI et le SYVICOL et d'inviter le collège des bourgmestre et échevins à assurer la mise en œuvre de cet engagement et à communiquer la présente pour information à l'Office luxembourgeois de l'accueil et de l'intégration. Devis au montant de 40.950,00 € ttc pour l'accompagnement et le développement du Plan communal d'Intégration, approuvé par CC le 24.10.2018.	2 808,00	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/270/	<p>270 Intégration des étrangers</p> <p>Devis au montant de 35.000,00 € hTVA pour la mise en œuvre du Plan communal Intégration, approuvé par CC le 15.07.2020.</p> <p>Signature en date du 20.04.2022 du « Pakt vum Zesummeliewen » (pacte du vivre ensemble) pour le CBE avec Madame la Ministre de la Famille, de l'Intégration et à la Grande Région.</p> <p>A partir 2023: Mise en œuvre du Pakt vum Zesummeliewen.</p> <p>Subside de l'Etat sous l'article 1/270/168000/19001</p> <p>Décompte approuvé par le CBE en date du 17.03.2025.□</p>						
	Total 270	2 808,00	0,00	0,00	0,00		
	Total général 2	250 932,53	1 478 506,47	550 000,00	3 363 000,00		
4/320/	<p>3 Ordre et sécurité publics</p> <p>320 Services de secours</p>						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	0,00	145 000,00	400 000,00		
221311/20010	<i>Realisation d'un Centre d'Intervention Intercommunal</i>	0,00	0,00	145 000,00	400 000,00		
	Réalisation du Centre d'incendie et de secours Niederanven-Schuttrange (CISNS)						
	Vote APD prévu pour début 2026						
	Subside sous article 1/320/168000/20010						
	voir explication article 4/690/221311/20010						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	550 000,00	50 000,00	750 000,00		
221312/23013	<i>Assainissement et mise en état du bâtiment (ancienne coopérative) de l'Amicale des pompiers dans la rue du Château</i>	0,00	550 000,00	50 000,00	750 000,00		
	Projet confié à l'architecte Dos Reis Nunes Lurdes						
	2025: études						
	2026: réalisation des travaux						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/320/	320 Services de secours						
	Subside de l'Etat sous l'article 1/320/161000/23013						
	Total 320	0,00	550 000,00	195 000,00	1 150 000,00		
	Total général 3	0,00	550 000,00	195 000,00	1 150 000,00		
4/411/	4 Affaires économiques						
	411 Agriculture						
	221313 Infrastructures publiques - sur sol propre	138 091,65		0,00	0,00	0,00	
	<i>Réfactions de chemins ruraux</i>	138 091,65		0,00	0,00	0,00	
	Réfactions de chemins ruraux						
	Dépenses suivant programme annuel des travaux d'amélioration et de mise en état de la voirie rurale.						
	2022: Asta "Chemin op der Alheck" 2023: pas de travaux effectués 2024: « Kutschewee », « Um Kiem » et « op dem Alebierg », décision CC du 13.07.2022 2025: « a Wélzemu », « um Wäissebierg » et « am Katebësch », décision CC du 28.02.2024 - sera repris sous 3/411/612200/99001						
	Subside de 30% sous article 2/411/744710/99001 Décompte approuvé par le conseil communal en date du 11.12.2024.						
	Total 411	138 091,65		0,00	0,00	0,00	
4/412/	412 Sylviculture						
	223280 Autres véhicules de transport	61 191,69		410 808,31	305 500,00	94 150,00	
	<i>Acquisition de matériel roulant pour le service forestier - Part de la commune de Schuttrange</i>	61 191,69		410 808,31	305 500,00	94 150,00	
	estimation suivant plans de gestion annuel des forêts et indication de la Commune de Niederanven. Les investissements sont préfinacés par la Commune de						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/412/	412 Sylviculture Niederanven et la part de la Commune de Schuttrange est calculée au prorata de la population. Budget 2024: Machines menuiserie: 80.000/2 =40.000.-€ Tracteur Kubota : 31.000/2 =15.500.-€ Compresseur menuiserie 6.000/2=3.000.-€ Chaudière à bois menuiserie 30.000/2=15.000.-€ Etagère pour scierie mobile 35.000/2=17.500.-€ Tronçonneuse et diverses machines pour les travaux de coupe 14.000/2=7.000.-€ "Doppelmessermähwerk" 6.000/2=3.000.-€ Armoire professionnelle 6.000/2=3.000.-€ Excavateur sur chenilles Budget 2025: Machine pour la scierie mobile: 26.000/2=13.000.-€ Scierie mobile: 190.000/2=95.000.-€ Machines besoins de la menuiserie: 25.000/2=12.500.-€ Tracteur forestier: 260.000/2=130.000.-€ Abrollcontainer: 10.000/2=5.000.-€ Toilettes pour le centre de copeaux: 38.000/2=19.000.-€ Echaffaudage: 5.000/2=2.500.-€ Support de rangement Pick Up: 20.000/2=10.000.-€ Fendeuse: 10.000/2=5.000.-€ Tronconneuse et différentes machines pour les travaux de coupe:14.000/2=7.000.-€ Souffleuse pour Tracteur Offre Agrotechnic: 13.000/2=6.500.-€. Budget 2026: Drone thermique: 7.000€/2=3.500 €; Voiture électrique 40.000€/2=20.000 €; Balkenmäher 38.000/2=19.000 €; Förderband 25.000€/2=12.500 €; Laser pour la menuiserie 25.000€/2=12.500 € Chambre de séchage pour menuiserie 35.000€/2=17.500 €; 4 nouvelles tentes pour manifestations 10.000€/2=5.000 €.						
	Total 412	61 191,69	410 808,31	305 500,00	94 150,00		
4/430/	430 Tourisme						
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	150 000,00	50 000,00	100 000,00		
221200/25012	<i>Extension de la roseraie au parc du château de Munsbach</i>	0,00	150 000,00	50 000,00	100 000,00		
	Extension de la Roseraie existant dans le parc du Château de						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/430/	<p>430 Tourisme</p> <p>Munsbach</p> <p>Projet confié à: Atelier d'architecture Andrea WEIER</p> <p>Plans et devis établis par Madame Weier, architecte paysagiste, pour l'extension de la Roseraie à Munsbach, s'élevant à un montant total arrondi de 150.000,00 € TTC. Devis voté par le Conseil Communal en sa séance du 25.06.25</p> <p>Subsides - voir article 1/430/161000/25012</p>						
	Total 430	0,00	150 000,00	50 000,00	100 000,00		
	Total général 4	199 283,34	560 808,31	355 500,00	194 150,00		
4/510/	<p>5 Protection de l'environnement</p> <p>510 Gestion des déchets</p> <p>Apports pour investissements à réaliser</p> <p>SIAS - <i>Apports pour investissements à réaliser - Construction d'un nouveau centre de ressources et d'un bâtiment administratif</i></p> <p>indication suivant budget du SIAS concernant la quote-part de la commune de Schuttrange au sujet de l'extension du Centre de Recyclage de Munsbach.</p> <p>Indications suivant budget du SIAS</p> <p>voir explication sous l'article 4/690/221311/20010</p>	85 000,00	75 000,00	75 000,00	660 000,00		
	Total 510	85 000,00	75 000,00	75 000,00	660 000,00		
4/520/	<p>520 Gestion des eaux usées</p> <p>Infrastructures publiques - sur sol propre</p> <p><i>Pose d'une canalisation des eaux de superficie à Schuttrange/Munsbach</i></p> <p>Evacuation des eaux de superficie à Schuttrange / Munsbach, lieu-dit: Schënnbierg</p>	195 790,40	189 209,60	30 000,00	100 000,00		
		158 894,13	56 105,87	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/520/	520 Gestion des eaux usées Accord devis estimatif BEST sarl d'un montant de 197.200 € TTC, CC 25/01/2023. Subside sous article 1/520/162000/17005 Décompte approuvé par le conseil communal en date du 26.11.2025. <i>Mesures de prévention contre les inondations</i> Mesures de prévention contre les inondations 2023/2024: Réalisation d'un "Starkregenkonzept" par le bureau INCA. 2025: finalisation du "Starkregenkonzept" pour Munsbach à partir 2026: Réalisation du "Starkregenkonzept" pour les autres villages Subside de l'Etat sous article 1/542/161000/17011		36 896,27	133 103,73	30 000,00	100 000,00	
221313/17011							
238120 S	Apports pour investissements à réaliser <i>SIDEST - Apports pour investissements à réaliser</i> Indication suivant budget du SIDEST de la quote-part de la commune de Schuttrange relative à l'agrandissement de la station d'épuration "STEP Uebersyren" et des bassins d'orage	1 500 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	3 000 000,00		
238120/17001 S		1 500 000,00	2 000 000,00	2 000 000,00	3 000 000,00		
	Total 520	1 695 790,40	2 189 209,60	2 030 000,00	3 100 000,00		
4/531/	531 Lutte contre la pollution						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre <i>Installation de panneaux solaires photovoltaïques</i> Installations de panneaux solaires photovoltaïques suivant étude du bureau-d'ingénieurs-conseils Luxibea. Devis estimatif élaboré par le service technique communal: 315.000,00 € ttc (17% TVA inclus), approuvé par le conseil communal en date du 25.10.2023. Installations PV sur le campus scolaire. Devis estimatif élaboré par le service technique communal: 130.000,00 € ttc (17% TVA inclus), approuvé par le conseil communal en date du 25.09.2024. Installations PV pour Museksbau, Gesanksbau, Haus Sand.	163 936,09	286 063,91	285 000,00	50 000,00		
221311/23004		163 936,09	286 063,91	285 000,00	50 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/531/	531 Lutte contre la pollution 2025: Installation de panneaux photovoltaïques sur le campus scolaire, Museksbau et Gesanksbau. 2026: Projet pour 3 maisons unifamiliales dans la rue Schlassgewan et Atelier technique communal. voir article 2/690/702300/99001 pour recettes ordinaires Subsides prévus sous l'article 1/532/169100/13005						
	Total 531	163 936,09	286 063,91	285 000,00	50 000,00		
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	101 049,15	123 950,85	100 000,00	0,00		
221311/15011	Assainissement énergétique de bâtiments communaux Mise en oeuvre de mesures d'assainissements énergétiques proposées dans le cadre d'une étude de faisabilité réalisée dans le cadre du Pacte Climat. Devis estimatif élaboré par le service technique pour 125.000,00€ TTC, approuvé par le conseil communal en date du 27.03.2024. Devis estimatif élaboré par le service technique pour 41.000,00€ TTC, approuvé par le conseil communal en date du 25.09.2024. 2026: Analyses en cours pour réalisation pompe à chaleur pour bâtiments 6 et 7 sur le campus scolaire	101 049,15	123 950,85	100 000,00	0,00		
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	104 511,35	407 988,65	355 000,00	360 000,00		
221313/12007	Mise en place d'un éclairage à faible consommation Remplacement de l'éclairage public dans le cadre de la mise en oeuvre du concept d'éclairage public en vue de la réduction de la consommation énergétique et de la pollution lumineuse. 2023: Devis estimatif pour le remplacement de l'éclairage des terrains de tennis et du hall des sports 2 au montant de 50.000,00 € ttc, approuvé par le conseil communal le 24.05.2023. Devis estimatif au montant de 165.000,00 € ttc pour la mise en place d'un éclairage à faible consommation, approuvé par le	102 613,72	357 386,28	300 000,00	80 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie conseil communal le 25.10.2023: -à Schrassig, Schlassgewan, Fussebuer et Äppelwee ; -à Munsbach, parking du FC Munsbach, campus scolaire « An der Dällt » et sentier reliant le campus scolaire et la rue des Champs -à Uebersyren, Waasserfeld ; -à Schuttrange, sentier de l'Eglise et entre la place de l'Eglise et le cimetière de Schuttrange ; 2024/2025: Devis pour la mise en place d'un éclairage à faible consommation dans deux bâtiments situés au campus scolaire 'an der Dällt', à savoir le bâtiment 5 (Hall sportif) et le bâtiment 6 (Multifonctionnel) au montant de 250.000,00 € ttc, approuvé par le conseil communal en date du 10.07.2024. Subside sous article 1/532/169100/12007						
221313/23011	<i>Mise en oeuvre du concept de digitalisation durable</i> Décision CBE du 19.03.2025 de charger le bureau de consultants Resultance S.A. de la mise en place d'un concept de digitalisation, en approuvant la convention de prestations de services du 21 février 2025 aux honoraires de 45.000,00 € hors TVA. 2026: Mise en oeuvre des mesures définies dans le cadre de la digitalisation durable	1 897,63	50 602,37	55 000,00	30 000,00		
221313/26010	<i>Projets d'éclairage à faible consommation 2026-2029</i> Projets 2026: Remplacement de l'éclairage public au PAS Syrdall Remplacement de l'éclairage de bâtiments du campus scolaire Subsides sous l'article 1/532/169100/12007	0,00	0,00	0,00	250 000,00		
240000	Subvention d'investissement en capital	233 512,30	536 487,70	530 075,51	420 000,00		
240000/13005	* <i>Mise en oeuvre des mesures du Pacte Climat</i> Mise en oeuvre des mesures du Pacte Climat Dépenses des mesures prises dans le cadre de la convention Pacte Climat 2.0 signée le 20.05.2021. Décision du conseil communal du 14.07.2021. - Mise en oeuvre du concept énergétique élaboré dans le cadre du Pacte Climat - Contrôles de conformité sur chantier des exigences	90 688,54	109 311,46	100 000,00	150 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/532/	532 Mesure d'économie d'énergie énergétiques dans le cadre des autorisations à bâtir - Mise en oeuvre de mesures du concept d'adaptation aux effets du changement climatique - Mise en oeuvre de mesures du concept de gestion des ressources - Mise en oeuvre de mesures afin d'obtenir la certification thématique "adaptation au changement climatique" dans le cadre du pacte climat - Mise en oeuvre du concept de digitalisation - Mise en place d'un système de gestion digital des données environnementales - Liquidation des demandes de subSIDes pour l'organisation de manifestations écoresponsables (Greenevents) et les achats écoresponsables pour les associations locales - Participation à la campagne de mesurage des NOx sur les axes routiers - Mise en oeuvre de campagnes de sensibilisation dans le domaine du développement durable pour les citoyens, les collaborateurs, les entreprises, les établissements communaux, etc. - Adaptations du monitoring énergétique - Mise en place ou réaménagement d'infrastructures pour le développement de la mobilité douce - Installation de bornes de charge pour l'électromobilité - Frais pour formations continues du personnel dans le domaine du développement durable - Mise en place de fontaines à eau - Revision du Label-Check - Elaboration d'un plan de mobilité entreprises pour l'administration communale - Participation au réseau "Refill Lëtzebuerg" - Frais d'études Subvention destinée aux petites et moyennes entreprises pour la réalisation d'un audit énergétiques - 50% du coût effectif avec un maximum de 1.500 €. Décision du conseil communal du 28.09.2016						
240000/24005	<i>Elaboration d'un plan d'urgence pour risques climatiques</i> Elaboration d'un plan d'urgence pour risques climatiques dans le cadre du concept d'adaptation au changement climatique « Klimaanpassungskonzept »	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00		
240000/99001	<i>Aides financières communales dans le domaine du développement durable et de l'adaptation au changement climatique</i> Règlement concernant l'octroi d'aides financières communales dans le domaine du développement durable et de l'adaptation au changement climatique, délibération du conseil communal du 30 avril 2025.	0,00	200 000,00	250 000,00	250 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/532/ 240000/99003	<p>532 Mesure d'économie d'énergie</p> <p>Cet article remplace l'article 4/532/240000/99003.</p> <p><i>Primes aux ménages pour l'installations de panneaux solaires, récupération d'eaux de pluie et pour l'achat d'un cycle à pédalage assisté neuf</i></p> <p>Subvention destinée aux particuliers pour des installations d'utilisation rationnelle de l'énergie et de mise en valeur des énergies renouvelables - 30% de la subvention allouée par l'Etat, avec un maximum toutefois de 7.200 €. Décision du conseil communal du 13.09.2017.</p> <p>Subvention destinée aux particuliers pour la mise en place d'une infrastructure de collecte des eaux de pluie - 75% de la subvention allouée par l'Etat, avec un maximum toutefois de 750 €. Décision du conseil communal du 13.09.2017.</p> <p>Subvention destinée aux ménages pour l'acquisition d'appareils ménagers énergétiquement performants. Décision du conseil communal du 28.09.2016 remplacé par: Subvention destinée aux ménages pour l'acquisition d'appareils ménagers et de pompes de circulation pour le chauffage énergétiquement performants. Décision du conseil communal du 14.04.2021.</p> <p>Subvention destinée aux particuliers pour l'achat d'un composteur individuel - 50% du prix des frais d'investissement, avec toutefois un maximum de 75 €. Décision du conseil communal du 20.12.2006.</p> <p>Aide financière pour la promotion des véhicules routiers à zéro ou à faibles émissions de gaz à effet de serre - 50 % du montant de l'aide financière engagée par l'Etat avec un maximum de 300 €. Décision du conseil communal du 28.10.2020.</p> <p>Aide financière pour l'installation de bornes de charge privées pour véhicules électriques - 50 % du montant de l'aide financière engagée par l'Etat avec un maximum de:</p> <ul style="list-style-type: none"> - 375 € par borne de charge dite simple; - 600 € par borne de charge dite intelligente; - 825 € par borne de charge dite intelligente intégrée dans un système collectif de gestion intelligent de charge. <p>Décision du conseil communal du 28.10.2020.</p> <p>Cet article est remplacé par l'article 4/532/240000/99001.</p>	142 823,76	207 176,24	180 075,51	0,00		
	Total 532	439 072,80	1 068 427,20	985 075,51	780 000,00		
4/542/	542 Protection de la nature						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/542/	542 Protection de la nature						
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	20 000,00	0,00	0,00		
221200/16006	<i>Mesures pour l'amélioration des cours d'eau</i>	0,00	20 000,00	0,00	0,00		
	Mesures à réaliser dans le cadre de la coopération "Partenariat du Cours d'Eau - Syre" en exécution du plan de gestion des districts hydrographiques.						
	Renaturalation de la vallée de la Syre - Etude						
	Renaturalation de la Minsberbaach - Etude						
	Devis estimatif élaboré par le service technique communal concernant la création d'un espace de rétention le long du cours d'eau « Minsberbaach » au montant de 20.000,00 € ttc, approuvé par le conseil communal en date du 27.01.21.						
	Decompte approuvé par le CBE en date du 19.11.2025.						
240000	Subvention d'investissement en capital	23 145,12	51 854,88	50 000,00	50 000,00		
240000/23009	<i>Mise en oeuvre des mesures du Pacte Nature</i>	23 145,12	51 854,88	50 000,00	50 000,00		
	Mise en oeuvre des mesures du Pacte Nature						
	- Mise en place d'infrastructures bénéfiques à la biodiversité						
	- Aménagement des hôtels pour insectes ou d'autres infrastructures bénéfiques pour l'environnement						
	- Mise en oeuvre de campagnes de sensibilisation dans le domaine du développement durable pour les citoyens, les collaborateurs, les entreprises, les établissements communaux, etc.						
	- Mise à disposition d'arbres et d'arbisseaux aux ménages						
	- Mise en oeuvre du plan de gestion durable des espaces verts						
	- Frais pour formations continues du personnel dans le domaine du développement durable						
	Total 542	23 145,12	71 854,88	50 000,00	50 000,00		
	Total général 5	2 406 944,41	3 690 555,59	3 425 075,51	4 640 000,00		
4/611/	6 Logements et équipements collectifs						
	611 Logements au prix du marché						
240000	Subvention d'investissement en capital	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
240000/99004	<i>Primes d'acquisition et de construction de logement aux ménages</i>	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/611/	611 Logements au prix du marché Primes à accorder dans le cadre de l'aide au logement. 50% de la prime allouée par l'Etat avec toutefois un max. de 2.500 €. Décision du conseil communal du 20.12.2006.						
	Total 611	0,00	5 000,00	5 000,00	5 000,00		
4/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre						
221312/17007	<i>Réalisation de logements à coût modéré - Rue des Jardins à Uebersyren</i> Construction de logements à coût modéré à Uebersyren, rue des Jardins. Bureau d'architecture: CUBUS de Schrassig Project Management: MC Luxembourg Phase 1: gestion du projet, décision CBE du 22.09.2022, montant 71.580,60 ttc. Phase 2: procédure de soumission, décision CBE du 7.06.2023, montant 69.414,40 ttc. Phase 3: travaux, décision CBE du 7.06.2023, montant 99.918,00 ttc. Approbation des plans et devis de la société établis par CUBUS au montant de 3.300.000,00 € TTC au conseil communal du 26.04.2023. Appel d'offres pour marché de travaux: Adjudication du marché de travaux de construction des maisons unifamiliales à Peters Smart Group, décision CBE du 11.09.2024, au montant de 2.880.549,36 ttc. Approbation/observation ministérielle: 05.05.2023 no 843x2e777 - D/28/2023 Subside voir article 1/612/161000/17007 Remboursement par les acquéreurs voir article 1/612/169228/17007	1 069 658,92 833 250,99	2 151 749,01 1 966 749,01	1 600 000,00 1 500 000,00	1 075 000,00 1 000 000,00		
221312/20001	<i>Réalisation de logements à coût modéré - Rue du Village à Schuttrange</i> 12, rue du Village à Schuttrange Projet confié à: bureau d'architectes "Witry & Witry S.A.". Devis estimatif: 3.162.929,70 € ttc, décision du conseil	0,00	175 000,00	100 000,00	75 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/612/	612 Logements à prix réduit (social)						
221312/21003	communal du 27.04.2022. 2025: démolition la maison existante subvention sous l'article 1/612/16800/20001 <i>Réalisation de logements à coût modéré - 162, rue Principale à Munsbach</i> Construction de logements à coût modéré à Munsbach, 162, rue Principale Projet confié au Fonds du Logement subside voir article 1/612/161000/21003	0,00	10 000,00	0,00	0,00		
221312/21006	<i>Réalisation de logements à coût modéré - Création d'un logement supplémentaire - 107, rue Principale à Schuttrange</i> Construction d'un logement subventionné supplémentaire au grenier de la maison sise à Schuttrange, 107, rue Principale. Projet confié à: bureau d'architecture CUBUS de Schrassig. Devis estimatif: 398.064,90 € ttc, décision du conseil communal du 23.03.2022. Devis estimatif supplémentaire: 136.118,50 € ttc, décision du conseil communal du 25.10.23 subside voir article 1/612/161000/21006 Décompte approuvé par le conseil communal en date du 30.04.2025.	236 407,93	0,00	0,00	0,00		
221312 P 221312/21001 P	Constructions à usage de tiers - sur sol propre <i>Réalisation de logements pour jeunes - Schënnbierg à Munsbach</i> Réalisation de logements pour jeunes en situation difficile - 30, Um Schënnbierg à Munsbach Projet confié à: bureau d'architecture elementar S.à.r.l. Simone Poeckes de Weiler-la-tour. Devis estimatif: 386.000,00 € ttc, décision du conseil communal du 24.02.2021. Devis estimatif supplémentaire élaboré par le service technique: 229.000,00 € ttc, décision du conseil communal du 25.10.23 Subside voir article 1/612/161000/21001	7 927,01	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/612/	612 Logements à prix réduit (social) Décompte approuvé par le conseil communal en date du 11.12.2024.						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre <i>Réalisation de logements subventionnés - PAP Beim Bréim à Schuttrange</i>	730 074,71	300 925,29	325 000,00	200 000,00		
221313/23001	<i>Réalisation de logements subventionnés - PAP Um Kallek à Schuttrange</i>	0,00	100 000,00	0,00	50 000,00		
221313/23002	<i>Réalisation de logements subventionnés - PAP Um Kallek à Schuttrange</i>	0,00	100 000,00	25 000,00	100 000,00		
	Réalisation de logements subventionnés - PAP Um Kallek à Schuttrange						
	Project Management: MC Luxembourg - gestion du projet - phase 1, décision CBE du 29.09.2022, montant 54.463,50 ttc.						
	2026: Discussion et formalisation accord de principe avec propriétaires pour réalisation du PAP NQ						
221313/23005	<i>Réalisation de logements subventionnés - PAP Beim Schénnbierg à Munsbach</i> Réalisation de logements subventionnés - PAP Beim Schénnbierg à Munsbach. Par décision du 24.11.2021, le conseil communal a adopté le projet d'aménagement particulier « Um Schénnbierg » à Schuttrange et Munsbach. La Commune de Schuttrange est propriétaire d'un terrain d'une surface de 7,70 ares, couvert par le PAP. Par convention de remembrement urbain du 11.01.2023, approuvé par le CC en date du 25.01.2023, la commune a reçu les lots 9 et 10 contre paiement d'une soulté compensatoire de 704.767,74€. Par convention de financement du 11.01.2023, approuvé par le CC en date du 25.01.2023, la Commune participe à raison de 9,74% au frais d'infrastructure du PAP pour un montant estimatif de 249.962,82€. La réalisation de logement abordable sera confié à un promoteur social. subside voir article 1/612/161000/23005	730 074,71	100 925,29	300 000,00	50 000,00		
	Total 612	1 807 660,64	2 452 674,30	1 925 000,00	1 275 000,00		
4/621/	621 Places publiques						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre <i>Aménagement de plaines de jeux - Aire de jeux "An der Uecht"</i>	34 117,57	397 492,42	395 000,00	225 000,00		
221313/22001	<i>Aménagement de plaines de jeux - Aire de jeux "An der Uecht"</i>	33 507,58	397 492,42	390 000,00	25 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/621/	621 Places publiques Aménagement de plaines de jeux - Aire de jeux "An der Uecht" Projet confié à: bureau d'architecte-paysagiste "GFLplan" de Saarlouis. Devis estimatif: 538.569,85 € ttc, décision du conseil communal du 27.04.2022. Subside de l'Etat sous 1/621/161000/22001 <i>Aménagement d'une aire de rencontre - entrée "Schlassgewan" à Schrassig</i> Aménagement d'une aire de rencontre - entrée "Schlassgewan" à Schrassig Projet confié à: Bureau d'architecte-paysagiste MDL de Hosingen <i>Aménagement de plaines de jeux</i> Remplacement et aménagement de nouvelles installations sur les places de jeux dans les différentes localités de la commune. - Devis estimatif du 10.05.2022 établi par le service technique pour l'aménagement de protections solaires sur l'aire de jeux Grousbusier à Schuttrange et pour la crèche au campus scolaire à Munsbach au montant de 100.500,00 € ttc, décision du conseil communal du 18.05.2022. - Devis estimatif du 10.05.2022 établi par le service technique communal en date du 21 septembre 2022 pour l'aire de jeux au campus scolaire « An der Dällt » à Munsbach, au montant de 21.650,00 € ttc, décision du conseil communal du 28.09.2022. Décompte approuvé par le CC en date du 26.11.2025.						
221313/26009		0,00	0,00	5 000,00	200 000,00		
221313/99006		609,99	0,00	0,00	0,00		
	Total 621	34 117,57	397 492,42	395 000,00	225 000,00		
4/622/	622 Circulation						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	63 448,18	21 551,82	17 281,82	0,00		
221311/24003	<i>Comptage du traffic</i>	63 448,18	21 551,82	17 281,82	0,00		
	Décision CBE du 25.07.2024 de charger le bureau Schroeder & Associés de réaliser une enquête de trafic sur le territoire de						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/622/	622 Circulation						
	la commune, offre au montant de 80.730,- € TTC.□ Décompte approuvé par le CBE en date du 19.11.2025.						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre		145 213,87	64 786,13	100 000,00	0,00	
221313/10002	<i>Réfection voirie vicinale</i>	145 213,87		4 786,13	0,00	0,00	
	estimation pour l'élimination de points dangereux sur le réseau routier.						
	2018/2019: Aménagement passage à piétons - Rue du château à Munsbach Projet confié à: Schroeder & associés Devis estimatif: 62.000,00 € ttc Délibération du conseil communal: 26.09.2018						
	2019/2020: Amélioration des passages à piétons - Phase 2 Projet confié à: Schroeder & associés Devis estimatif: 79.443,00 € ttc Délibération du conseil communal: 23.10.2019						
	2020/2021: Passages à piétons restants Projet confié à: Schroeder & associés Devis estimatif: 500.000,00 € ttc Délibération du conseil communal: 29.04.2020.						
	2021/2022: Sécurisation de la voirie - rue Principale à Neuhaeusgen. Projet confié à: Schroeder & associés Devis estimatif: 97.500,00 € ttc élaboré pour l'aménagement d'un ralentisseur dans la Rue Principale à Neuhaeusgen. Délibération du conseil communal: 24.11.2021.						
	2023-2024: Raclage et asphaltage de l'échangeur du CR 132 à Munsbach. Devis estimatif: 105.000,00 € ttc Délibération du conseil communal: 26.06.2024						
	Décompte approuvé par le conseil communal en date du 26.03.2025.						
221313/25011	<i>Modernisation et optimisation du système de signalisation de l'échangeur de Munsbach – Rue Henri Tudor</i>	0,00		60 000,00	100 000,00	0,00	
	Devis estimatif: 60.000 € ttc élaboré le 11 février 2025 par le service technique, approuvé par le conseil communal en date du 26 février 2025.□						
	Total 622	208 662,05	86 337,95	117 281,82	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
221200	Agencements et aménagements de terrains	94 603,62	600 396,38	480 000,00	150 000,00		
221200/12008	<i>Aménagement d'un chemin de liaison entre le Parc d' Activité Syrdall et la Gare de Munsbach</i>	37 519,03	262 480,97	150 000,00	150 000,00		
221200/12009	Aménagement d'un chemin cyclable et piétonnier entre le parc d'activité Syrdall et la gare de Munsbach - emprises et projet <i>Redressement et pose du réseau de gaz "Rue de Senningen" à Neuhaeusgen</i>	57 084,59	337 915,41	330 000,00	0,00		
	Redressement de la rue de Senningen à Neuhaeusgen. Une partie des travaux sera à charge des lotisseurs des terrains riverains. Conception: bureau d'architecte et d'urbanisme "CO3 S.à.r.l." Projet confié à: Bureau d'ingénieurs-conseils "InCA S.à.r.l." Plans et devis estimatif du 9.11.2020 du bureau InCa s.à.r.l. au montant de 4.042.610,98 €tcc; approuvé par le conseil communal en date du 18.11.2020 (approbation ministère de l'intérieur en date du 04.12.2020 no 228/2020/CAC						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	0,00	75 000,00	475 000,00		
221311/20010	<i>Réalisation d'un chemin d'accès au Complexe multifonctionnel</i>	0,00	0,00	75 000,00	475 000,00		
	Part de la Commune de Schuttrange aux coûts de construction pour le nouveau chemin d'accès						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	991 420,94	3 054 284,62	1 103 000,00	3 400 000,00		
221313/12010	<i>Aménagement de chemins piétonniers dans la vallée de la Syre</i>	0,00	50 000,00	20 000,00	50 000,00		
	Aménagement d'un chemin piétonnier et piste cyclable de la "Rue de Canach" vers le "Sentier de l'Eglise" à Schuttrange et la "Rue de Beyren" à Munsbach - estimation pour l'élaboration du projet.						
221313/12013	<i>Réaménagement des entrées de la commune</i>	0,00	50 000,00	20 000,00	50 000,00		
	Estimation pour élaboration d'un projet.						
	Premières mesures réalisées dans le cadre de l'article 4/624/221313/25005 Mesures d'apaisement du trafic						
221313/12014	<i>Aménagement d'une zone 30 et renouvellement des réseaux dans la Rue Principale à Munsbach</i>	188 940,75	1 811 059,25	150 000,00	2 500 000,00		
	Réalisation d'une « zone 30 » le long du campus scolaire,						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale cultural et sportif « An der Dällt » à Munsbach et réaménagement de la rue Principale à Munsbach. Etude et projet confié à: Schroeder & Ass. Devis estimatif: 5.692.000,00 € ttc, décision du conseil communal du 16.11.2022. Devis supplémentaires supplémentaire de 3.951.500,00 € ttc, décision conseil communal du 27.11.2024. Devis estimatif pour la réalisation d'une canalisation eaux pluviales Munsbach dans le cadre des travaux d'aménagement de la zone 30 à Munsbach, accepté par le CC en date du 24/05/2023 pour un montant de 710.000,00 € TTC. subside voir article 1/624/168000/12014						
221313/15007	<i>Réaménagement "Rue de Luxembourg" - entrée "Schlassgewan" à Schrassig</i> Réaménagement de l'entrée de Schrassig "Rue de Luxembourg" et "Schlassgewan" Etude confiée au bureau « InCA SARL » de Niederanven Devis estimatif: 2.115.707,65 € ttc, décision du conseil communal du 27.10.2021.	710 211,99	289 788,01	390 000,00	0,00		
221313/15016	<i>Redressement de la "Rue du Village" à Schuttrange</i> Redressement de la "Rue du Village" à Schuttrange Projet confié à: - Conception: bureau d'architecte et d'urbanisme " Bauer Christian et Associés Architectes S.à.r.l." - Génie civil: bureau d'ingénieurs-conseils "BEST S.à.r.l." Devis estimatif: 2.532.500,00 € ttc, décision du conseil communal du 28.11.2018; approbation ministérielle no 228/2018/CAC du 25.02.19. Devis estimatif: 360.000,00 € ttc, décision du conseil communal du 12.07.2017.	8 091,35	91 908,65	75 000,00	0,00		
221313/17003	<i>Réaménagement de la "Rue d'Oetrange" à Schrassig</i>	0,00	110 000,00	0,00	50 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
	Réaménagement de la Rue d'Oetrangle à Schrassig 2025/2026 Etude						
221313/20003	<i>Réaménagement de la rue des Champs</i> Réaménagement de la Rue des Champs à Munsbach 2026: Réfection de la canalisation et projet de réaménagement de l'entrée de la rue des champs	5 584,67	54 415,33	0,00	100 000,00		
221313/20008	<i>Aménagement de chemins piétonniers et pistes cyclables à Uebersyren</i> Projet confié au: bureau d'ingénieurs conseils INCA Plans et devis estimatif du 30 juin 2025 établi par le bureau d'ingénieurs conseils INCA pour l'aménagement d'un chemin piétonnier à Uebersyren, lieu-dit "Am Pratel", au montant de 191.000,- € ttc, décision du conseil communal du 24 septembre 2025.□	0,00	20 000,00	41 000,00	150 000,00		
221313/20009	<i>Aménagement de chemins piétonniers et pistes cyclables à Munsbach</i> Aménagement de chemins piétonniers et pistes cyclables à Munsbach (Liaison Senningerberg)	0,00	20 000,00	0,00	20 000,00		
221313/23010	<i>Realisation d'infrastructures publiques - renforcement du réseau de fibre optique</i> Participation de la Commune aux travaux de réfection dans le cadre de la mise en place des réseaux de fibre optique.	0,00	390 000,00	240 000,00	150 000,00		
221313/24007	<i>Realisation d'infrastructures publiques dans le cadre du PAP "Um Klapp" à Munsbach</i> Participation de la Commune aux travaux d'infrastructures du lotissement "Um Klapp" à Munsbach conformément à la convention d'exécution du 21.10.2021, décision du conseil communal du 27.10.2021. 2026: raclage	2 886,62	47 113,38	50 000,00	50 000,00		
221313/25005	<i>Mesures d'apaisement du trafic</i> Etude réalisée par le bureau d'ingénieurs Schroeder&Associés pour mesures d'apaisement du trafic. Devis approuvé par CC en date du 29.10.2025 pour les mesures d'apaisement du trafic, établi par le service technique communal, au montant arrondi de 97.000,00 € TTC. 2026: mesure d'apaisement dans la Rue du Chateau à Munsbach	0,00	20 000,00	97 000,00	200 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/624/	624 Voirie vicinale						
221313/25010	Mise en conformité des arrêts de bus et des passages à piétons Mise en conformité des arrêts de bus et des passages à piétons dans le cadre du concept de mobilité arrêté par le conseil communal en date du 26.04.2023.	0,00	100 000,00	20 000,00	80 000,00		
221313/99008	2026: Passage à piétons rue du château à Munsbach <i>Aménagement de chemins piétons et pistes cyclables</i> Aménagement et signalisation des chemins piétonniers et pistes cyclables - estimation. 2020 - 2021: Etude: Projet ORT - réalisation d'un réseau régional Etude: Réalisation d'un chemin piétonnier reliant la Rue Schénnbierg, le campus scolaire et la rue Principale à Munsbach. 2022: Réalisation d'un chemin piétonnier entre 162, rue Principale et la Gare de Munsbach. Devis élaboré par SGI Ingénieurs S.A. au montant de 210.235,95€ ttc, approuvé par le conseil communal en date du 09.09.2021. Décompte approuvé par le conseil communal en date du 11.12.2024.	75 705,56	0,00	0,00	0,00		
Total 624		1 086 024,56	3 654 681,00	1 658 000,00	4 025 000,00		
4/626/	626 Cimetières						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	0,00	445 000,00	100 000,00	345 000,00		
221313/25009	<i>Nouveau columbarium et extension du cimetière</i> Projet confié à: Atelier d'architecture Andrea WEIER Plans élaborés par l'atelier d'urbanisme et d'architecture Andrea Weier de Rameldange et le devis établi par le service technique en date du 13 février 2025 pour un montant total arrondi de 445.000,00 € TTC, approuvés par le conseil communal en date du 26.02.2025. Subside de l'Etat sous l'article 1/626/161000/25009	0,00	445 000,00	100 000,00	345 000,00		
238120 S	Apports pour investissements à réaliser	22 570,93	26 255,53	26 255,53	30 000,00		
238120/23003 S	<i>SICEC - Apports pour investissements à réaliser</i>	22 570,93	26 255,53	26 255,53	30 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/626/	626 Cimetières Courriers du SICEC du 27/09/2022 et du 13/09/2024 concernant l'extension du crématorium de Luxembourg. Investissement de la Commune de Schuttrange: 2023: 34.232,58 2024: 22.570,93 2025: 26.255,53 2026: estimation						
	Total 626	22 570,93	471 255,53	126 255,53	375 000,00		
4/627/	627 Ateliers						
211000	Frais d'études et frais de recherche et de développement	31 511,54	68 488,46	100 000,00	100 000,00		
211000/25008	<i>Construction d'un nouveau hall du service technique à Uebersyren "Auf dem Rohtert" - Frais PAP</i>	31 511,54	68 488,46	100 000,00	100 000,00		
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	300 000,00	30 000,00	100 000,00		
221311/25008	<i>Construction d'un nouveau hall du service technique à Uebersyren "Auf dem Rohtert"</i>	0,00	300 000,00	30 000,00	100 000,00		
223210	Véhicules automoteurs	91 915,52	159 176,54	115 000,00	200 000,00		
223210/22006	<i>Véhicules de transport: Camionnettes et voitures utilitaires</i>	67 092,06	0,00	0,00	0,00		
	Devis estimatif du 16.11.2021 pour l'acquisition d'un tracteur avec accessoires au montant de 45.000 € ttc, décision du conseil communal du 24.11.2011.						
	Devis estimatif du 15.03.2022 pour l'acquisition d'une camionnette pour le service technique (Remplacement camionnette service eau) et deux véhicules électriques pour le service conciergerie au montant de 141.000,00 € ttc, décision du conseil communal du 23.03.2022.						
	Devis supplémentaire du 6.11.2023 pour l'acquisition de véhicules de transport - Camionnettes et voitures utilitaires au						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/627/	627 Ateliers montant de 65.000,00 € ttc, décision du conseil communal du 29.11.2023. Décompte approuvé par le CBE en date du 19.11.2025.						
223210/24004	<i>Acquisition de véhicules avec accessoires pour le service technique</i> Remplacement de voitures pour le service technique / conciergerie suivant le concept "Elektromobilitätskonzept für die Gemeinde Schuttrange Strategie 2023", arrêté par le conseil communal le 25.01.2023. Devis estimatif: 94.000,00 € ttc, approuvé par le conseil communal en date du 22 mai 2024, pour nouvelle voiture électrique pour service conciergerie et remplacement Ford Ka. Devis estimatif: 75.000 € ttc, approuvé par le conseil communal en date du 29.10.2025, pour le remplacement de la camionnette Mitsubishi. 2026: acquisition d'une balayeuse	24 823,46	159 176,54	115 000,00	200 000,00		
	Total 627	123 427,06	527 665,00	245 000,00	400 000,00		
4/630/	630 Alimentation en eau						
221313	Infrastructures publiques - sur sol propre	8 335,09	384 664,91	135 446,28	845 000,00		
221313/12019	<i>Réhabilitation / déplacement du captage de l'ancienne source</i> Renouvellement de l'ancienne source "Boumillen" - estimation pour l'élaboration et la réalisation du projet. Projet confié à: BEST Ingénieurs-conseils SARL Devis estimatif pour le renouvellement de l'ancienne source « Boumillen » à Schrassig pour un montant de 748.800,00 € ttc, décision du conseil communal du 15.07.2020, approuvée par Madame la Ministre de l'Intérieur, réf. 83/2020/CAC, en date du 12.08.2020. 2022: Adaptation du système de télégestion	5 203,05	69 796,95	25 446,28	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/630/	630 Alimentation en eau						
221313/18009	Décompte approuvé par le conseil communal en date du 26.11.2025. <i>Réfection du réservoir d'eau à Neuhaeusgen</i>	3 132,04	51 867,96	50 000,00	450 000,00		
221313/19006	Réfection du réservoir d'eau à Neuhaeusgen <i>Modernisation du système de désinfection du réseau d'eau potable</i>	0,00	25 000,00	0,00	0,00		
221313/23007	Modernisation du système de désinfection du réseau d'eau potable. <i>Adaptation du reseau d'eau potable dans le cadre du Water Safety Plan</i>	0,00	13 000,00	30 000,00	20 000,00		
221313/25007	Décompte approuvé par le CBE en date du 19.11.2025. <i>Adaptation du reseau d'eau potable dans le cadre du Water Safety Plan</i>	0,00	13 000,00	30 000,00	20 000,00		
221313/26008	<i>Travaux de modernisation du réservoir d'eau à Boumillen</i> Remplacement des armoires électriques, nouveau revêtement intérieur de la cuve d'eau, remplacement de la porte d'entrée et installation d'un dispositif anti-crue. Projet confié au: bureau d'ingénieurs-conseils BEST Devis approuvé par CC en date du 09.07.2025 établi par le bureau d'ingénieurs-conseils BEST pour l'assainissement du réservoir Boumillen à Schrassig pour un montant total 386.100,00 € TTC. Recette voir article 1/630/162000/25007	0,00	225 000,00	25 000,00	275 000,00		
222100	Installations techniques						
222100/18008	<i>Pose d'une conduite d'eau potable entre le PA Syrdall et STEP Uebersyren</i> Pose d'une conduite d'eau potable entre le PA Syrdall et STEP Uebersyren Projet confié à: TR Engineering Devis estimatif relatif à la pose d'une conduite d'eau potable entre le PA Syrdall et STEP Uebersyren, au montant de 700.000,00 € ttc, décision du conseil communal du 27.05.2020, approuvée par	71 573,48	318 426,52	200 000,00	100 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/630/	630 Alimentation en eau						
222100/23012	<p>Madame la Ministre de l'Intérieur, réf.83/2020/CAC, en date du 16.06.2020.</p> <p><i>Modernisation du reseau d'eau potable</i></p> <p>Modernisation du reseau d'eau potable:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise à jour de la télégestion du réseau d'eau - Mise en place d'un nouveau système de transmission pour les compteurs d'eau chez les consommateurs - Amélioration de la fiabilité du réseau d'eau en cas de ruptures au réseau électrique <p>Devis estimatif établi par le ST pour la modernisation du réseau d'eau potable 100.000 € ttc, décision CC 25/01/2023.</p>	59 606,66	160 393,34	50 000,00	75 000,00		
	Total 630	79 908,57	703 091,43	335 446,28	945 000,00		
4/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés						
221100	Terrains						
221100/99013	<p><i>Acquisition de terrains bâtis</i></p> <p>Acquisition de terrains bâtis.</p> <p>2024: diverses petites emprises: Schrassig, Rue de Luxembourg, Munsbach, Rue Principale...</p> <p>2025: diverses petites emprises et valeur terrain acquisition ferme à 252, Rue Principale, Munsbach</p> <p>2026: diverses petites emprises et valeur terrain acquisition 10, Place de l'église, Schuttrange</p>	1 480 875,82	4 719 124,18	3 960 780,00	2 850 000,00		
		4 375,82	695 624,18	650 000,00	1 700 000,00		
221100/99014	<p><i>Acquisition de terrains non affectés</i></p> <p>Acquisition de terrains non affectés</p> <p>2023: terrain à Neuhaeusgen, Auf dem Altenberg, 49.000 €, décision CC du 27.09.2023.</p> <p>2024: estimation et acquisition:</p> <ul style="list-style-type: none"> - acte de vente 808/2023 - terrain Munsbach 544/3435 "Bissemt" - acte de vente 841/2024 - terrain Munsbach 547/3922 "Bissemt" - acte de vente - terrain Munsbach 1075/2999 - Emering <p>2025: estimation et acquisition:</p> <ul style="list-style-type: none"> - acte de vente - terrain Uebersyren 487/2951 - Fond.Cancer et Sang 	1 476 500,00	4 023 500,00	3 310 780,00	1 150 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/650/	650 Immeubles bâtis et non bâtis non affectés - acte de vente - terrain Uebersyren 486/2532 - Consorts Hellers - acte de vente - terrain Munsbach - 1392/1557 - Gast Antony - Acte de vente terrain Munsbach 1513/3990 - Wolff "Bartelsberg" 2026: projets: - acquisition terrain Munsbach - 1079/3969 - Bertrand - 916.300€ - acquisition terrains Munsbach/Schuttrange - Willems - 202.755€ voir article 1/542/161000/99014 - Subventions de l'Etat de terrains dans le but de la protection et respectivement de la restauration de la nature						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	350 000,00	450 000,00	1 620 000,00		
221311/25013	<i>Travaux de démolition à 252, rue Principale à Munsbach</i> Devis CC du 29.10.2025 pour les travaux de démolition de la maison existante sise à Munsbach, 252, rue Principale, au montant arrondi de 100.000,00 € TTC.	0,00	0,00	100 000,00	20 000,00		
221311/99015	<i>Acquisition d'immeubles bâtis à usage propre</i> Acquisition d'immeubles bâtis 2025: valeur construction acquisition ferme à 252, Rue Principale, Munsbach 2026: valeur construction acquisition à 10, Place de l'église, Schuttrange	0,00	350 000,00	350 000,00	1 600 000,00		
Total 650		1 480 875,82	5 069 124,18	4 410 780,00	4 470 000,00		
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	423 294,10	2 387 205,90	1 894 000,00	2 175 000,00		
221311/19007	<i>Mise en conformité des bâtiments communaux</i> Devis établi le 18.09.2019 par le service technique de 240.000 € ttc approuvé par le conseil communal en date du 25.09.2019. 2023: e.a. mesures de mise en conformité Ancienne école à Munsbach, mesures suivant les rapports des contrôles des bâtiments par un organisme agréé,.... Devis établi le 14.07.2023 par le service technique de 200.000 € ttc approuvé par le conseil communal en date du 24.07.2023.	4 623,45	85 376,55	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
	Décompte approuvé par le conseil communal en date du 26.11.2025.						
221311/19008	<i>Accessibilité des bâtiments communaux pour personnes à mobilité réduite</i>	2 471,04	57 528,96	0,00	50 000,00		
221311/20010	<i>Réalisation d'un Complexe multifonctionnel public</i> Développement d'un complexe multifonctionnel public pilote pour les besoins du centre de ressources et du centre d'intervention, conformément à l'accord de principe entre la Commune de Niederanven, la Commune de Schuttrange et le Syndicat intercommunal à vocation multiple SIAS, approuvé par le conseil communal le 15.07.2020. Le projet est réalisé sur des fonds appartenant à la Commune de Schuttrange, sis à Munsbach, lieu-dit « Um Landtrausch », d'une contenance totale de 165,55 ares. Suivant accord de principe, la Commune de Schuttrange assume le rôle de maître d'ouvrage. Elle avance les coûts d'études et de construction engendrés qui sont ensuite répartis en fonction d'une clé de répartition à fixer par convention. Recette sous article 1/690/161000/20010 Frais réels pour la Commune de Schuttrange: 4/320/221311/20010 Realisation d'un Centre d'Intervention Intercommunal 4/510/238120/20010 SIAS - Apports pour investissements à réaliser - Extension du Centre de Recyclage Munsbach 4/624/221311/20010 - Réalisation d'un chemin d'accès au Complexe multifonctionnel Recette sous article 1/690/161000/20010 & 1/510/161000/20010 Etude stratégique réalisée par : - bureau d'études « ProGroup SA ».	382 275,90	2 067 724,10	700 000,00	0,00		
221311/21004	<i>Sécurité des bâtiments communaux</i> Sécurisation des bâtiments communaux (systèmes vidéosurveillance et contrôle d'accès physique,...) Devis établi le 11.05.2022 par le service technique de 37.500 € ttc approuvé par le conseil communal en date du 18.05.2022. Devis établi le 22.06.2022 par le service technique de 100.000 € ttc approuvé par le conseil communal en date du 29.06.2022. Devis établi le 18.04.2023 par le service technique de 215.000 € ttc approuvé par le conseil communal en date du 26.04.2023.	3 923,71	76 576,29	35 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
221311/22008	<i>Réaménagement du centre de Schuttrange - Neien Duerfkär Schëtter - Extension de la mairie</i> Décision du conseil communal du 9.07.2025 par laquelle il a approuvé les plans et le devis estimatif établis par le bureau d'architectes « Metaform Architects » dans le cadre de sa mission de pilotage du projet relatif à l'extension de la maison communale ainsi qu'à la construction du nouveau Chalet des Scouts et du Club des Jeunes, évaluant le coût total des travaux pour la réalisation de la phase 1 à 29.786.142,00 € TTC, Les coûts de construction de 26.899.769,00 se répartie: - Maison communale : 16.469.826,00 € - 61% - Chalet des Scouts : 9.113.402,00 € - 34% - Club des Jeunes : 1.316.540,00 € - 5% Subside de l'Etat pour la mairie sous l'article 1/690/161000/22008	0,00	0,00	1 075 000,00	2 075 000,00		
221311/24009	<i>Rachat de deux constructions modulaires</i>	30 000,00	0,00	0,00	0,00		
221311/25003	<i>Sécurité et mise en conformité des bâtiments communaux</i> 2025: Devis estimatif élaboré par le service technique de la commune de Schuttrange en date du 14 mai 2025 pour la sécurité et la mise en conformité des bâtiments communaux au montant estimatif de 84.000,00 € TTC	0,00	100 000,00	84 000,00	50 000,00		
221313	<i>Infrastructures publiques - sur sol propre</i>	926,84	99 073,16	100 000,00	30 000,00		
221313/19009	<i>Smart Schuttrange</i> Interconnection des bâtiments communaux Devis estimatif: 54.000,00 € ttc, décision du conseil communal du 29.04.2020. Devis supplémentaire: 100.000,00 € ttc, décision du conseil communal du 28.10.2020. 2023: - Aquisition de matériel multimedia: systèmes de conférence audio et vidéo, mise à jour de la technique à la salle du conseil communal - Amélioration de la performance et de la sécurité des réseaux informatiques - Amélioration de la télégestion des bâtiments communaux Devis supplémentaire: 37.000,00 € ttc, décision du CC du 22/02/2023, matériel multimédia.	926,84	99 073,16	100 000,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/690/	690 Autres logements et équipements collectifs						
221313/26011	Devis estimatif élaboré par le service technique pour l'acquisition de deux nouveaux tableaux d'affichage digitaux (Reider) au montant de 75.000,- € TTC, approuvé par le conseil communal en date du 10.07.2024 <i>Smart Schuttrange 2026-2029</i> 2026: Fortigate, Serveur externe, ...	0,00	0,00	0,00	30 000,00		
	Total 690	424 220,94	2 486 279,06	1 994 000,00	2 205 000,00		
	Total général 6	5 267 468,14	15 853 600,87	11 211 763,63	13 925 000,00		
4/821/	8 Loisirs, culture et culte						
	821 Terrains de sports						
221200	Agencements et aménagements de terrains	0,00	0,00	20 000,00	400 000,00		
221200/26007	<i>Réaménagement des terrains de tennis</i> Réaménagement des 4 terrains de tennis sur le campus scolaire à Munsbach Subside du Ministère des Sports sous l'article 1/821/161000/26007	0,00	0,00	20 000,00	400 000,00		
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	131 143,38	3 828 856,62	2 650 000,00	2 970 000,00		
221312/14009	<i>Extension de la buvette au terrain de football</i> Aménagement de nouveaux locaux avec salle de formation polyvalente au stade "Bissemt". Projet confié à: elementar sàrl et Hyp Architectes sàrl Devis estimatif: 3.500.000,00 € ttc, décision du conseil communal du 27.04.2022. Devis supplémentaire: 1.750.000,00€, décision du conseil communal du 26.11.2025. <i>Subside du Ministère des Sports sous l'article 1/821/161000/14009</i>	126 806,58	3 373 193,42	2 600 000,00	2 200 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/821/	821 Terrains de sports						
221312/23008	<i>Aménagement d'un nouveau terrain pour jeunes et réaménagement du terrain actuel du FC Munsbach</i> Etude pour l'aménagement d'un nouveau terrain pour jeunes pour le FC Munsbach et pour le réaménagement du terrain actuel du FC Munsbach. Subside du Ministère des Sports sous l'article 1/821/161000/23008	4 336,80	155 663,20	50 000,00	500 000,00		
221312/24008	<i>Aménagement de terrains de tennis indoor et outdoor</i> Etude de faisabilité pour la construction d'un hall de Tennis et de nouveaux courts de Tennis Subside du Ministère des Sports sous l'article 1/821/161000/24008	0,00	100 000,00	0,00	20 000,00		
221312/25002	<i>Assainissement énergétique des vestiaires sur le terrain de football</i> Travaux à réaliser dans le cadre d'une stratégie d'assainissement énergétique des bâtiments publics	0,00	100 000,00	0,00	100 000,00		
221312/25004	<i>Réfection des infrastructures publiques dans la Rue "Op der Bissem" à Munsbach</i> Réfection des infrastructures publiques dans la Rue "Op der Bissem" à Munsbach - vers le stade de football.	0,00	100 000,00	0,00	150 000,00		
	Total 821	131 143,38	3 828 856,62	2 670 000,00	3 370 000,00		
4/822/	822 Halls sportifs						
221311	<i>Constructions à usage propre - sur sol propre</i>	0,00	100 000,00	25 000,00	65 000,00		
221311/25001	<i>Mise en conformité des hall des sports</i>	0,00	100 000,00	25 000,00	65 000,00		
	Total 822	0,00	100 000,00	25 000,00	65 000,00		
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
221311	<i>Constructions à usage propre - sur sol propre</i>	8 983,44	0,00	0,00	0,00		
221311/20006	<i>Extension de l'Ancienne école à Munsbach</i> Remise en état provisoire.	8 983,44	0,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/831/	831 Centres culturels et Salles de fêtes						
	Etude en vue d'une réaffectation de l'immeuble et assainissement énergétique.						
	Devis estimatif élaboré par le ST pour la rénovation des installations sanitaires 55.000 € ttc, décision CC 25/01/2023.						
	Décompte approuvé par le conseil communal en date du 26.03.2025.						
223410	Mobilier	99 867,83	0,00	0,00	0,00		
223410/24010	<i>Equipement Centre Culturel et manifestations</i>	99 867,83	0,00	0,00	0,00		
	Devis estimatif élaboré par le service technique au montant de 100.000,00 € ttc, approuvé par le conseil communal en date du 27 mars 2024.□						
	Décompte approuvé par le CBE en date du 19.11.2025						
	Total 831	108 851,27	0,00	0,00	0,00		
4/838/	838 Patrimoine culturel						
240000	Subvention d'investissement en capital	11 933,00	25 000,00	0,00	25 000,00		
240000/99001	<i>Conservation de patrimoine culturel - Subside pour la rénovation de bâtiments classés</i>	11 933,00	25 000,00	0,00	25 000,00		
	Total 838	11 933,00	25 000,00	0,00	25 000,00		
4/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes						
221311	Constructions à usage propre - sur sol propre	0,00	0,00	0,00	600 000,00		
221311/26001	<i>Déplacement de la construction mobile MENSA</i>	0,00	0,00	0,00	600 000,00		
221312	Constructions à usage de tiers - sur sol propre	0,00	0,00	600 000,00	1 160 000,00		
221312/22008	<i>Réaménagement du centre de Schuttrange - Neien Duerfkär Schëtter - Chalet scouts</i>	0,00	0,00	600 000,00	1 160 000,00		
	Décision du conseil communal du 9.07.2025 par laquelle il a approuvé les plans et le devis estimatif établis par le bureau d'architectes « Metaform Architects » dans le cadre de sa mission de pilotage du projet relatif à l'extension de la maison						

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/890/	890 Autres loisirs, culture et cultes communale ainsi qu'à la construction du nouveau Chalet des Scouts et du Club des Jeunes, évaluant le coût total des travaux pour la réalisation de la phase 1 à 29.786.142,00 € TTC, Les coûts de construction de 26.899.769,00 se répartie: - Maison communale : 16.469.826,00 € - 61% - Chalet des Scouts : 9.113.402,00 € - 34% - Club des Jeunes : 1.316.540,00 € - 5% Subside de l'Etat pour le chalet des scouts sous l'article 1/890/168000/22008						
	Total 890	0,00	0,00	600 000,00	1 760 000,00		
	Total général 8	251 927,65	3 953 856,62	3 295 000,00	5 220 000,00		
4/910/	9 Enseignement 910 Enseignement fondamental 211000 Frais d'études et frais de recherche et de développement <i>Sondage de satisfaction - Ecole fondamentale et Maison Relais</i> 221311 Constructions à usage propre - sur sol propre <i>Réfection et assainissement écologique du centre scolaire</i> Réfection et assainissement écologique du centre scolaire Devis pour la réfection et le renouvellement de l'étanchéité de la toiture de l'ancien centre culturel et sportif au montant de 85.000,00 € ttc, approuvé par le conseil communal le 30.09.2020. 221311/18007 Extension du centre scolaire - Dépenses communes Masterplan Extension des bâtiments scolaires, des infrastructures d'accueil et réalisation d'une piscine régionale pour la natation.	0,00	0,00	0,00	40 000,00		
		0,00	0,00	0,00	40 000,00		
		328 232,36	1 754 615,64	925 000,00	3 890 000,00		
		0,00	115 000,00	0,00	115 000,00		
		180 601,79	494 561,21	425 000,00	425 000,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental Etude confiée à: Schroeder & Ass. 2020-2021: Etude pour l'élaboration d'un masterplan concernant les infrastructures scolaire et d'accueil, basée sur le recensement des données, le développement d'un stratégie de développement et la réalisation des workshops avec les acteurs concernés. 2022: Approbation CC du 24.11.2022 du « Masterplan » qui servira d'orientation pour le développement futur du campus scolaire « An der Dällt » à Munsbach. 2023: Approbation CBE 22/02/2023 - mission de gestion du projet pour un montant de 321.082,43€ TTC. Projets: - 4/242/221311/23006 - Phase 1.1. -Extension école Cycle 1 et Maison Relais - partie MR - 4/910/221311/23006 - Phase 1.1. -Extension école Cycle 1 et Maison Relais - partie Ecole - 4/910/221311/24006 - Phase 1.2 - Transformation de l'école C1 en SEA C2-C4 (bâtiments 6 et 7) - 4/242/221311/25006 - Revalorisation SEA - Phase 1.3 - Travaux de transformation de la Maison Relais (bâtiments 1 et 3) - 4/910/221311/25006 - Phase 2 - Construction modulaire temporaire						
221311/23006	<i>Phase 1.1- Extension école Cycle 1 et Maison Relais - partie école</i> Phase 1.1- Extension école Cycle 1 et Maison Relais - partie école - 60% Devis n° 22/477 du 30.06.25, pour C1 et maison relais, établi par le bureau Schroeder & Associés de 27.440.271,00€ ttc (honoraires inclus) voté par le Conseil Communal dans sa séance du 09.07.25 Subside de l'Etat sous l'article 1/910/161000/23006	147 630,57	954 966,43	500 000,00	3 300 000,00		
221311/24006	<i>Phase 1.2 - Transformation de l'école C1 en SEA C2-C4 (bâtiments 6 et 7)</i> Phase 1.2 - Transformation de l'école C1 en SEA C2-C4 (bâtiments 6 et 7) Phase de planification en cours / début des travaux estimé à partir de 2028 Subside à prévoir dès finalisation APD	0,00	16 088,00	0,00	50 000,00		
221311/25006	<i>Phase 2 - Construction modulaire temporaire</i>	0,00	174 000,00	0,00	0,00		

Article	DEPENSES EXTRAORDINAIRES	Montants portés au compte de 2024	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
4/910/	910 Enseignement fondamental Phase 2 - Construction modulaire temporaire d'un e école pour les cycles 2-4						
	Total 910	328 232,36	1 754 615,64	925 000,00	3 930 000,00		
	Total général 9	328 232,36	1 754 615,64	925 000,00	3 930 000,00		
	TOTAL GENERAL	9 300 675,18	30 135 791,20	20 107 584,14	32 657 650,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

(Cette ventilation n'est pas requise au cas où les ouvriers, le matériel roulant, etc., sont affectés à des services bien distincts.)

N.B. Le crédit global à prévoir au budget est inscrit à un article de la fonction spéciale 000 ci-dessous. Il est ventilé suivant les besoins approximatifs, estimés pour les fonctions pouvant entrer en ligne de compte, et les tranches de crédit sont reportées aux articles correspondants de la formule budgétaire.

Le receveur tiendra une chemise pour chaque article de la fonction spéciale 000 et y imputera les dépenses en cours d'exercice.

Les pièces comptables sont et restent classées dans les chemises de ces articles. A la clôture de l'exercice la dépense globale est ventilée et reportée sur les différents articles budgétaires suivant une clef de répartition, déterminée soit sur la base de rapports de travail, soit sur la base d'une estimation raisonnée de l'administration communale.

Chaleur destinée à la consommation propre du Campus "An der Dällt"		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608114/99001	Chaleur destinée à la consommation propre du Campus "An der Dällt" Fourniture de gaz naturel - 100% Nova Naturgas, contrat signé le 02.12.2015 par le collège échevinal suivant factures payées et estimation	35 705,20	42 000,00	42 000,00	42 000,00		
	Dépense globale à ventiler	35 705,20	42 000,00	42 000,00	42 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/241/608114/99001	Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 12,50%- 12,50%			5 250,00	5 250,00		
3/242/608114/99001	Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 12,50%- 12,50%			5 250,00	5 250,00		
3/822/608114/99001	Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 25,00%- 25,00%			10 500,00	10 500,00		
3/831/608114/99001	Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 25,00%- 25,00%			10 500,00	10 500,00		
3/910/608114/99001	Chaleur destinée à la consommation propre des services de la commune 25,00%- 25,00%			10 500,00	10 500,00		
	Total des tranches imputées			42 000,00	42 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Electricité destinée à la consommation propre du Campus "An der Dällt"		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre du Campus "An der Dällt" suivant factures payées et estimation Fourniture d'énergie électrique renouvelable - 100% Nova Naturstrom, contrat signé le 17.03.2009 par le collège échevinal	202 011,83	175 000,00	175 000,00	175 000,00		
	Dépense globale à ventiler	202 011,83	175 000,00	175 000,00	175 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/241/608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune 14,00%- 14,00%			24 500,00	24 500,00		
3/242/608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune 21,50%- 21,50%			37 625,00	37 625,00		
3/822/608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune 21,50%- 21,50%			37 625,00	37 625,00		
3/831/608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune 21,50%- 21,50%			37 625,00	37 625,00		
3/910/608112/99001	Electricité destinée à la consommation propre des services de la commune 21,50%- 21,50%			37 625,00	37 625,00		
	Total des tranches imputées			175 000,00	175 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Facility Management		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/612300/99001	Contrats de maintenance Facility Management Contrat Facility Management avec la société Paul Wagner et fils S.A. et contrôles périodiques de sécurité. Décision du collège échevinal du 05.04.2017 de charger la société « Paul Wagner et fils S.A. » de Luxembourg du service de gestion et d'entretien « Facility management » des infrastructures technique des bâtiments communaux au prix de son offre du 16 février 2017, s'élevant à 876.187,87 € TTC pour une période de 36 mois. Décision du collège échevinal du 16.07.2020 de reconduire le contrat de service de gestion et d'entretien « Facility management ».	448 901,31	449 000,00	475 000,00	475 000,00		
	Dépense globale à ventiler	448 901,31	449 000,00	475 000,00	475 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/241/612300/99001	Contrats de maintenance Facility Management 14,00%- 14,00%			66 500,00	66 500,00		
3/242/612300/99001	Contrats de maintenance Facility Management 13,00%- 13,00%			61 750,00	61 750,00		
3/250/612300/99001	Contrats de maintenance Facility Management 3,00%- 3,00%			14 250,00	14 250,00		
3/320/612300/99001	Contrats de maintenance Facility Management 3,00%- 3,00%			14 250,00	14 250,00		
3/627/612300/99001	Contrats de maintenance Facility Management 2,00%- 2,00%			9 500,00	9 500,00		
3/690/612300/99001	Contrats de maintenance Facility Management 7,00%- 7,00%			33 250,00	33 250,00		
3/821/612300/99002	Contrats de maintenance Facility Management 3,00%- 3,00%			14 250,00	14 250,00		
3/822/612300/99002	Contrats de maintenance Facility Management 26,00%- 26,00%			123 500,00	123 500,00		
3/831/612300/99002	Contrats de maintenance Facility Management 11,00%- 11,00%			52 250,00	52 250,00		
3/910/612300/99002	Contrats de maintenance Facility Management 18,00%- 18,00%			85 500,00	85 500,00		
	Total des tranches imputées			475 000,00	475 000,00		

CRÉDITS BUDGÉTAIRES À VENTILER SUR PLUSIEURS ARTICLES

Nettoyage Campus		Montants portés au compte de	Montants autorisés en 2025	Budget rectifié 2025	Budget de 2026	Budget rectifié 2025	Budget de 2026
				Montants votés par le Conseil communal	Montants votés par le Conseil communal	Montants modifiés par le Ministre	Montants modifiés par le Ministre
3/000/612300/99002	Contrat de maintenance: Services de nettoyage Campus "An der Dällt" Contrat de nettoyage avec la société ONET selon soumission du 04.05.23	457 092,54	457 500,00	479 000,00	481 000,00		
	Dépense globale à ventiler	457 092,54	457 500,00	479 000,00	481 000,00		
	Tranches inscrites aux articles ci-après :						
3/822/612300/99001	Contrats de maintenance pour le nettoyage des halls sportifs 33,33%- 33,33%			159 650,70	160 317,30		
3/831/612300/99001	Contrat de maintenance pour le nettoyage des bâtiments 33,33%- 33,33%			159 650,70	160 317,30		
3/910/612300/99001	Bâtiments scolaires - travaux de nettoyage 33,34%- 33,34%			159 698,60	160 365,40		
	Total des tranches imputées			479 000,00	481 000,00		

**TABLEAU COMPARATIF
DES RECETTES ET DES DEPENSES ORDINAIRES DE DIVERS SERVICES COMMUNAUX**

Budget rectifié 2025		Budget 2026	
Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2025**

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	37 767,06	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	24 774 275,46	6 321 853,16		
2	Protection sociale	704 573,33	1 911 310,35		
3	Ordre et sécurité publics	33 000,00	212 012,70		
4	Affaires économiques	118 650,00	1 036 806,97		
5	Protection de l'environnement	1 554 168,05	1 944 149,39		
6	Logements et équipements collectifs	1 225 916,04	4 265 135,72		
8	Loisirs, culture et culte	551 776,16	2 222 290,20		
9	Enseignement	33 400,00	1 657 508,60		
SERVICE ORDINAIRE		TOTAUX GENERAUX	29 033 526,10	19 571 067,09	

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2025**

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	112 672,50	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	156 000,00	150 245,00		
2	Protection sociale	0,00	550 000,00		
3	Ordre et sécurité publics	0,00	195 000,00		
4	Affaires économiques	0,00	355 500,00		
5	Protection de l'environnement	276 089,00	3 425 075,51		
6	Logements et équipements collectifs	2 291 491,69	11 211 763,63		
8	Loisirs, culture et culte	0,00	3 295 000,00		
9	Enseignement	0,00	925 000,00		
SERVICE EXTRAORDINAIRE		TOTAUX GENERAUX	2 836 253,19	20 107 584,14	

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 2026**

SERVICE ORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	26 536 010,83	6 628 035,28		
2	Protection sociale	707 500,00	2 154 797,47		
3	Ordre et sécurité publics	33 000,00	233 841,07		
4	Affaires économiques	101 250,00	1 008 698,50		
5	Protection de l'environnement	1 700 750,00	1 998 600,34		
6	Logements et équipements collectifs	1 215 750,00	4 386 735,00		
8	Loisirs, culture et culte	597 500,00	2 223 634,60		
9	Enseignement	33 400,00	1 626 490,40		
SERVICE ORDINAIRE		TOTAUX GENERAUX	30 925 160,83	20 260 832,66	

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 2026**

SERVICE EXTRAORDINAIRE

		Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
		Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses
0	Codes Techniques	0,00	0,00		
1	Services généraux des administrations publiques	3 225 000,00	235 500,00		
2	Protection sociale	1 025 000,00	3 363 000,00		
3	Ordre et sécurité publics	100 000,00	1 150 000,00		
4	Affaires économiques	50 000,00	194 150,00		
5	Protection de l'environnement	559 888,00	4 640 000,00		
6	Logements et équipements collectifs	5 100 009,00	13 925 000,00		
8	Loisirs, culture et culte	1 068 500,00	5 220 000,00		
9	Enseignement	1 875 000,00	3 930 000,00		
SERVICE EXTRAORDINAIRE		TOTAUX GENERAUX	13 003 397,00	32 657 650,00	

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
DU BUDGET RECTIFIÉ DE L'EXERCICE 2025**

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	29 033 526,10	2 836 253,19		
Total des dépenses	19 571 067,09	20 107 584,14		
Boni propre à l'exercice	9 462 459,01			
Mali propre à l'exercice		17 271 330,95		
Boni du compte 2024	17 277 637,71			
Mali du compte 2024				
Boni général	26 740 096,72			
Mali général		17 271 330,95		
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	— 17 271 330,95	+ 17 271 330,95		
Boni présumé fin 2025	9 468 765,77			
Mali présumé fin 2025				

**TABLEAU RÉCAPITULATIF
DU BUDGET DE L'EXERCICE 2026**

	Montants votés par le Conseil communal		Montants fixés par le Ministre	
	Service ordinaire	Service extraordinaire	Service ordinaire	Service extraordinaire
Total des recettes	30 925 160,83	13 003 397,00		13 003 397,00
Total des dépenses	20 260 832,66	32 657 650,00		
Boni propre à l'exercice	10 664 328,17			
Mali propre à l'exercice		19 654 253,00		19 654 253,00
Boni présumé fin 2025	9 468 765,77			
Mali présumé fin 2025				
Boni général	20 133 093,94			
Mali général		19 654 253,00		19 654 253,00
TRANSFERT de l'ordinaire à l'extraordinaire	— 19 654 253,00	+	19 654 253,00	
Boni définitif	478 840,94			
Mali définitif				

EXTRAIT du registre aux délibérations du Conseil Communal

SÉANCE publique du

Date de l'annonce publique
de la séance

Présents:

Date de la convocation des
conseillers

Absents: a) excusés
b) sans motif

LE CONSEIL COMMUNAL

Vu le budget rectifié de l'exercice 2025 et au budget de l'exercice 2026;

Vu le chapitre 1er du titre 4 de la loi communale;

Vu les dispositions et instructions sur la matière;

ARRÊTE

|

le budget rectifié de l'exercice 2025

le budget de l'exercice 2026

Suivent les signatures
Pour expédition conforme,

A Schuttrange, le

Le Bourgmestre,

Claude MARSON

Le Secrétaire,

Alain DOHN